

Dossier de demande de labellisation d'une structure d'information jeunesse

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE L'OZON**



Table des matières

I. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	4
I.1. Présentation de la structure support	4
I.2. Fonctionnement de la structure locale d'Information Jeunesse	4
I.3. Equipe de la structure locale.....	4
II. CONTEXTE et METHODOLOGIE DE LA DEMARCHE	5
II.1. Démarche initiale	5
II.2. Historique des rencontres	5
II.3. Méthodologie	7
III. DIAGNOSTIC LOCAL	8
III.1. Présentation globale du territoire.....	8
III.2. Analyse socio-économique du territoire.....	11
III.3. Profil de la jeunesse du territoire	19
III.4. L'offre globale d'équipement en lien avec la jeunesse	21
III.5. Les acteurs associatifs et institutionnels du territoire en lien avec la jeunesse.....	23
III.6. Les acteurs de l'information jeunesse sur le territoire.....	25
IV. ATTENTES DES DIFFERENTS ACTEURS	27
IV.1. Les élus de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon.....	27
IV.2. Les partenaires de la jeunesse du territoire.....	28
IV.3. Les jeunes du territoire	28
V. PROJET DE LA STRUCTURE D'INFORMATION JEUNESSE	34
V.1. Les objectifs prioritaires de la structure.....	34
V.2. Le public visé.....	34
V.3. Les partenaires du projet.....	35
V.4. Les thèmes prioritaires à travailler	35
V.5. Les missions de la structure.....	36
V.6. L'offre d'information et services associés	38
V.7. L'inscription dans le réseau IJ /dans le SPRO.....	39
V.8. L'évaluation de l'activité de la structure locale.....	39
V.9. Les moyens.....	40

Table des illustrations

Figure 1 Carte de situation CCPO	8
Figure 2 Plan de situation CCPO	8
Figure 3 Présentation du territoire de la CCPO	9
Figure 4 Variations de la population dans la CCPO - INSEE, 2019.....	11
Figure 5 Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2019 et 2013.....	11
Figure 6 Répartition de la population par tranche d'âge - INSEE, 2019	12
Figure 7 Nombre total d'emploi et taux de Chômage par Commune en 2019.....	13
Figure 8 Indice de construction annuelle des logements ordinaires pour 1000 habitants de 1999 à 2020 - SITADEL	14
Figure 9 Nombre de logements sociaux et part du parc social au sein de l'EPCI - RPLS 2021	15
Figure 10 Carte de la répartition des logements sociaux, par commune, au sein de l'intercommunalité - RPLS 2021.....	15
Figure 11 Provenance des déplacements/jour sur la CCPO - EGDT 2015.....	16
Figure 12 Les transports en commun sur la CCPO.....	17
Figure 13 Part femmes/hommes - INSEE RP 2018	19
Figure 14 Part des 11-30 ans par rapport à la population totale de la CCPO - INSEE RP 2018	19
Figure 15 Part des 11-14 ans et des 15-30 ans sur la CCPO - INSEE RP 2018.....	19
Figure 16 Part des jeunes de 11-30 ans par communes sur la CCPO - INSEE RP 2018.....	19
Figure 17 Scolarisation des jeunes sur la CCPO - INSEE RP 2018	20
Figure 18 Taux d'emploi et taux de chômage des 15-24 ans - INSEE RP 2018.....	20
Figure 19 Les effectifs des collèges de secteur	21
Figure 20 Les équipements de loisirs de la CCPO.....	22
Figure 21 Les acteurs associatifs et institutionnels du territoire	24
Figure 22 Forum jobs d'été sur Sérézin-du-Rhône	26
Figure 23 Enquête jeune 15-30 ans CCPO juin - novembre 2022.....	29
Figure 24 Enquête jeune 15-30 ans CCPO juin - novembre 2022.....	30
Figure 25 Enquête jeune 15-30 ans CCPO juin - novembre 2022.....	30
Figure 26 Enquête jeune 15-30 ans CCPO juin - novembre 2022.....	30
Figure 27 Enquête jeune Collèges CCPO juin - novembre 2022	31
Figure 28 Enquête jeune Collèges CCPO juin - novembre 2022	31
Figure 29 Enquête jeune Collèges CCPO juin - novembre 2022	31
Figure 30 Enquête jeune Collèges CCPO juin - novembre 2022	32

Table des annexes

Annexe 1 : Statuts de la CCPO.....	43
Annexe 2 : Organigramme de la CCPO.....	49
Annexe 3 : Délibérations Elections de la CCPO.....	50
Annexe 4 : Rapport d'activités 2021 de la CCPO.....	54
Annexe 5 : Copie des conventions d'attribution du label information jeunesse de Sérézin-du-Rhône 2008 et 2014.....	86
Annexe 6 : Enquête jeune 15-30 ans réalisée entre juin et novembre 2022 – CCPO.....	102
Annexe 7 : Enquête jeune réalisée dans les collèges en novembre 2022 – CCPO.....	111
Annexe 8 : Enquête jeune réalisée auprès des post-brevet en novembre 2022 – CCPO.....	122
Annexe 9 : Entretiens individuels avec les partenaires de la jeunesse	128
Annexe 10 : Synthèse des entretiens avec les Communes.....	130

I. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

I.1. Présentation de la structure support

Structure support	<ul style="list-style-type: none"> Communauté de communes du Pays de l'Ozon (CCPO)
Responsable légal	<ul style="list-style-type: none"> Monsieur Pierre BALLELIO, Président
Elu en charge compétence	<ul style="list-style-type: none"> Monsieur Michel BOULUD, Vice-président à l'emploi
Coordonnée structure	<ul style="list-style-type: none"> 1 rue du Stade 69360 Saint-Symphorien-d'Ozon

I.2. Fonctionnement de la structure locale d'Information Jeunesse

Date ouverture	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} septembre 2022
Horaires	<ul style="list-style-type: none"> De 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

I.3. Equipe de la structure locale

Fabienne MAUREL	<ul style="list-style-type: none"> Directrice générale des services
Corine BERTHOLET	<ul style="list-style-type: none"> Responsable du Pôle Aménagement et Développement
Éric MARCHAND	<ul style="list-style-type: none"> Responsable de la structure et animateur référent
Aurélie PICCOLO	<ul style="list-style-type: none"> Assistante du pôle Aménagement et Développement
Audrey DEMAISON	<ul style="list-style-type: none"> Chargée de communication

II. CONTEXTE et METHODOLOGIE DE LA DEMARCHE

II.1. Démarche initiale

Depuis 2008, il existe une structure d'information jeunesse sur la Commune de Sérézin-du-Rhône qui se nomme PIJ de Sérézin. Celle-ci a été labellisée à sa création et également en 2014.

Au second semestre de l'année 2020, les élus de Sérézin-du-Rhône ont sollicité les instances communautaires afin de demander le transfert de la compétence information jeunesse à l'échelle intercommunale.

En effet, depuis plusieurs années déjà le PIJ de Sérézin-du-Rhône recevait des jeunes de tout le territoire communautaire. Celui-ci intervenait également au sein du Collège de Saint-Symphorien-d'Ozon afin d'accompagner les élèves en cours de décrochage scolaire. Ainsi, la légitimité de l'action du PIJ pour intervenir dans d'autres communes s'est posée. Par ailleurs, depuis 2016, la CCPO et le PIJ ont tissé un vrai partenariat notamment dans l'organisation d'un forum job d'été à l'échelle de la Communauté de communes.

II.2. Historique des rencontres entre les élus

En 2021, pour acter le transfert de la compétence à l'échelle intercommunale

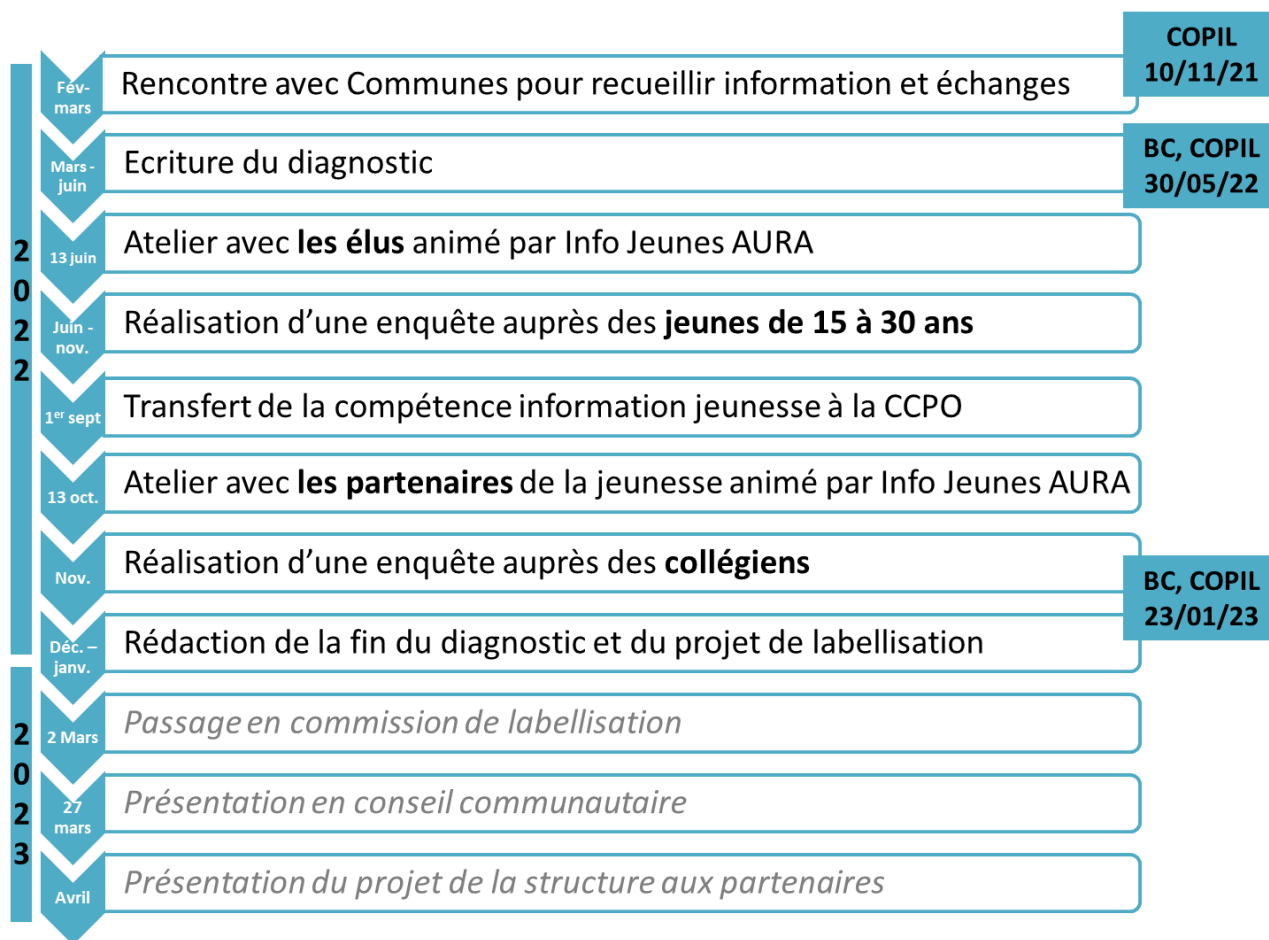
L'année 2021 a été marquée par de nombreuses rencontres entre les élus

10 mai 2021	<ul style="list-style-type: none"> Réunion de présentation du PIJ en présence des représentants des communes de la CCPO
31 mai 2021	<ul style="list-style-type: none"> Présentation en bureau communautaire de ce qu'est « l'information jeunesse » par l'Info Jeunes AURA
23 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec le Département du Rhône qui porte une réflexion de structuration de la thématique jeunesse
30 août 2021	<ul style="list-style-type: none"> Positionnement favorable du bureau communautaire pour le transfert de la compétence « information jeunesse » à l'échelle de la CCPO
27 septembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre entre la CCPO et la mairie de SDR pour travailler sur la temporalité du transfert de compétence
25 octobre 2021	<ul style="list-style-type: none"> Présentation en bureau communautaire du projet de transfert et choix du mode de gouvernance
10 novembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> Lancement du 1^{er} COPIL en présence de la structure « Info Jeunes AURA »

Suite à ces rencontres, il a été acté que le PIJ de Sérézin deviendrait une structure locale d'information Jeunesse portée par l'Intercommunalité afin de développer et d'essaimer les actions sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de permettre à tous les jeunes d'être accueilli et informé dans les meilleurs conditions sur tout le territoire communautaire.

En 2022, pour écrire le projet de labellisation

L'écriture du diagnostic local a débuté en janvier 2022 et s'est poursuivi tout au long de l'année tel que le présente le schéma ci-dessous :



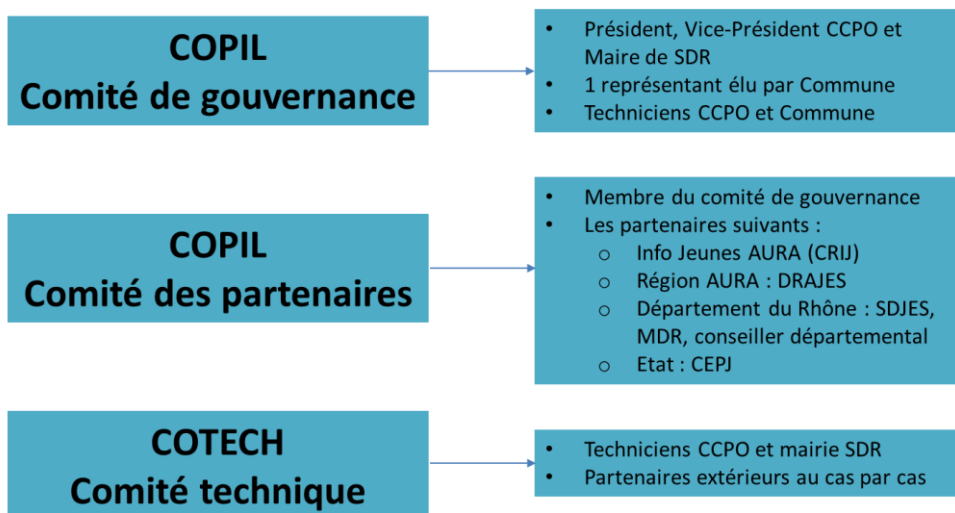
Le diagnostic et le projet de la structure d'information jeunesse présenté dans le présent contrat sont issus d'un travail collaboratif mené entre :

- Les élus de la CCPO et de ses communes ;
- Les partenaires de la jeunesse du territoire ;
- Les jeunes du territoire.

L'Info Jeunes AURA a soutenu la Communauté de communes tout au long de l'année en animant plusieurs réunions de travail, en participant aux instances de décision et en conseillant les techniciens en charge de l'écriture du contrat.

II.3. Méthodologie

Afin de mener à bien le transfert de la compétence et d'avancer sur l'écriture du contrat de labellisation, la CCPO a mis en place la gouvernance suivante :



III. DIAGNOSTIC LOCAL

III.1. Présentation globale du territoire

Une situation géographique et un cadre de vie attractifs

La Communauté de communes du Pays de l'Ozon (CCPO) se situe au sud-est du département du Rhône, en limite de la Métropole de Lyon, de la Communauté d'agglomération de Vienne Condrieu, de la Communauté de communes de l'Est Lyonnais et de la Communauté de communes des collines du Nord Dauphiné. Elle se compose de sept communes : Chaponnay, Communay, Marennes, Saint-Symphorien-d'Ozon, Sérézin-du-Rhône, Simandres et Ternay (de 1 819 habitants à Simandres à 5 845 habitants à Saint-Symphorien d'Ozon).

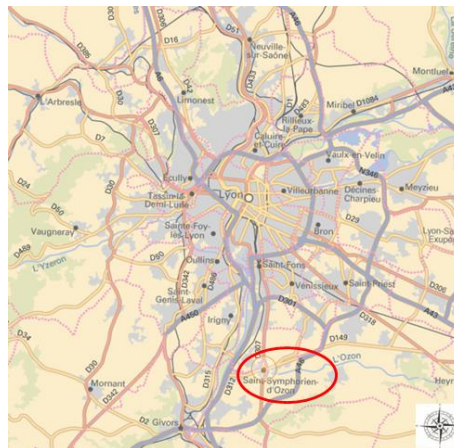


Figure 1 Carte de situation CCPO

La CCPO couvre un territoire de 78 km², sa population s'élève à un peu plus de 26 200 habitants et sa densité est de 337 habitant/km². La situation géographique du territoire intercommunal est attractive et stratégique aux portes de l'agglomération lyonnaise. Elle est donc propice au développement économique et à l'installation de nouveaux habitants.

La Communauté de communes est un territoire périurbain qui se caractérise par la présence d'un habitat pavillonnaire prédominant qui s'est développé autour des centres-bourgs. La CCPO possède des centralités attractives et de qualités. Le Schéma de cohérence territorial (SCoT) de l'agglomération lyonnaise, en cours de révision, définit des polarités urbaines où l'urbanisation doit être concentrée : Saint-Symphorien-d'Ozon et Chaponnay en font partie. Par ailleurs, la commune de Sérézin-du-Rhône est identifiée

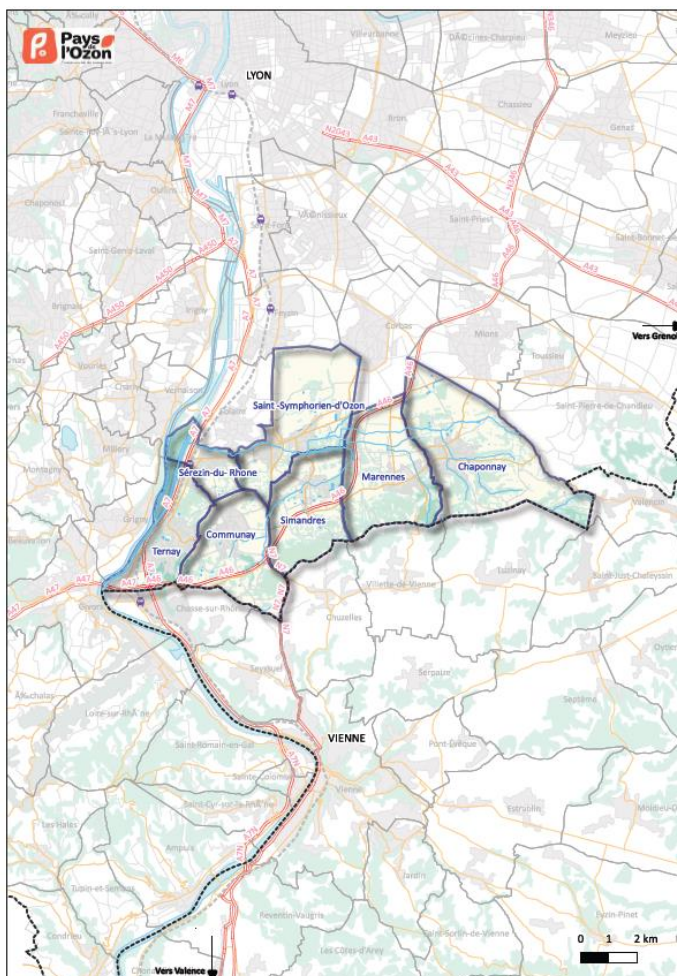
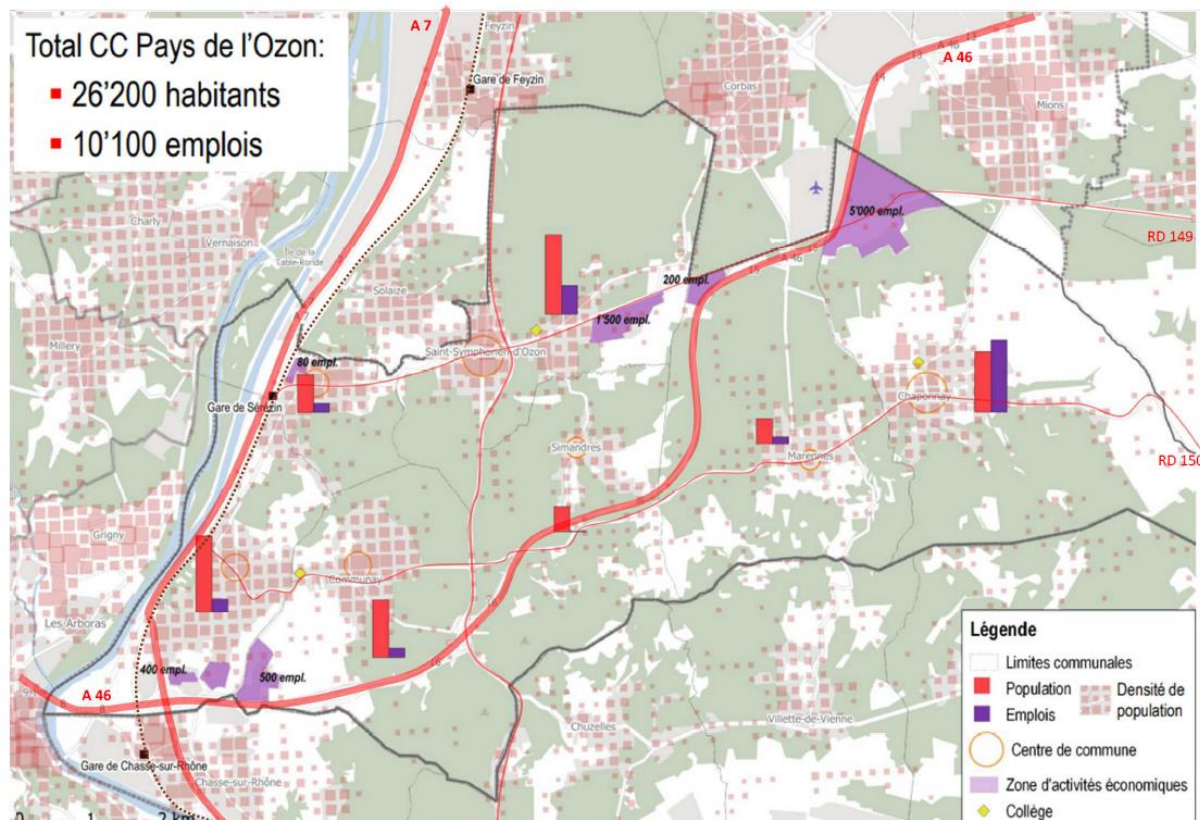


Figure 2 Plan de situation CCPO

comme secteur d'intensification de l'urbanisation, du fait de sa gare du réseau express de l'agglomération lyonnaise.

Véritable couloir de passage, le Pays de l'Ozon est traversé par deux autoroutes (A46 et A7) qui sont des axes majeurs de circulation du Sud et de l'Est de l'agglomération lyonnaise. Le territoire possède un réel atout avec la gare SNCF de Sérézin-du-Rhône, qui relie facilement les gares de Lyon en 12 minutes.



Riche en ressources naturelles, paysagères et agricoles, le territoire de la CCPO vallonné constitue une ceinture verte aux abords de la Métropole. Il est traversé par la rivière Ozon. Les surfaces agricoles et naturelles recouvrent près de 76% du territoire (56% en surface agricole et 19,9% en espaces naturels).

Un transfert de compétence « information jeunesse » récent

La Communauté de communes du Pays de l'Ozon, créée par arrêté préfectoral le 26 novembre 1997, entre en vigueur le 1^{er} janvier 1998, avec cinq communes : Saint-Symphorien-d'Ozon, Communay, Sérézin-du-Rhône, Simandres et Ternay. Les communes de Chaponnay et Marennes ont intégré la CCPO le 1^{er} janvier 2013.

La CCPO exerce les compétences suivantes :

**Compétences
de la CCPO**

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique
- Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création ou aménagement et entretien de la voirie
- Compétences complémentaires GEMAPI
- Gendarmerie : extension et gestion du casernement
- Gymnases des collèges du périmètre communautaire et de ses parkings
- Création, aménagement et entretiens de piscines couvertes
- Transport : création, aménagement et entretien des parkings nécessaires à l'attrait des gares ferroviaires
- Covoiturage : création et aménagement de parkings à destination de covoitureurs
- Accessibilité : actions de sensibilisation dans le cadre de la commission intercommunale d'accessibilité
- Réseaux de communication
- Création et mise en place d'un réseau informatique des bibliothèques du Pays de l'Ozon
- Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographique (SIG)
- Actions en faveur de l'emploi des jeunes et de l'insertion
- Ecole de musique
- Promotion et entretien des chemins de randonnées
- Compétence mobilité définie à l'article L. 1231-1-1 du code des transports

La compétence facultative « Information jeunesse » a été intégrée au 1^{er} septembre 2022. Elle s'ajoute ainsi aux compétences décrites ci-dessus et est inscrite comme suit dans les statuts de la CCPO :

« Gestion et animation d'une structure d'information jeunesse labellisée. L'information délivrée dans ce cadre est dite généraliste et couvre tous les sujets qui intéressent les jeunes dans leur vie quotidienne. Le contrat de labellisation définit les missions de la structure ».

Ce sont 36 agents (dont 13 professeurs de musique à temps non complet) qui mettent en œuvre les compétences de la structure. Le service en charge du PIJ de Sérézin-du-Rhône a été transféré à la même date à la CCPO afin de mettre en œuvre cette compétence au niveau intercommunal. Pour plus de précision, il est possible de se reporter aux annexes 1 à 4 du document.

III.2. Analyse socio-économique du territoire

La CCPO bénéficie d'une dynamique démographique et économique dû à sa situation géographique à la fois à proximité sud de la Métropole de Lyon et au carrefour d'axes de circulations stratégiques.

Un taux de croissance plus élevé que la moyenne nationale

La population de la CCPO s'élève à un peu plus de 26 300 habitants en 2019. Saint-Symphorien-d'Ozon (5 706 hab.) et Ternay (5 512 hab.) sont les communes les plus peuplées et concentrent 42,5% de la population intercommunale. Globalement, le territoire connaît une forte croissance démographique avec cependant un ralentissement depuis le début des années 2010.

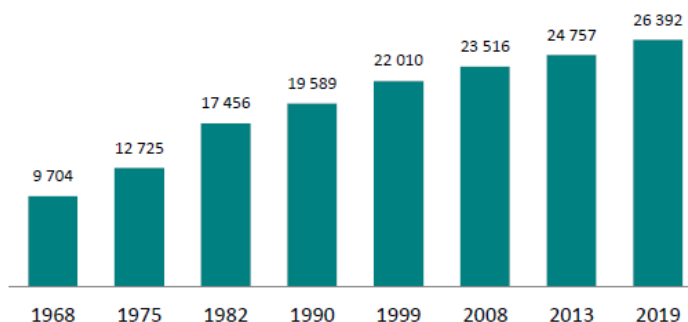


Figure 4 Variations de la population dans la CCPO - INSEE, 2019

Entre 2008 et 2018, la population de la CCPO a augmenté de 2 663 individus (soit 11,3% de croissance sur 10 ans avec une moyenne de 266 individus par an). Cette augmentation représente **un taux de croissance annuel moyen de 1,27%**. En comparaison, le taux de croissance annuel moyen entre 2013 et 2019 dans le département du Rhône s'élève à 0,9% et à 0,4% en France.

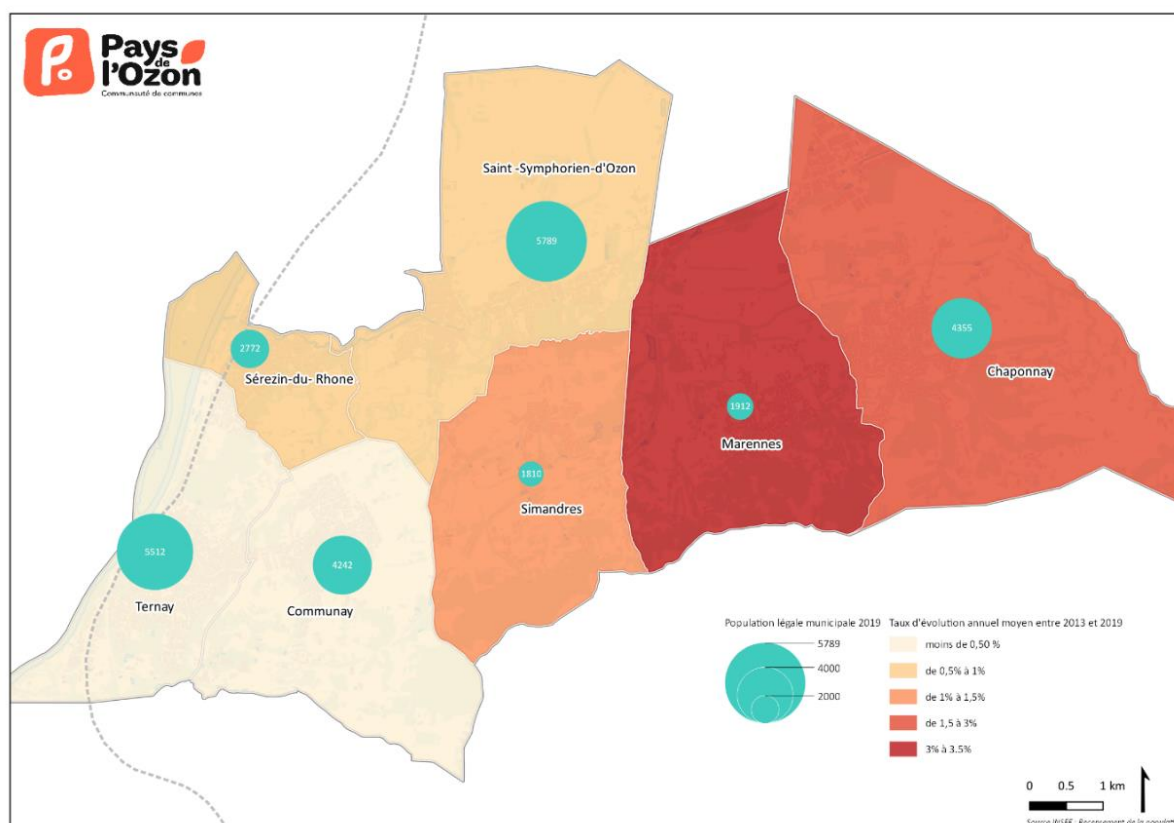


Figure 5 Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2019 et 2013

La croissance démographique de la CCPO est portée essentiellement par l'arrivée de nouvelles populations. Pour illustrer ce propos, la population de la CCPO augmente de 1 343 habitants entre 2012 et 2017 qui se répartissent comme suit :

- 594 liés au solde naturel ;
- 749 liés aux nouveaux arrivants.

Avec respectivement un taux de croissance annuel moyen de 3,4% et 2,3% entre 2013 et 2019, Marennes et Chaponnay sont les communes démographiquement les plus dynamiques de la CCPO.

Une population plutôt équilibrée en âge

La population de la CCPO est équilibrée en âge avec cependant une dominance des 45-59 ans.

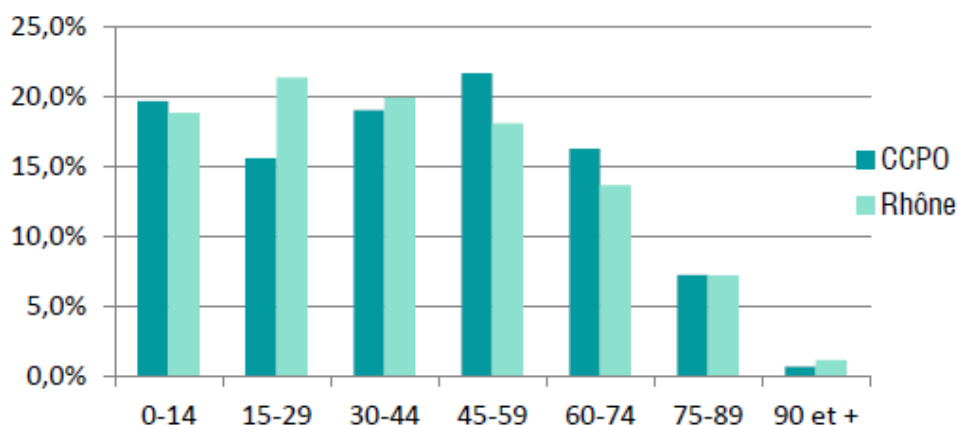


Figure 6 Répartition de la population par tranche d'âge - INSEE, 2019

C'est un territoire plus âgé que le Département du Rhône. Les tranches 45-59 ans et 60 à 74 ans sont nettement plus représentées. Cependant, le fait que les moins de 14 ans soient surreprésentés montrent que le territoire est aussi attractif pour les jeunes ménages.

L'intercommunalité est un territoire qui connaît une croissance des ménages familiaux (3 enfants ou plus) avec une évolution de +1,2 points entre 2018 et 2020.

Et plus aisée que la moyenne départementale

Les actifs du territoire sont principalement des professions intermédiaires, employés, cadres et professions libérales supérieures. Sur la Communauté de communes du Pays de l'Ozon, le revenu médian par unité de consommation est de 24 855€ contre 21 267 € sur le département du Rhône en 2013. Les communes de la CCPO ont toutes un revenu fiscal médian par unité de consommation supérieur à celui du Rhône.

Un territoire bénéficiant d'un dynamisme économique et des emplois

Le territoire bénéficie d'une réelle dynamique économique et connaît une hausse des emplois salariés avec 10 100 emplois en 2019 (soit + 17% en 5 ans). Le tissu économique, riche et diversifié, se compose de 2 335 établissements de toutes les tailles. Les secteurs d'activités sont très diversifiés mais les plus importants sont la logistique (24 % des emplois), les services aux entreprises (20 % des emplois) et l'industrie (19 % des emplois).

La moitié des emplois salariés privés sont situés sur la Commune de Chaponnay.

En 2018, les emplois se ventilent entre 28% d'ouvriers, 25,6% de professions intermédiaires et 23,9% d'employés. Les emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures ne représentent que 14,1% des emplois (soit 1 311 emplois).

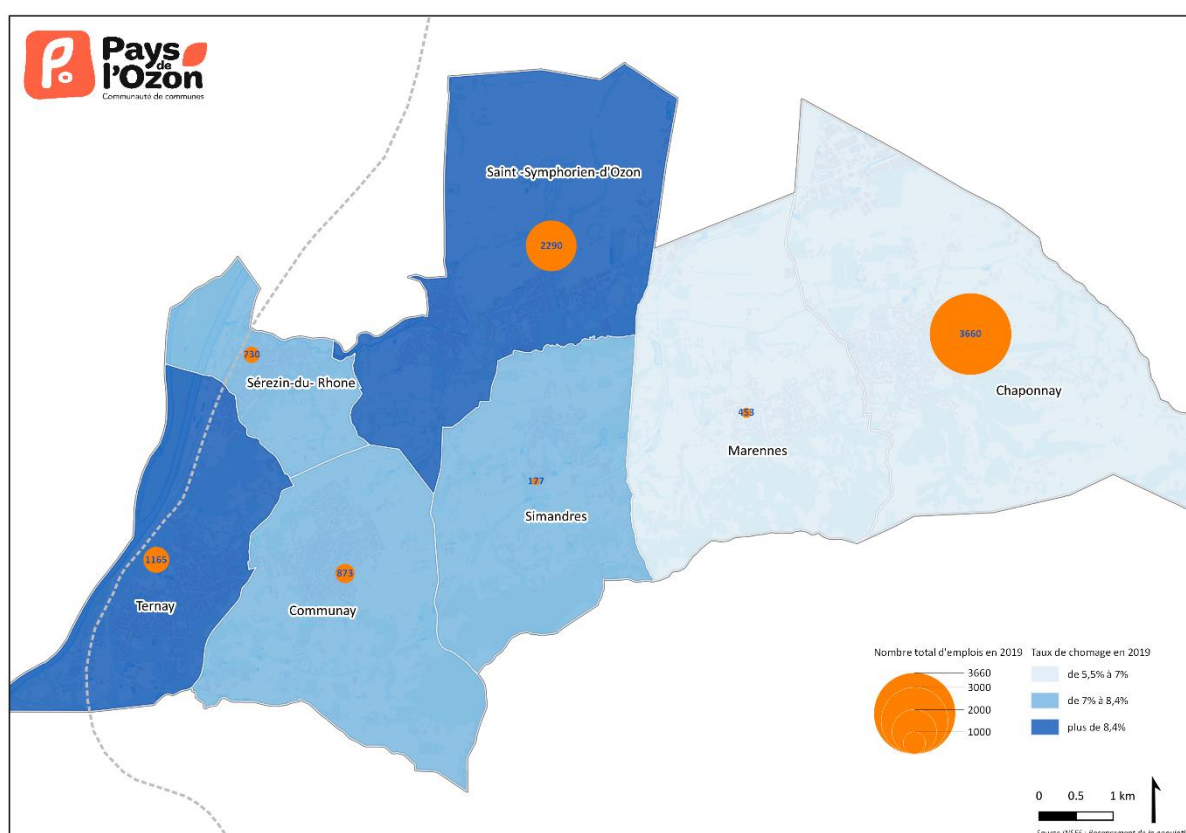


Figure 7 Nombre total d'emploi et taux de Chômage par Commune en 2019

Un taux de chômage inférieur à la moyenne française

Le taux de chômage sur la CCPO est de 7,6% en 2018, ce chiffre étant inférieur à la moyenne Française à la même période (8,8% en France). Le territoire est également marqué par des disparités entre ses communes, Marennes ayant un taux de chômage de 5,8% et Saint-Symphorien-d'Ozon totalisant un taux de 8,7%.

Un territoire avec de nombreux commerces et services

La Communauté de communes dispose d'un grand nombre de commerces et de services, l'INSEE recensant près de 700 équipements sur le territoire. Les communes les plus équipées sont Saint-Symphorien-d'Ozon, Chaponnay et Ternay. Seules deux communes sont moins équipées, Marennes et Simandres, disposant de peu de commerces mais de près d'une trentaine d'artisans.

Une forte production de logement dont un nombre considérable de logements locatifs sociaux

Selon SITADEL, ce sont en moyenne 47 logements par an qui ont été commencés sur la CCPO entre 1999 et 2020. Cependant, ces statistiques, en partie incomplètes, ne reflètent pas la réalité du terrain. En effet, le marché immobilier de la Communauté de communes est sous l'influence de la Métropole Lyonnaise. Dans les faits, ce sont près de 900 logements qui ont été construits entre 2014 et 2019 sur le territoire.

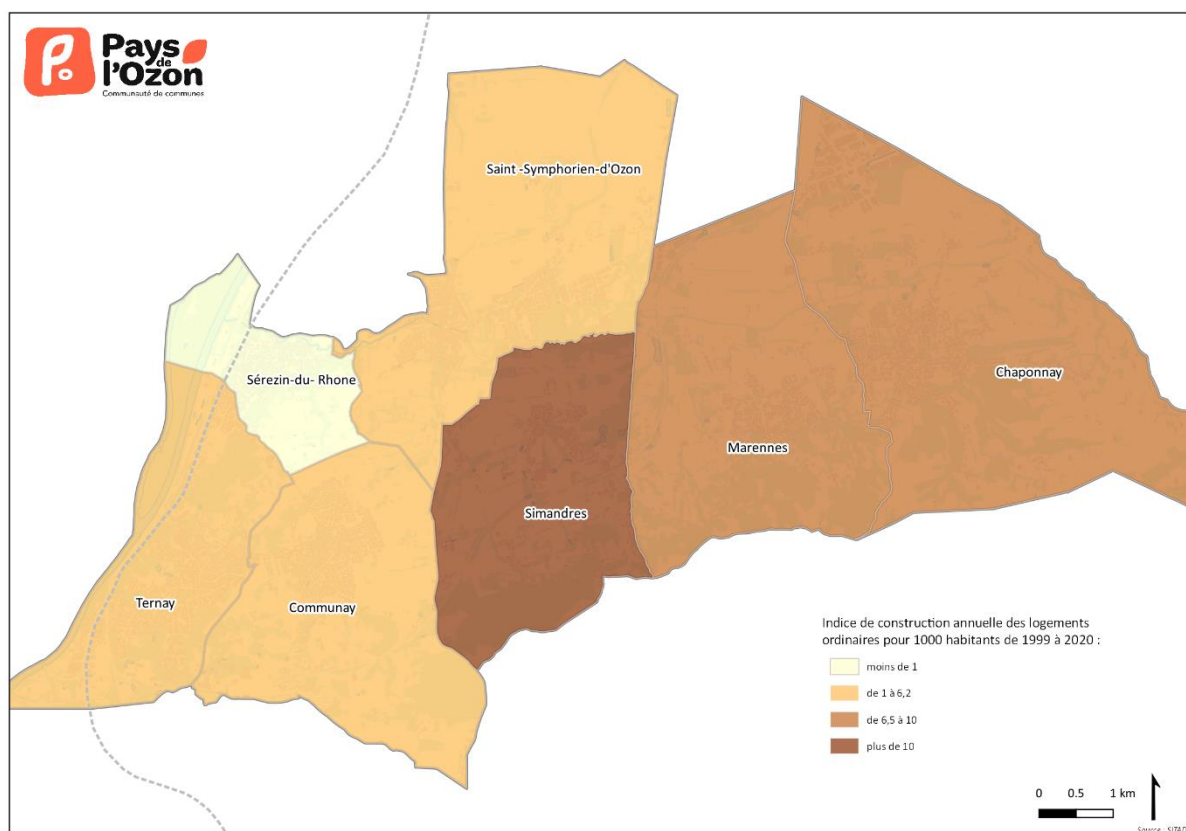


Figure 8 Indice de construction annuelle des logements ordinaires pour 1000 habitants de 1999 à 2020 - SITADEL

Le parc social représente 10% des résidences principales sur la CCPO. Il n'y a pas de quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) sur l'EPCI.

Le parc social s'est progressivement développé au fil des années, en particulier au cours des 3 dernières années. Quatre communes de la CCPO (Chaponnay, Communay, Saint-Symphorien

d'Ozon et Ternay) sont soumises à la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) et ont donc l'obligation de disposer de 25 % de logements locatifs sociaux sur leur territoire. Au vu de ces obligations, ce sont ainsi plus de 500 logements locatifs sociaux qui ont été construits sur les 8 dernières années. En 2021, le nombre de logements sociaux a augmenté de +10% par rapport à 2020.

A l'échelle du parc social de l'intercommunalité, on observe une répartition des logements de l'EPCI localisée essentiellement à l'ouest du territoire. Les communes de Saint-Symphorien-d'Ozon et de Communay représentent chacune autour de 25% des logements sociaux. Des communes proches, comme Sérézín-du-Rhône et Ternay, représentent une part importante également des logements sociaux de l'EPCI.

Cette répartition témoigne d'une disparité territoriale puisque les communes situées au centre et à l'est affichent une part relativement faible des logements sociaux présents à l'échelle de l'EPCI.

La carte ci-dessous témoigne de cette répartition hétérogène des logements sociaux sur le territoire de la CCPO (en nombre et en part).

Territoire de la CC du Pays de l'Ozon	Nombre de logements sociaux	Part du parc social au sein de l'EPCI
CC du Pays de l'Ozon	1284	100%
Saint-Symphorien-d'Ozon	338	26%
Communay	300	23%
Ternay	289	23%
Sérézín-du-Rhône	159	12%
Chaponnay	138	11%
Simandres	48	4%
Marennes	12	1%

Figure 9 Nombre de logements sociaux et part du parc social au sein de l'EPCI - RPLS 2021

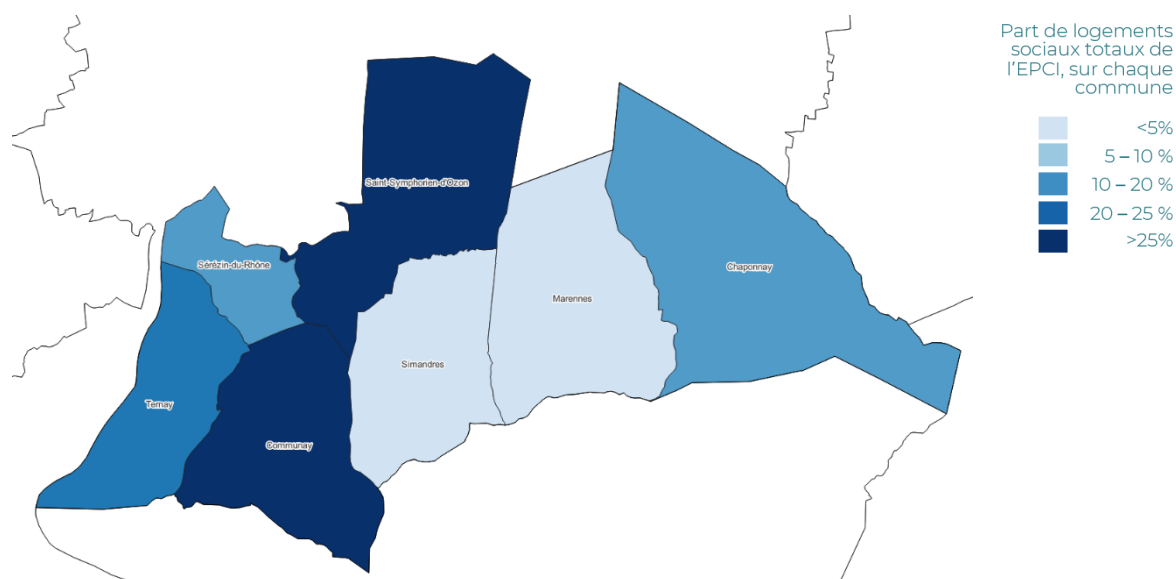


Figure 10 Carte de la répartition des logements sociaux, par commune, au sein de l'intercommunalité - RPLS 2021

En résumé

<p>Une attractivité naturelle entre ville et campagne</p>	<ul style="list-style-type: none">• Un positionnement géographique stratégique au sud de la métropole de Lyon et en bordure des accès routiers• Une forte qualité de vie qui induit un attachement au territoire et l'arrivée de nouvelles populations (croissance démographique)
<p>Une dynamique économique avérée</p>	<ul style="list-style-type: none">• Un tissu économique riche et diversifié avec un bassin d'emploi en développement• De nombreux commerces et services de proximité
<p>Un territoire au caractère péri-urbain en pleine mutation</p>	<ul style="list-style-type: none">• De nombreux logements locatifs sociaux en cours de construction avec l'arrivée de nouvelles populations• Une prédominance de la voiture individuelle au vu de l'absence de transport en commun mais un développement de la mobilité en cours

III.3. Profil de la jeunesse du territoire

Les jeunes, une part importante de la population

Les jeunes de 11 à 30 ans représentent 22,3% de la population. Et plus globalement, 36% de la population a moins de 30 ans.

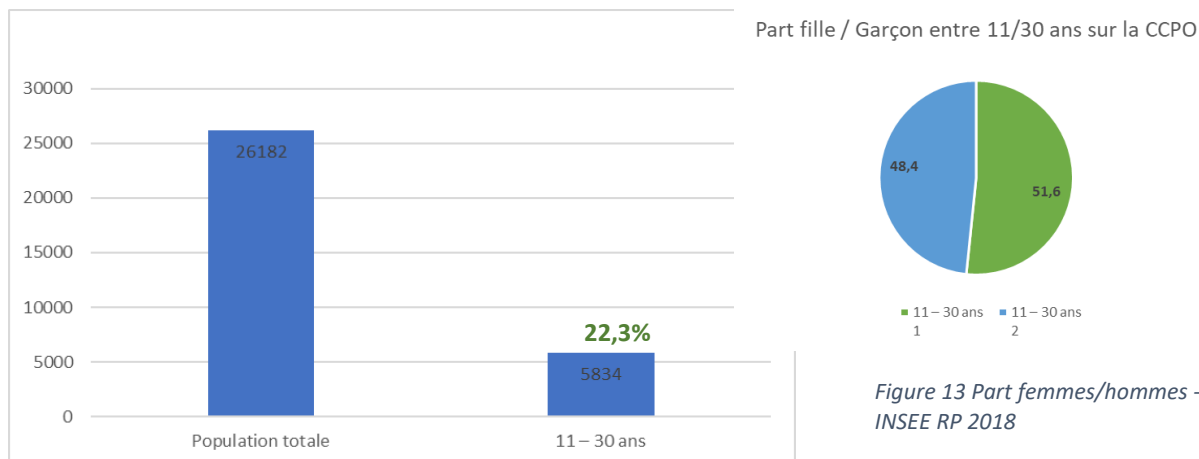
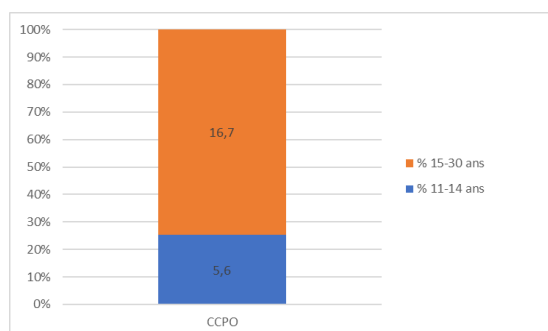


Figure 14 Part des 11-30 ans par rapport à la population totale de la CCPO - INSEE RP 2018

Les 15 – 30 ans représentent 16,7% de la population sur le territoire, ce qui est très légèrement inférieur à la moyenne nationale (17,3%)

Figure 15 Part des 11-14 ans et des 15-30 ans sur la CCPO - INSEE RP 2018



Les jeunes de 11 à 30 ans représentent entre 20 et 24% de la population selon les Communes. Ils sont plus nombreux sur les communes de Simandres, Saint-Symphorien d'Ozon et Ternay.

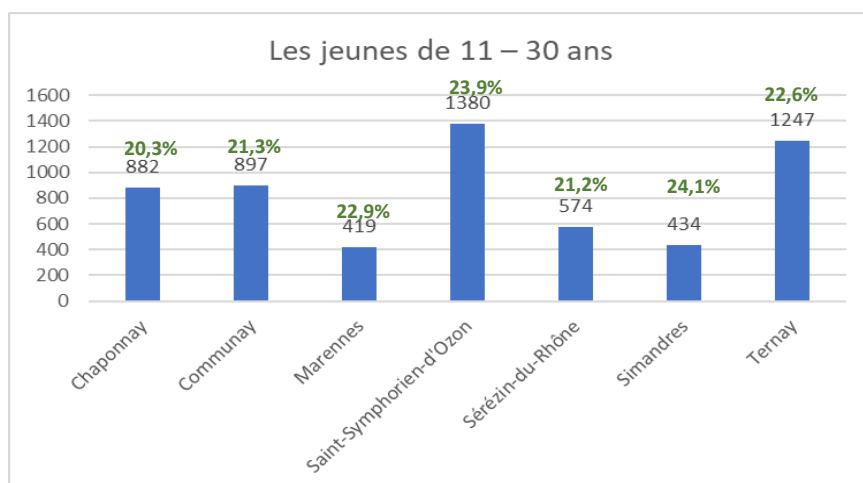


Figure 16 Part des jeunes de 11- 30 ans par communes sur la CCPO - INSEE RP 2018

Un taux de scolarisation représentatif de la norme en France

Le taux de scolarisation de la population sur le territoire est de 24 % (moyenne nationale de 23%). Sur 48,5 % de 18 à 24 ans scolarisés, les filles sont représentées de manière majoritaire (54,1%).

Le tableau ci-dessous détaille le nombre d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en formation initiale, inscrits dans un établissement d'enseignement :

Tranche d'âge	Pop scolarisée	Pop totale	Taux de scolarisation selon tranche d'âge en %
0-2 ans	0	597	0,0
2 à 5 ans	989	1334	74,1
6 à 10 ans	1745	1772	98,5
11 à 14 ans	1458	1474	98,9
15 à 17 ans	1028	1050	97,9
18 à 24 ans	868	1791	48,5
25 à 29 ans	65	1249	5,2
30 ans et +	100	16915	0,6
Total	6253	26182	23,9

Figure 17 Scolarisation des jeunes sur la CCPO - INSEE RP 2018

L'emploi et le chômage des jeunes : une situation plus favorable que la moyenne nationale

Le taux d'emploi des 15 – 24 ans à la CCPO est de 33,1% soit légèrement plus élevé que la moyenne nationale qui est de 32,2%.

Population CCPO de 15 à 24 ans	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
2840	940	33,1

Le taux de chômage est quant à lui de 19,1% soit légèrement inférieur de la moyenne nationale (20,6 %)

Figure 18 Taux d'emploi et taux de chômage des 15-24 ans - INSEE RP 2018

Chômage des 15-64 ans	
Nombre de chômeurs	974
Taux de chômage en %	7,6
Taux de chômage des 15 à 24 ans	19,1

En résumé

Les jeunes de 11-30 ans

- Une part importante de la population (env. 22%) répartie de manière équivalente sur toutes les communes
- Une situation à l'emploi plus favorable que la moyenne nationale et un taux de chômage légèrement plus faible

III.4. L'offre globale d'équipement en lien avec la jeunesse

Au niveau scolaire

Onze écoles de 1^{er} cycle sont recensées sur le territoire. Toutes les communes sont ainsi dotées d'une ou de plusieurs écoles primaires. Les effectifs sont globalement à la hausse se traduisant dans de nombreux cas par une occupation totale ou une saturation des équipements.

Trois collèges sont situés sur le territoire de la Communauté de communes :

- Le collège Jacques Prévert à Saint-Symphorien-d'Ozon qui accueille les élèves résidant à Saint-Symphorien-d'Ozon, Sérézin-du-Rhône, Simandres et Marennes (environ 900 élèves) ;
- Le collège Hector Berlioz à Communay où sont accueillis les élèves de Communay, Ternay et Givors (environ 700 élèves) ;
- Le collège privé, la Xavière, qui est installé à Chaponnay. Il accueille environ 750 élèves.

Les élèves résidant à Chaponnay dépendent du collège de Saint-Pierre de Chandieu.

Niveaux	Collège J. Prévert (SSO)	Collège H. Berlioz (Communay)	Collège privé La Xavière (Chaponnay)	Collège Charles de Gaulle (St Pierre de Chandieu)
6ème	188	149	205	164
5ème	171	151	196	149
4ème	168	152	176	132
3ème	180	139	173	129
ULIS	11	13	0	13
TOTAL	718	604	750	587
Provenance	SDR, SSO, Sol, Sim, Mar	Ternay / Communay	Divers	Chaponnay, Toussieu, St Pierre de Chandieu

Figure 19 Les effectifs des collèges de secteur

Il n'y a pas de lycée sur le territoire de la CCPO. Les habitants dépendent des lycées de Givors et de Vénissieux.

Au niveau loisirs

La Communauté de communes dispose d'un grand nombre d'équipements sportifs et culturels tel que le présente la carte suivante.

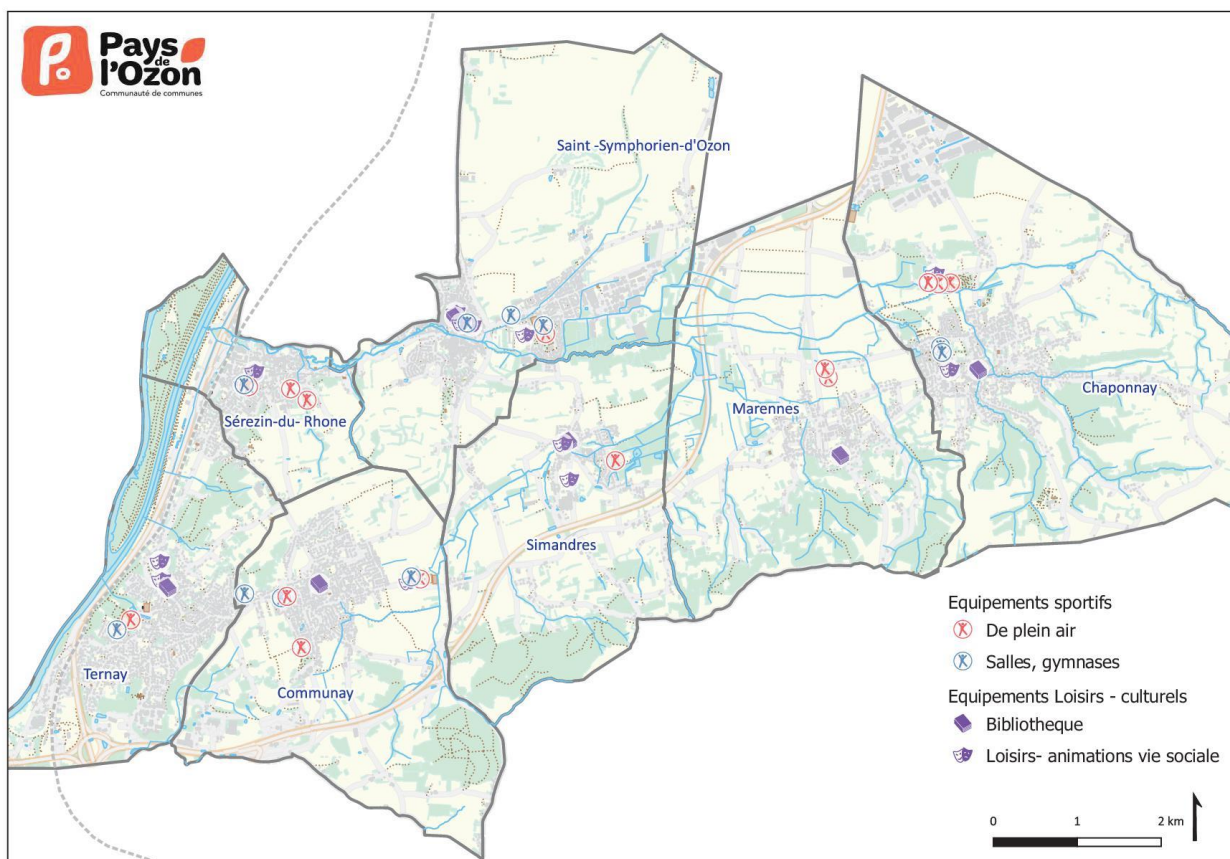


Figure 20 Les équipements de loisirs de la CCPO

Il existe ainsi 7 bibliothèques /médiathèques, plusieurs salles de spectacles/cinémas, des gymnases (dont 2 intercommunaux), des salles polyvalentes et de nombreux terrains sportifs.

La vie associative du territoire est très dynamique avec plus de 200 structures actives et des manifestations culturelles ayant lieu toute l'année.

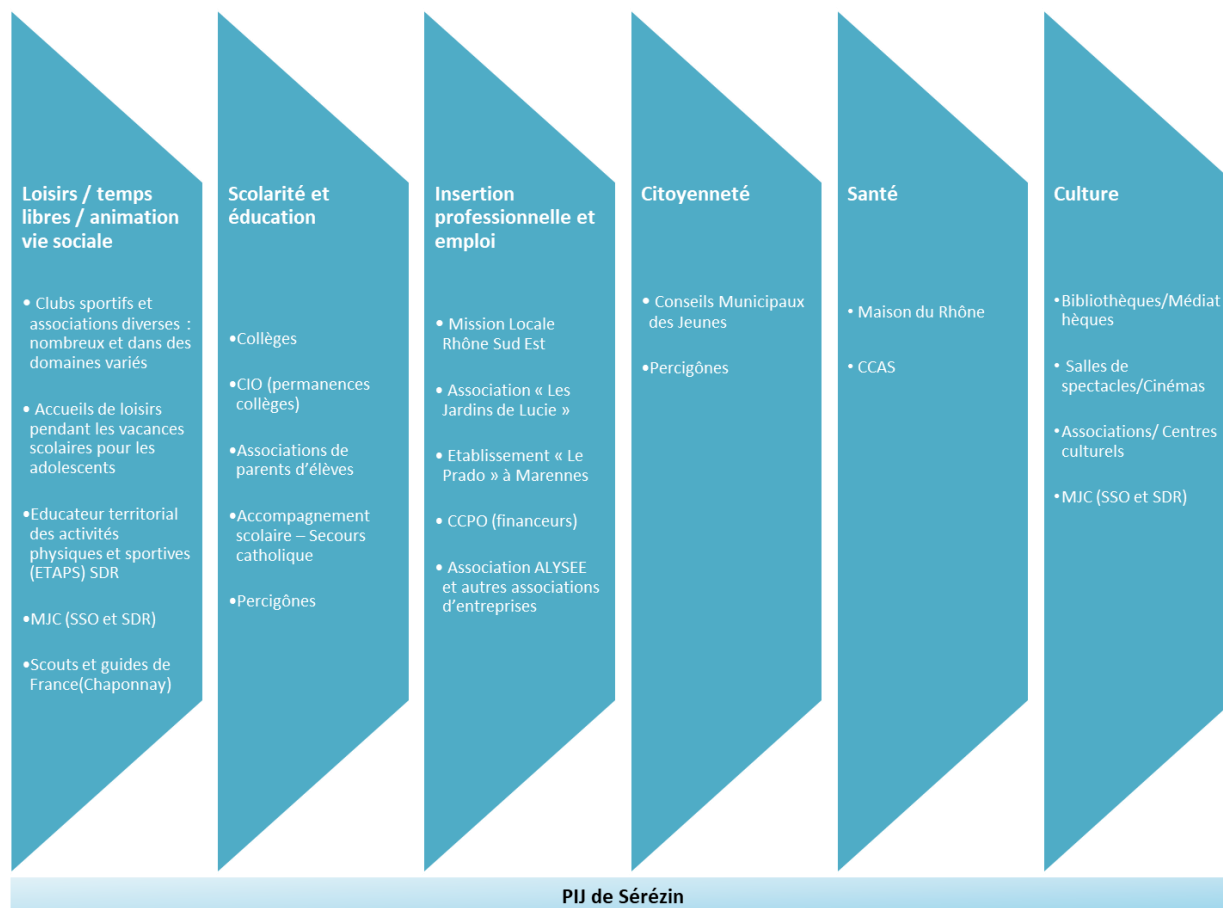
En résumé

L'offre globale d'équipement

- Une offre d'enseignement secondaire qui n'est pas complète avec l'absence de lycée sur le territoire
- Une offre d'équipement de loisirs très développée

III.5. Les acteurs associatifs et institutionnels du territoire en lien avec la jeunesse

Il existe un grand nombre d'acteurs associatifs et institutionnels qui interviennent auprès de la jeunesse du territoire. Les illustrations suivantes recensent la majorité de ces acteurs selon plusieurs thématiques qui sont abordées dans les structures d'informations jeunesse. Le PIJ Sérézin apparaît de manière transversale dans ce schéma puisqu'il délivre de l'information sur ces différentes thématiques.



Les acteurs en lien avec la jeunesse sont nombreux mais il existe des disparités selon les Communes. Même si certains acteurs de la jeunesse travaillent ensemble, globalement il existe peu d'interaction entre eux (frontières communales).

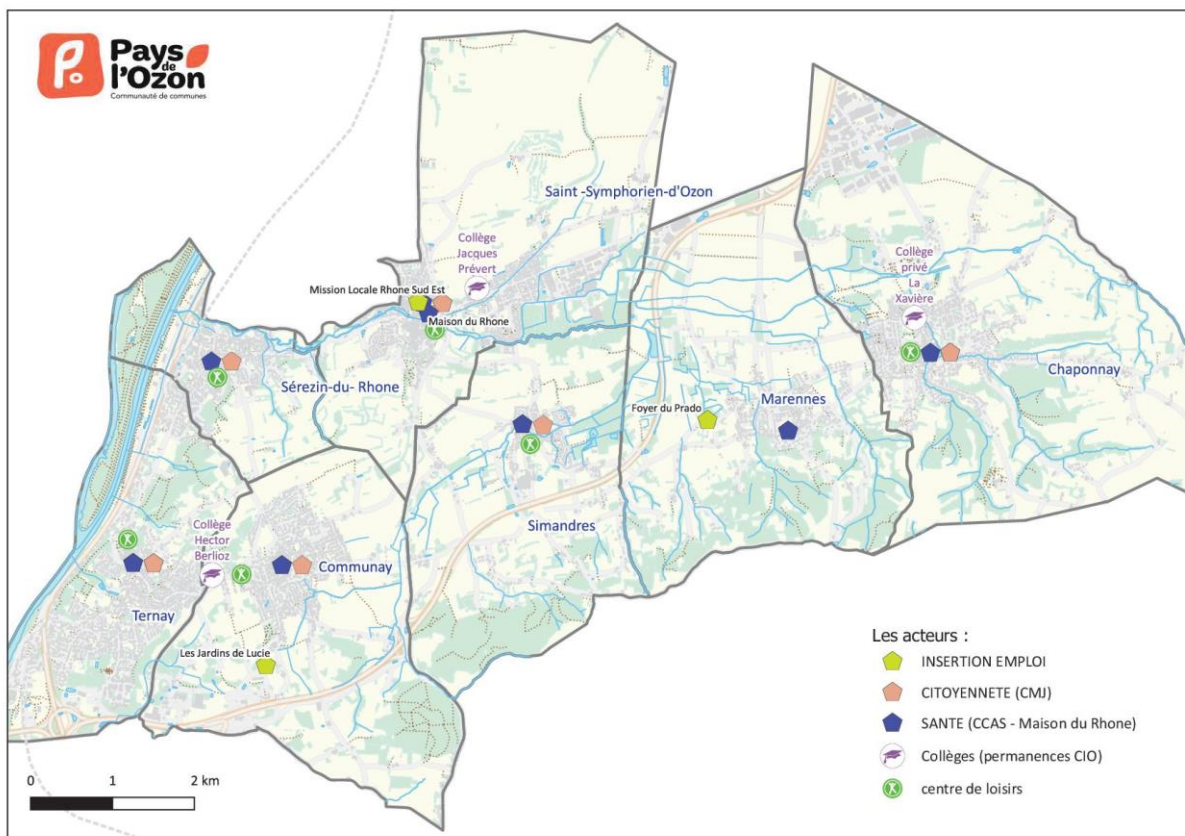


Figure 21 Les acteurs associatifs et institutionnels du territoire

Zoom sur les Communes de la CCPO

Les communes de la CCPO ont des politiques tournées plutôt vers l'enfance. Il existe des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et des Conseils Municipaux pour enfants (CMJ) dans 6 communes du territoire. Ces structures s'adressent à une population jeune qui a moins de 13 ans.

Hormis sur Sérézin-du-Rhône qui a créé le Point Information jeunesse en 2008, les autres communes n'ont pas mis en place des actions poussées dans le domaine des politiques de la jeunesse. Ainsi, les communes n'ont quasiment pas de lien direct avec les 12-30 ans. Elles s'appuient cependant sur un réseau d'acteurs locaux très développé et notamment sur les associations locales sportives ou culturelles pour interagir avec cette jeunesse.

Au-delà de ce réseau associatif, deux structures sont particulièrement bien identifiées par les Maires. Il s'agit de la Mission Locale Rhône Sud-Est (MLRSE) et du PIJ de Sérézin vers qui les jeunes sont renvoyés selon les situations.

L'offre de service à destination de la jeunesse et l'accompagnement social sont peu développés sur le territoire selon la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). De nouvelles familles, qui ont parfois besoin d'aides, arrivent sur le Pays de l'Ozon et se tournent de plus en plus vers les communes, ce qui n'était pas le cas historiquement sur ce territoire.

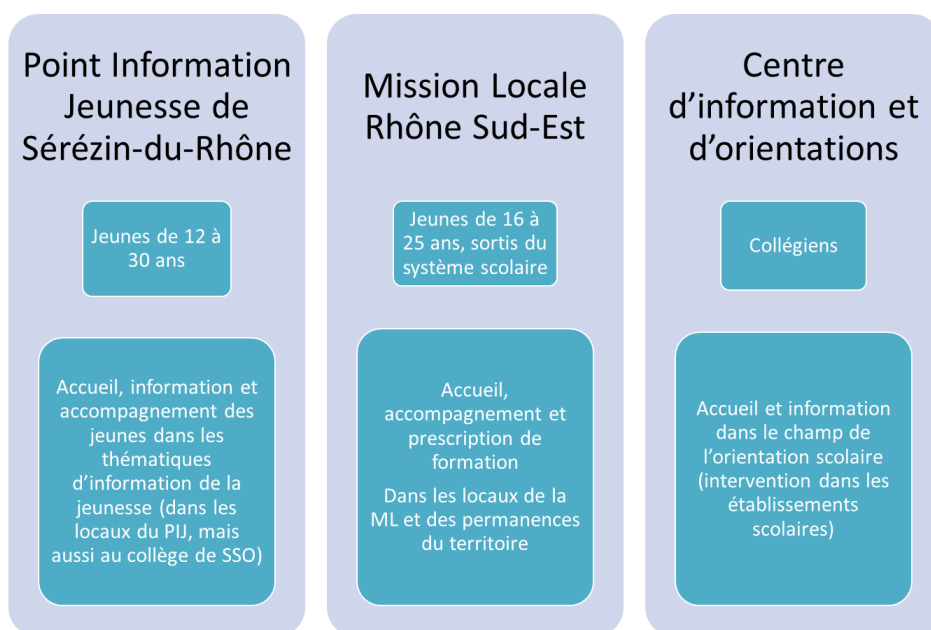
En résumé

Les acteurs associatifs et institutionnels

- Un grand nombre d'acteurs en lien avec la jeunesse mais peu d'interaction
- Des politiques communales tournées plutôt autour de l'enfance

III.6. Les acteurs de l'information jeunesse sur le territoire

Le tableau ci-contre présente les 3 acteurs qui interviennent directement auprès de la jeunesse en matière d'information, d'insertion et d'orientation :



Les actions menées par chacune des trois structures sont claires et sont complémentaires. Cela permet ainsi une bonne lisibilité globale pour les jeunes et les autres partenaires.

Sur la CCPO, il existe très peu de dispositifs institutionnels concernant l'information jeunesse. Au-delà de la convention territoriale Globale (CTG), démarche fondée sur le partenariat avec la Caf qui permet de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires, seuls les dispositifs d'accompagnement à l'emploi sont mis en œuvre par la Mission Locale.

Zoom sur l'acteur historique : le Point Information Jeunesse de Sérézin-du-Rhône

Créé en 2008, le PIJ accueillait les jeunes et les adultes de toute la CCPO, mais aussi de la Métropole de Lyon et de l'agglomération de Vienne. Cet espace de vie et d'animation garantissait ainsi un accueil gratuit et anonyme, ainsi qu'une information personnalisée et

actualisée. Le projet du PIJ était axé sur l'éducation à l'information, à travers une pédagogie participative autour de 9 thématiques, dans des domaines comme la communication, de l'information et de la formation. Il permettait ainsi de renforcer la solidarité et la cohésion sociale communale et intercommunale

La structure était labellisée « information jeunesse » et faisait l'objet d'une convention entre l'Etat, la Région et la commune de Sérézin-du-Rhône. Le dossier de renouvellement de cette labellisation devait être présenté en juin 2021. Avec le COVID, les délais ont été augmentés puis le choix a été fait de transférer la compétence à l'intercommunalité.

Les publics visés dans le cadre du PIJ étaient :

- Les collégiens plus spécifiquement (4èmes et 3èmes dont les décrocheurs scolaires) ;
- Les lycéens et étudiants ;
- Les jeunes adultes ;
- Les parents.



Figure 22 Forum jobs d'été sur Sérézin-du-Rhône

Les missions portées par le PIJ ces dernières années étaient les suivantes :

- Permanences et accompagnement au sein de la structure ;
- Permanences et accompagnement au collège de St Symphorien d'Ozon : accompagnement des décrocheurs scolaires ;
- Mise en place d'actions d'animation tel que le forum jobs d'été organisé en partenariat avec la CCPO depuis 2016.

Des actions d'animation ont également été réalisées : les chantiers-jeunes en 2021, « la mode dans tous ses états » en 2013 pour la découverte des Métiers, la réalisation de nombreux supports pédagogiques (films, expo, plaquette de présentation du PIJ, ...)

En résumé

Les acteurs de l'information jeunesse

- Une bonne articulation entre les 3 acteurs
- Le PIJ de Sérézin, un acteur incontournable de l'information jeunesse sur le territoire

IV. ATTENTES DES DIFFERENTS ACTEURS

IV.1. Les élus de la Communauté de communes du Pays de l'Ozon

Le travail de diagnostic a débuté en 2022 par des rencontres avec les élus de toutes les communes de la CCPO. Ces réunions avaient pour objet d'expliquer la démarche de labellisation mais aussi de connaître les attentes au niveau du partenariat et des actions communes à développer auprès des jeunes. Les trois questions suivantes ont été posées aux élus afin d'alimenter les échanges :

- Quelles sont les structures associatives ou municipales ou autres instances qui interviennent dans des actions auprès des jeunes sur votre commune ?
- Quels sont les besoins que vous avez identifiés, concernant l'accompagnement des jeunes sur votre commune ? Pouvez-vous les hiérarchiser en fonction de vos priorités ?
- Avez-vous des demandes particulières à formuler qui puissent être intégrées au projet de labellisation de la future structure information jeunesse intercommunale ?

En synthèse, il ressort de ces entretiens que les élus n'ont globalement pas de connaissance de la jeunesse. Il s'agit, pour eux, d'une population invisible. Ils identifient quelques jeunes qui « traînent » sur les places des villages, mais cela reste ponctuel. Les élus se demandent si :

- C'est une jeunesse qui n'a pas besoin d'aide/d'accompagnement car les familles sont assez aisées et bien dotées ?
- Ou si c'est une jeunesse qui n'ose pas venir chercher de l'aide notamment dans les lieux institutionnels ?

Les thématiques que les élus souhaitent développer en priorité sur la structure d'information jeunesse sont les suivantes :

<p>Métiers / Emplois / Orientations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation professionnelle, accompagnement, connaissance des métiers • Soutien recherche de stage 3ème / Professionnels / Emploi, jobs d'été • Promouvoir les métiers en tension en direction des publics jeunes scolarisés et déscolarisés • Accompagner dans la construction d'un projet personnel • Être en contact avec l'entreprise, avec les centres de formation et avec l'équipe éducative
<p>Enseignement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser l'accompagnement des décrocheurs scolaires des collèges • Faire de l'accompagnement scolaire

Suite à un atelier animé par l'Info-Jeunes AURA le 13 juin 2022, il est nécessaire pour les élus :

- D'aller vers les jeunes et de faire pour eux ;
- De les accompagner et de les outiller.

IV.2. Les partenaires de la jeunesse du territoire

Les partenaires ont été rencontrés individuellement sur le second semestre 2022. Un atelier a également été organisé et animé par l'info-jeunes AURA le 13 octobre 2022. L'objectif de cette rencontre était de leur expliquer la démarche de labellisation, de définir le champ d'intervention ainsi que les partenariats à développer afin d'intégrer cela dans le projet de la structure.

Des représentants des collèges de Saint-Symphorien-d'Ozon et de Communay, de la MLRSE, de certains ALSH, de l'association d'entreprises ALYSEE, de la structure Percigône et du réseau des bibliothèques étaient présents.

Ces derniers ont pu exprimer leurs attentes par rapport à la création de la structure d'information jeunesse intercommunale. Celles-ci sont détaillées dans le tableau suivant :

<p>Les attentes des partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre/mettre en place des actions : « découverte des métiers », apprentissage, recherche de stages, chantiers jeunes, BAFA,...• Créer des passerelles pour l'accompagnement des jeunes entre la SJJ, les jeunes collégiens en cours de décrochage scolaire, et la mission locale afin d'articuler nos missions (Identification et visite de la structure en 3ème , explication des missions auprès du public ciblé)• Poursuivre le suivi des jeunes en décrochage scolaire• Être le catalyseur d'actions collectives auprès des jeunes et être force de proposition• Créer du lien entre les différents acteurs de la jeunesse du territoire car pas de connaissance des actions de chacun et peu d'interaction
-------------------------------------	--

Le collège de Saint-Symphorien-d'Ozon souhaite poursuivre l'accompagnement fait auprès des décrocheurs scolaires par le PIJ de Sérézin. Au vu de l'évolution du territoire avec l'arrivée de nouvelles populations, les situations de jeunes en difficultés pourraient se développer. Leur suivi nécessite du temps et des moyens humains. Il faut en effet aller vers ces jeunes et réaliser un travail pluridisciplinaire d'interface entre les équipes des collèges, les éducateurs spécialisés et les entreprises. Les moyens en matière d'action sociale sur le territoire sont peu développés, il y a donc une réelle demande pour suivre ces jeunes.

Les attentes des partenaires sont détaillées dans l'annexe 9 du présent document.

IV.3. Les jeunes du territoire

Pour mieux connaître la jeunesse de son territoire, la CCPO a lancé une grande enquête auprès de cette dernière. L'objectif était ainsi de mieux connaître les modes d'information de la

jeunesse et de comprendre leurs attentes. Globalement, deux méthodologies différentes ont été adoptées pour diffuser le questionnaire selon l'âge des jeunes :

- **1 enquête a été réalisée pour les 15-30 ans de juin à novembre 2022** : celle-ci a été diffusée en ligne sur le site internet de la CCPO. Une communication a été faite sur les supports habituels de diffusion et via les partenaires de la jeunesse (MLRSE,...) ;
- **1 enquête a été réalisée pour les 4ème - 3ème dans les trois collèges de secteur en novembre 2022** : celle-ci a été diffusée directement par les 3 principaux de Collèges. Dans 2 collèges, les enquêtes ont été remplies en format papier par les jeunes directement en classe et le 3ème collège a diffusé l'enquête via Pronote ;
- **Une 3ème enquête a été réalisée auprès des Post Brevet (15-16 ans) par le principal du collège de Saint-Symphorien-d'Ozon.**

Les enquêtes ont été adaptées plus ou moins à l'âge des jeunes mais globalement elles comprenaient les éléments suivants :

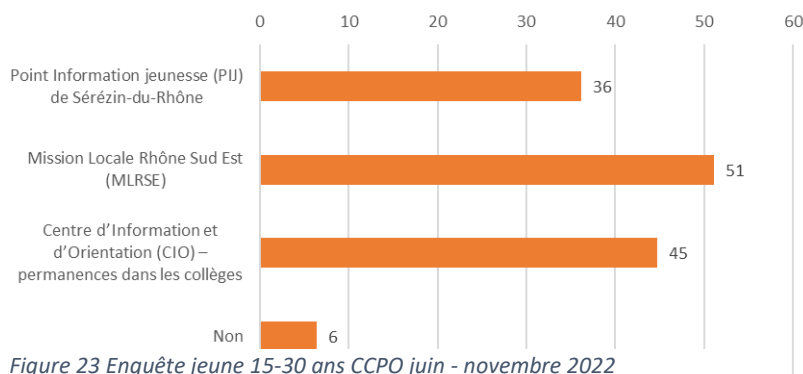
- Caractéristique des personnes : sexe, âge, lieu de résidence, scolarité, activité, connaissance des structures d'Info Jeunesse ;
- Attentes et besoins en matière d'information : Sur quels sujets portent leurs besoins en information, comment s'informent t'ils, quels sont les critères les plus importants pour le choix de leur interlocuteur, ... ?

Les résultats des trois enquêtes sont fournis en détail en annexes 6, 7 et 8 du présent document.

Les résultats de l'enquête réalisée auprès des jeunes de 15 à 30 ans

47 personnes ont répondu à ce questionnaire. Le profil des jeunes est diversifié mais plutôt représentatif des 15-21 ans. Des jeunes de tous les âges ont répondu mais plus de 70% ont 21 ans et moins. Toutes les communes de la CCPO sont représentées mais avec des disparités : 80 % des jeunes habitent sur Ternay, Saint-Symphorien-d'Ozon et Sérézín-du-Rhône. Ces jeunes sont pour ¼ étudiants, ¼ lycéens, 20% en emploi et 19% en recherche d'un 1^{er} emploi.

Plus de 50% des répondants sont inscrits au sein de la MLRSE ou au Pôle emploi ou en agence d'intérim. Globalement, ces jeunes ont une bonne connaissance des structures d'information du territoire. Ce chiffre n'est pas forcément représentatif de la majorité des 15-30 ans du territoire. En effet, une grande partie des jeunes ayant répondu à ce questionnaire l'ont fait lors d'un RDV en Mission



Locale ce qui fait qu'un grand nombre connaît de fait cette structure. Cela n'est ainsi pas représentatif des jeunes qui ne sont pas inscrits dans ces structures (et qui n'ont pas répondu au questionnaire).

Les besoins en information des jeunes de 15-30 ans portent en priorité sur l'emploi, les stages, l'orientation et les études. Ces derniers souhaitent dans un second temps obtenir des informations sur la vie pratique (logement, transports, ...) mais aussi sur la culture, les divertissements et le sport.

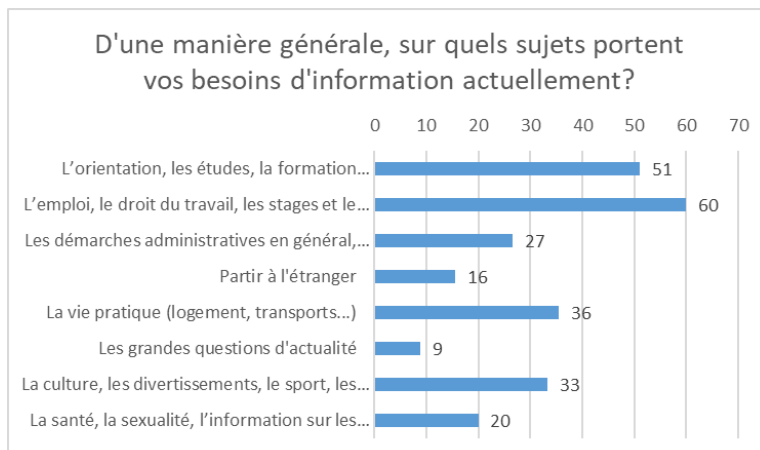


Figure 24 Enquête jeune 15-30 ans CCPO juin - novembre 2022

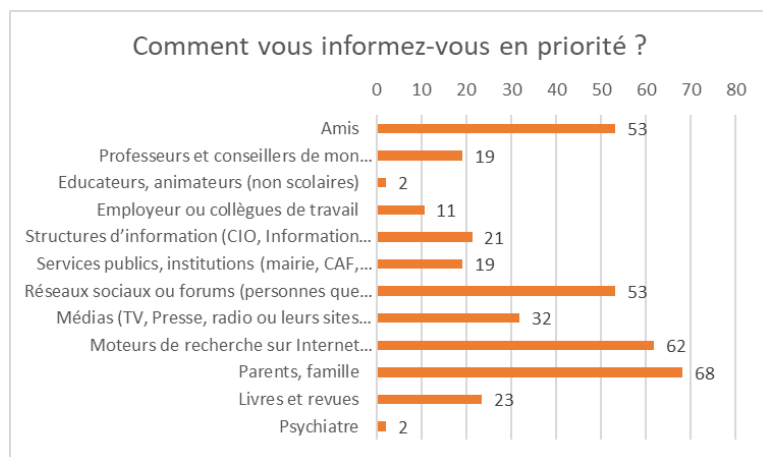


Figure 25 Enquête jeune 15-30 ans CCPO juin - novembre 2022

Ces jeunes s'informent en priorité auprès de leur famille mais également via internet et les réseaux sociaux

Ils recherchent avant tout des informations fiables et souhaitent un accès facile à l'information. Il doit se faire rapidement mais ils souhaitent être écoutés dans leur demande d'information.

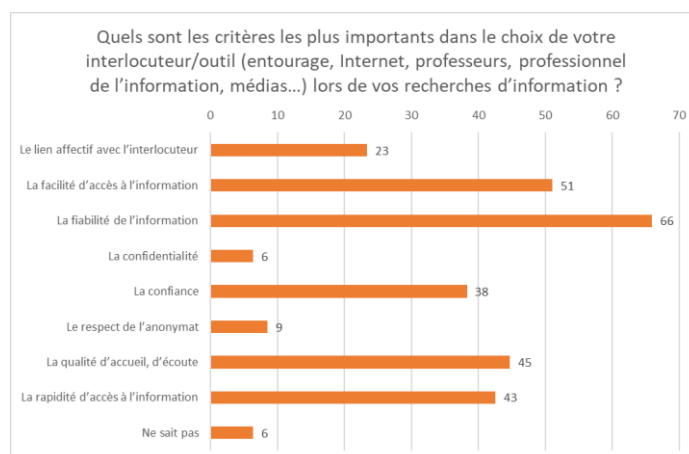


Figure 26 Enquête jeune 15-30 ans CCPO juin - novembre 2022

Les résultats de l'enquête réalisée auprès des jeunes de 4^{ème} et 3^{ème}

Ce sont 590 jeunes qui ont répondu à ce questionnaire :

- 514 répondants sur les collèges Hector Berlioz à Communay et Jacques Prévert à Saint-Symphorien-d'Ozon : 55 % habitent sur Saint-Symphorien d'Ozon, Ternay et Communay
- 85 répondants sur le Collège Charles de Gaulle à Saint-Pierre de Chandieu dont 18 jeunes de Chaponnay (soit 21%)

Il s'agit de jeunes de 13-14 ans qui sont scolarisés en 4^{ème} et 3^{ème}. 64 % d'entre eux ne connaissent pas les structures d'Information Jeunesse du territoire.

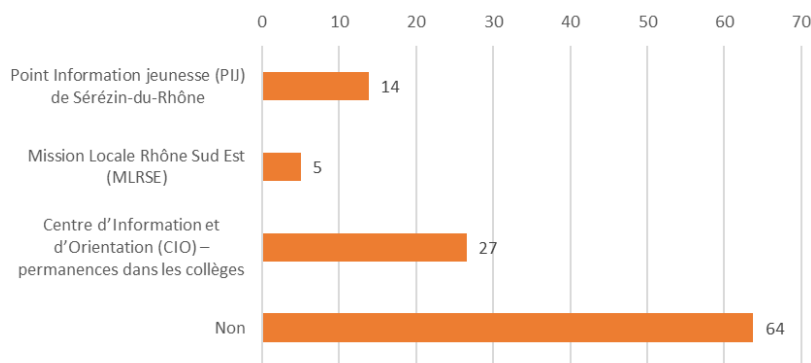


Figure 27 Enquête jeune Collèges CCPO juin - novembre 2022

D'une manière générale, sur quels sujets portent vos besoins d'information actuellement ?

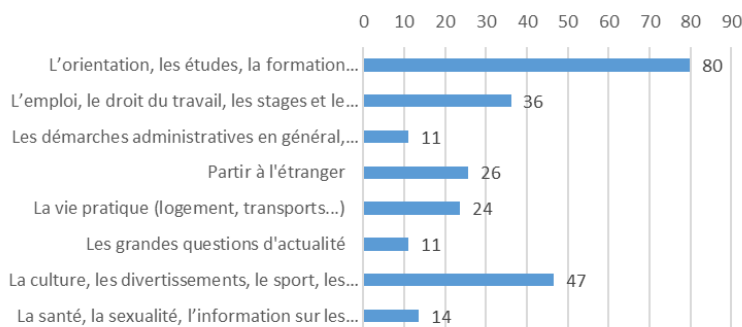


Figure 28 Enquête jeune Collèges CCPO juin - novembre 2022

Les besoins en information de ces jeunes portent en priorité sur l'orientation et les études. Ces derniers souhaitent dans un second temps obtenir des informations sur la culture, les divertissements, le sport et les loisirs, puis vient l'intérêt pour les questions liées à l'emploi et aux stages. Il est intéressant de noter que ces jeunes souhaitent également obtenir des

informations sur la thématique « partir à l'Etranger ».

Ces jeunes s'informent en priorité auprès de leur famille (84% de réponse) et de leurs amis (75%), ce qui est plus élevé que pour les jeunes de 15 à 30 ans et ensuite via internet, les réseaux sociaux et les médias. Les jeunes s'informent également auprès du corps enseignant.

Comment vous informez-vous en priorité ?

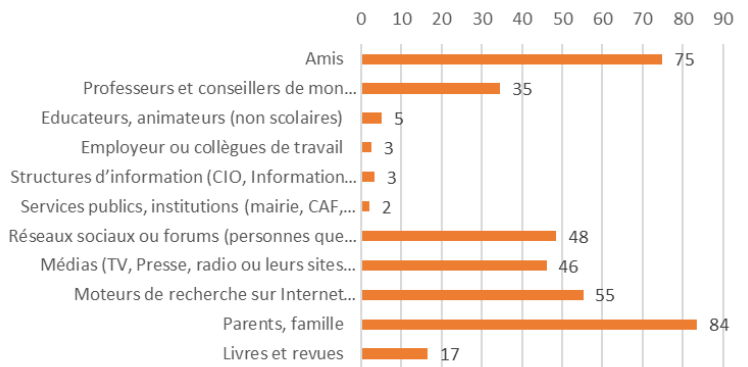
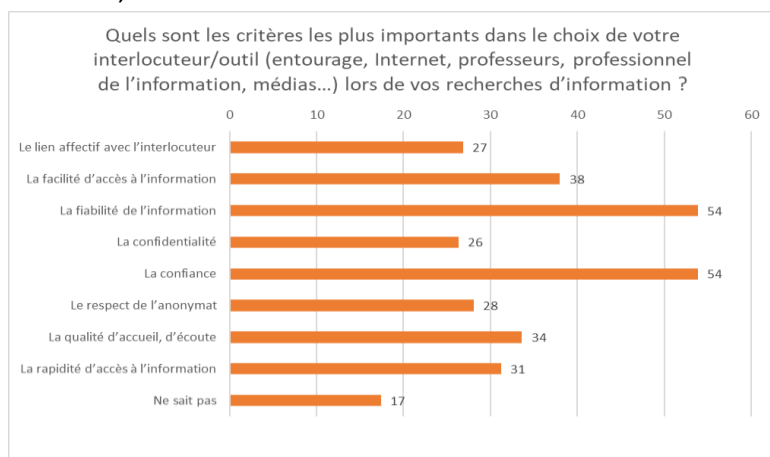


Figure 29 Enquête jeune Collèges CCPO juin - novembre 2022

Enfin, ils recherchent avant tout la fiabilité de l'information mais également la confiance



envers leur interlocuteur. Viennent ensuite de manière quasi équivalente la facilité d'accès et la rapidité. Ces jeunes paraissent avoir plus besoin d'un interlocuteur physique au vu des critères suivants qui arrivent à égalité également : la confidentialité, la qualité d'accueil et d'écoute, le respect de l'anonymat.

Figure 30 Enquête jeune Collèges CCPO juin - novembre 2022

En résumé

Les attentes des acteurs

- **Les élus** : ils souhaitent mieux connaître les besoins des jeunes, ils estiment qu'il est nécessaire d'aller vers les jeunes
- **Les partenaires** : ils souhaitent mieux se connaître, travailler ensemble et être complémentaires
- **Les jeunes** : ils ont des besoins/attentes différents selon les âges (et donc leur niveau d'autonomie) :
 - ✓ Les 4^{ème}- 3^{ème} : ils accordent de l'importance au lien social, nécessiter d'avoir un interlocuteur
 - ✓ Les 15-30 ans : ils ont besoin d'autres outils plus adaptés à leur autonomie, par exemple la mise en place d'outils numériques
- **La thématique emploi/orientation** ressort comme prioritaire chez les 3 acteurs. Elle est la porte d'entrée de la structure d'information jeunesse

Les leviers d'actions identifiés

A l'issu de ce diagnostic, les leviers d'actions identifiés pour mener à bien le projet de la structure d'information jeunesse sont les suivants :





Les leviers d'actions

- Mettre en corrélation l'offre et la demande pour répondre de façon concrète aux besoins de la jeunesse
- Mettre en place des outils adaptés en fonction de l'âge des publics
- Développer des interactions entre les partenaires de la jeunesse pour mieux travailler ensemble
- Travailler à la création d'un maillage territorial pour aller vers le jeune
- Mettre en place des actions sur toutes les Communes de la CCPO pour lever les freins à la mobilité
- Aller chercher des financements pour développer des actions auprès des décrocheurs scolaires afin de répondre à la demande croissante des Collèges et des éducateurs spécialisés

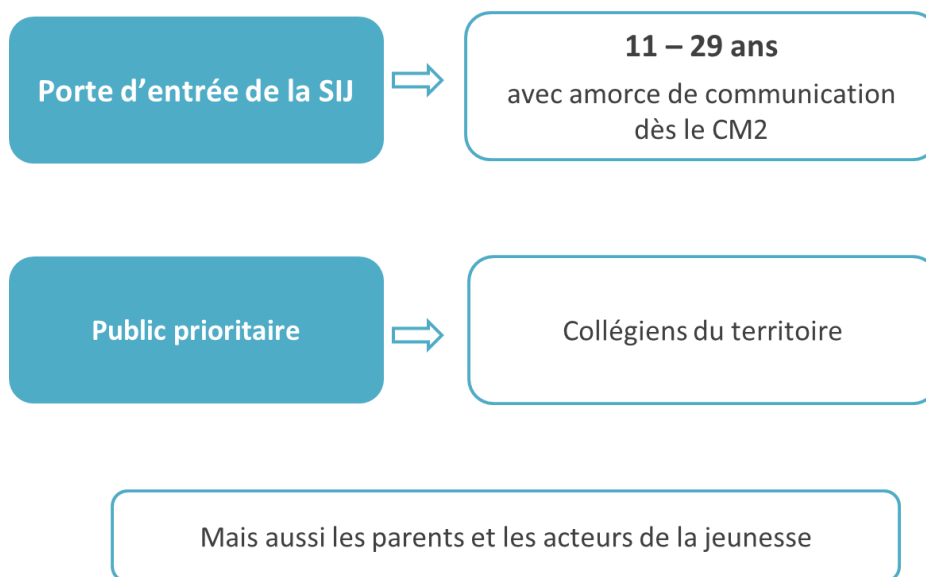
V. PROJET DE LA STRUCTURE D'INFORMATION JEUNESSE

V.1. Les objectifs prioritaires de la structure

Au regard de l'analyse ci-dessus, les objectifs prioritaires de la structure pour les 3 ans sont les suivants :

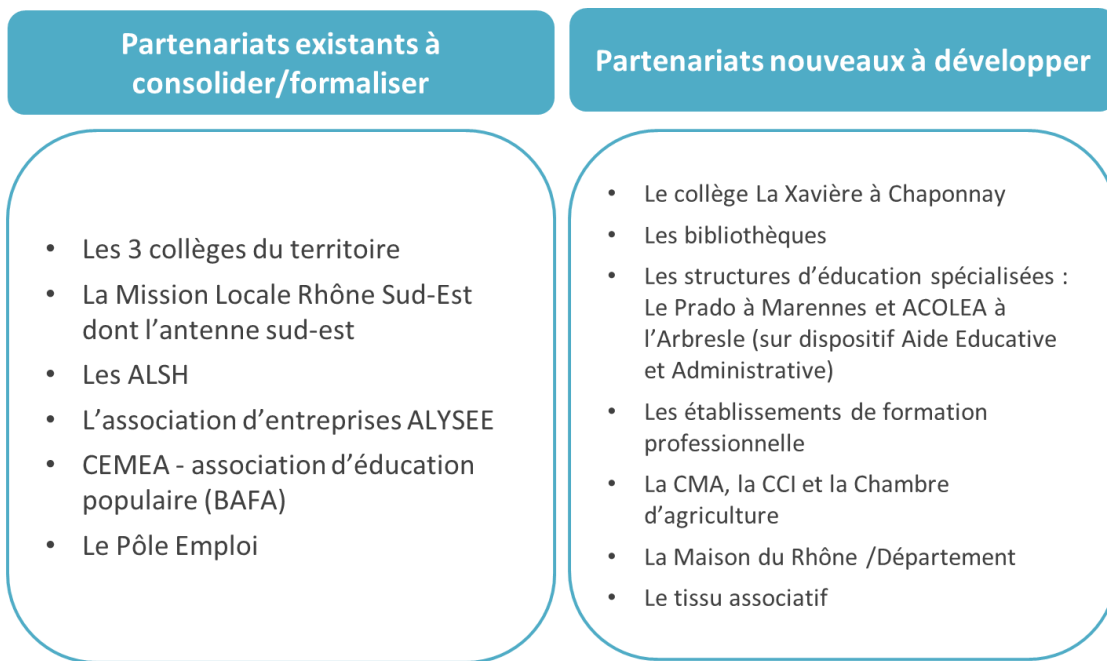
 <p>Faire connaître la Structure d'information Jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À l'échelle de tout le territoire et toute la population • Lui donner de la visibilité
 <p>Développer les actions sur l'emploi et l'orientation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Thématiques prioritaires de la SIJ • Attentes chez tous les acteurs (élus, partenaires et jeunesse)
 <p>Travailler sur un maillage territorial</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour aller au plus près et vers les jeunes (délocalisation des actions) • Travailler à la mise en place d'un maillage territorial , relai de l'information jeunesse
 <p>Développer la transversalité des actions et le niveau des informations délivrées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficier du passage à l'intercommunalité • S'appuyer sur les compétences de la CCPO, connaissance des actions/événements de toutes les communes

V.2. Le public visé



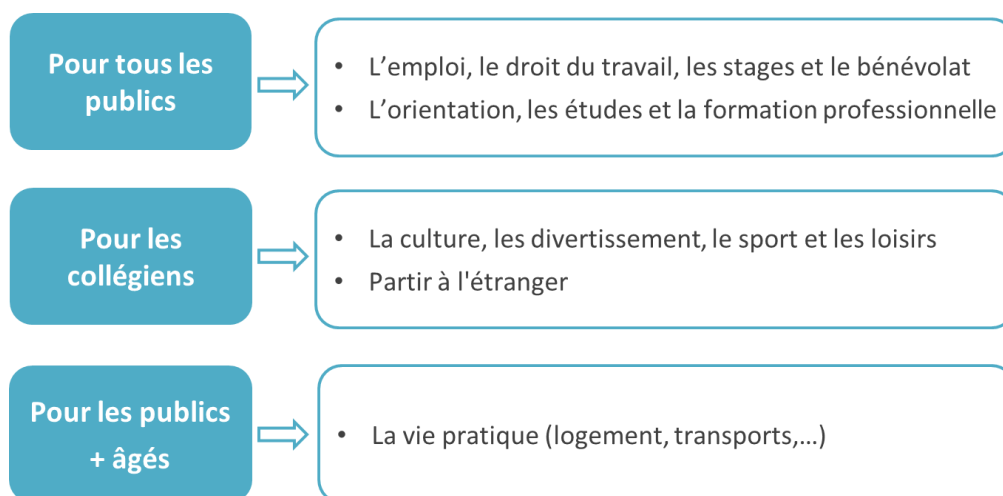
V.3. Les partenaires du projet

La structure a déjà des partenaires bien identifiés depuis plusieurs années et prévoit de développer de nombreux partenariats sur le territoire. Elle prévoit ainsi de fédérer les partenaires, de les amener à se connaître et à travailler ensemble sur des actions communes.



V.4. Les thèmes prioritaires à travailler



Ce sont les thèmes qui sont ressortis prioritairement chez tous les acteurs mais aussi chez les jeunes. La structure locale traitera en priorité des thèmes ci-dessous selon les publics. L'emploi, les stages et l'orientations constituent la « porte d'entrée » de la SIJ.



Plus largement, la structure locale renseignera sur les 9 grandes thématiques identifiées pour l'information jeunesse.

V.5. Les missions de la structure

Les permanences et l'accompagnement individuel

 <p>Au sein de la Structure d'Information Jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RDV pour bilan, expression et analyse de la demande • Aide et accompagnement à la construction du projet individuel ou collectif • Suivi et bilan du projet
 <p>Dans les collèges de la CCPO (en interne et externe)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner / suivre les jeunes dans sa recherche de stage en immersion professionnelle

Les actions d'animations

 <p>Actions d'animations collectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une session de formation BAFA : en février et octobre (<i>préparation en janvier et sept</i>) • Organisation du forum « jobs d'été » : 1er mercredi du mois d'avril (<i>préparation entre janvier et mars</i>) • Organisation d'ateliers « découverte des métiers et de l'artisanat » dans les collèges : fin avril (<i>préparation en mars et avril</i>) • Organisation d'un atelier sur l'alternance (16 ans et +) : Mi mai (<i>préparation entre avril et mai</i>) • Plus globalement, accompagnement des jeunes dans leurs projets d'actions collectives
 <p>Actions en direction des décrocheurs scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des collégiens en situation de décrochage scolaire aux seins des collèges et/ou sur la structure SIJ <ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer des passerelles / Travail d'interface entre collégiens et secteur socio-économique, en lien avec l'équipe éducative du collège ✓ Rebooster le jeune, lui donner plus de repère, se projeter, travailler sur un calendrier, chercher des stages, rencontres de professionnels • A titre indicatif, travail et suivi nécessaire pour chaque collégien en difficulté scolaire sur son établissement entre 15 à 20 h d'accompagnement pour l'animateur. L'équipe éducative du collège de SSO positionne environ 10 jeunes par an

<p>Actions Transversales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les emplois des jeunes en ayant une vision globale du territoire et en prenant en compte ses spécificités (problématiques de mobilité par ex) • Promouvoir, alimenter et animer le dispositif « La Boussole des jeunes » : identifier les partenaires de la jeunesse pour leur proposer d'intégrer le dispositif • Développer et promouvoir un réseau d'ambassadeurs des métiers (partenaires) pour valoriser et faire connaître aux jeunes les métiers en tension • Fédérer les acteurs et les partenaires de la jeunesse : Découvrir et échanger autour des pratiques professionnelles afin de générer du lien (organisation de réunions délocalisées trimestrielles : Collèges, Mairies, Communauté de communes, ALSH etc...) et mener des actions partenariales
<p>Actions Transversales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler à la mise en place d'un maillage d'informateurs jeunesse auprès des professionnels volontaires du territoire souhaitant se former sur cette spécialité (Responsable ALSH, bibliothécaires) pour être au plus près des publics jeunes sur les communes. Cette nouvelle compétence leur permettrait ainsi de répondre à un 1^{er} niveau d'information des jeunes • Porter une réflexion avec les élus communautaires à une intégration dans la Convention Territoriale Globale (CTG / CAF) uniquement sur le volet jeunesse pour prétendre à des financements.

Pour mener à bien toutes ces missions, il est nécessaire de dégager du temps à l'équipe de la structure pour :




SE FORMER : Formation technique d'animation et d'information jeunesse (nouvelles techno, fake news, développement des réseaux pro,...)

SE CRÉER UN RESEAU: Bâtir, développer et alimenter un réseau d'employeurs (afin d'étoffer les offres de stage). Se créer un carnet d'adresse pour le public spécifique « décrocheurs scolaires »



CHERCHER DES FINANCEMENTS : Ex.: Partenariat à développer avec le Conseil Départemental et en lien avec l'aide sociale à l'enfance

- ✓ Financement dans le cadre de co-actions menées
- ✓ Moyens supplémentaires afin d'accroître l'efficacité des actions/mieux prendre en compte les demandes d'accompagnements spécifiques


V.6. L'offre d'information et services associés

 <p>Communication sur la SIJ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec l'Info jeunes AURA pour faire connaître la structure et diffuser dans les réseaux • Mettre en place un plan de communication à l'échelle de la CCPO pour faire connaître la SIJ <ul style="list-style-type: none"> ✓ Logo, plaquette, réseaux sociaux, kakémono... • Information à diffuser : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sur les supports habituels CCPO, Communes et presse ✓ Diffusion d'outils de communication dès le niveau CM2 et dans les collèges de rattachement pour faire connaître la structure sur tous les niveaux (dès la 6^{ème}-5^{ème}) ✓ Après des partenaires (Mission locale, structures ALSH, bibliothèques,...) ✓ Après du tissu associatif local en lien avec la jeunesse (sport, culture,...)
 <p>Offre d'information et services associés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation papier à disposition dans l'espace d'accueil : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Du Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) version papier et numérique ✓ Plaquettes de l'info jeunes AURA en libre service ✓ Documentation des communes et de la CCPO (offre d'emploi sur site internet CCPO,...) • Mise à disposition des plaquettes d'informations sous forme dématérialisées et des sites d'informations (intégrant le dispositif de « la Boussole des jeunes ») <ul style="list-style-type: none"> • IJ Box La boîte à outil online des professionnels de l'orientation, de l'insertion et de l'information jeunesse
 <p>Evènements locaux auxquels la structure locale IJ est associée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au Mondial des métiers • Développement de projet en lien avec le monde socio-professionnel sur le territoire

V.7. L'inscription dans le réseau IJ / dans le SPRO

 <p>Inscription dans le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'actions en lien avec les démarches d'orientations des jeunes <ul style="list-style-type: none"> ✓ Atelier découverte des Métiers ✓ Atelier « Osez l'alternance » Mise en lien pour des stages en immersion professionnelle Renforcement du partenariat entre le CIO et la structure d'information jeunesse : il existe déjà une bonne répartition de qui fait quoi entre les deux partenaires
 <p>Inscription dans le réseau IJ</p>	<ul style="list-style-type: none"> Implication de la structure dans toutes les actions d'animation du réseau Mise en œuvre de synergies entre les différentes structures d'information jeunesse Suivi de formation en lien avec les attentes des jeunes : Mobilité internationale, le « vrai du faux » et les pratiques numériques

V.8. L'évaluation de l'activité de la structure locale

 <p>Evaluation de l'activité IJ</p>	<ul style="list-style-type: none"> IJ STATS : Utilisation journalière pour les données statistiques quantitative et qualitative la fréquentation de la structure (https://stats.informationjeunesse.fr/) Enquête annuelle : auprès d'un panel de jeunes (issus de l'enquête initial) sur connaissance de la structure, satisfaction (analyse sur google Drive pour l'établissement de statistique) Enquête à 3 et 6 ans : auprès de la jeunesse pour retour sur leur connaissance de la structure et leur satisfaction (analyse sur google Drive pour l'établissement de statistique) Réunion annuelle : regroupe les instances de gouvernances mises en place (COFIL et comité des partenaires) pour faire un bilan, proposer des évolutions si nécessaires et proposition de programmation annuelle
--	---

V.9. Les moyens



Les moyens humains

- Au démarrage de la structure : 1 directeur/animateur formé à la formation initiale de base (FIB)
 - ✓ Situation qui pourra évoluer selon stratégies politiques et notamment si obtention de subvention pour développer les actions en lien avec le décrochage scolaire dans les Collèges
- Epaulé par des agents de la CCPO :
 - ✓ Au niveau administratif (Responsable et assistante du pôle Aménag. et Développement)
 - ✓ En matière de communication (chargée de mission communication)



Les moyens matériels : Lieu de la SIJ

- Dans les locaux de la CCPO, en face du collège Jacques Prévert à Saint-Symphorien d'Ozon.
 - ✓ Positionnement géographique central sur la CCPO
 - ✓ Situation proche du collège Jacques Prévert
- Accessible à pied du collège et du centre-ville de SSO mais aussi en bus avec présence d'arrêt de bus:
 - ✓ Lignes 111 et 113 - St-Symphorien d'Ozon, Sérézín-du-Rhône, Ternay, Communay et Simandres
 - ✓ Lignes scolaires 778 et 785 - Chaponnay et Marennes mais bien moins fréquentes et liées exclusivement aux horaires des scolaires.
- Parking où il est possible de stationner des vélos :
Projet de développement de pistes cyclables qui permettront aux jeunes de se rendre au collège plus facilement à vélo (et donc à la CCPO)



Les moyens matériels : Locaux et équipements

- Situé à l'entrée, le bureau de la structure est de plain-pied et permet à l'animateur de recevoir les jeunes en entretien individuel. Le matériel mis à sa disposition est le suivant :
 - ✓ Un ordinateur portable relié à un écran, imprimante et connexion internet
 - ✓ Un autre poste informatique connecté au wifi mit à disposition des jeunes
- Deux salles de réunions à disposition pour réaliser des actions d'animation collectives. Ces salles seront mutualisées avec les services de la CCPO.



- Afin d'être au plus près des jeunes :
 - ✓ Réaliser des permanences sur 2 points identifiables et stratégiques du territoire communautaire en lien avec les collèges de rattachement (proposition d'aller en proximité des Collèges : Chaponnay, Ternay/Communay)
 - ✓ Proposer des actions collectives essentiellement décentralisées dans des salles mises à disposition par les communes.



Moyens financiers

Dépenses :

- 1 poste de directeur / animateur : **60 000€/an**
- Actions de communication et d'animations–
Prévision 2023 – 7 700€
 - ✓ Actions de communication liées à l'ouverture du SIJ (plaquettes / goodis / logo) : 2 500€
 - ✓ Inauguration pour ouverture du PIJ : 500€
 - ✓ Ressource bibliothèque / abonnement : 1 000€
 - ✓ Formation animateur jeunesse (partir à l'étranger,...) : 1 000€
 - ✓ Organisation du forum jobs d'été : 2 700€

Prévision 2024 – 10 000€ : Ateliers apprentissage et découvertes des métiers

Sources de financements: recherche de subventions dans le domaine de l'action sociale et de l'aide sociale à l'enfance auprès du conseil départemental

Annexes



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE**
Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité

ARRÊTÉ n° 69-2022-09-01-00026 du 1^{er} septembre 2022

**relatif aux statuts et compétences
de la communauté de communes du Pays de l'Ozon**

**Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'ordre national du mérite**

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 68 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.5211-5 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 4238/97 du 26 novembre 1997 portant constitution de la communauté de communes du pays de l'Ozon (CCPO) ;

VU les arrêtés préfectoraux n° 6093 du 30 décembre 1999, n° 6094 du 30 décembre 1999, n° 5773 du 27 décembre 2000, n° 4464 du 17 décembre 2003, n° 3732 du 7 septembre 2004, n° 6345 du 22 décembre 2006, n° 5627 du 21 décembre 2007, n° 1881 du 2 février 2010, n°2012 335-0010 du 30 novembre 2012 et n° 2013 248-0011 du 5 septembre 2013, n° 69-2016-12-15-008 du 15 décembre 2016, n° 69-2017-12-01-006 du 1^{er} décembre 2017 n° 69-2018-12-11-005 du 11 décembre 2018 et n° 69-2021-06-01-00003 du 1^{er} juin 2021 relatifs aux statuts et compétences de la communauté de communes du Pays de l'Ozon ;

VU la délibération du 16 mai 2022 dans laquelle le conseil de la communauté de communes du Pays de l'Ozon approuve la modification des statuts de la communauté de communes afin de se doter, dans le cadre de ses compétences facultatives, de la compétence information jeunesse (gestion et animation d'une structure d'information jeunesse labellisée, l'information

ce cadre est dite généraliste et couvre tous les sujets qui intéressent les jeunes dans leur vie quotidienne et le contrat de labellisation définit les missions de la structure ;

VU l'avis favorable de l'ensemble des communes membres de la communauté de communes du Pays de l'Ozon sur le transfert de la compétence facultative, information jeunesse, à la CCPO ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité sont réunies ;

SUR la proposition de Monsieur le sous-préfet en charge du Rhône-sud auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône;

ARRETE :

Article I – Les dispositions des articles 1 à 13 de l'arrêté n° 4238/97 du 26 novembre 1997 portant constitution de la communauté de communes du pays de l'Ozon sont remplacées par les dispositions suivantes :

Article 1 – La communauté de communes du pays de l'Ozon, créée par arrêté préfectoral n°4238/97 du 26 novembre 1997, modifié par les arrêtés susvisés, est composée des communes de Chaponnay, Communay, Marennes, Saint-Symphorien d'Ozon, Sérézin-du-Rhône, Simandres et Ternay.

Article 2 – La communauté de communes a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet de développement et l'aménagement de l'espace.

Article 3 – Les compétences exercées par la communauté de communes sont les suivantes :

1 – GROUPE DE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres, les compétences obligatoires relevant de chacun des groupes suivants :

- **1^{er} groupe** : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

- **2^{ème} groupe** : Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme ;

- **3^{ème} groupe** : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L211-17 du code de l'environnement alinéa 1^{er}, 2^{ème},

Annexe 1 1^{ère} et 8^{ème} : aménagement du bassin versant ou d'un bassin versant de l'Ozon ; Entretien et aménagement de l'Ozon et ses affluents, canaux et plans d'eau ; Défense contre les inondations ; Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines ;

- **4^{ème} groupe** : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- **5^{ème} groupe** : Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

2 – GROUPE DE COMPÉTENCES OPTIONNELLES

La communauté de communes du Pays de l'Ozon exerce, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences optionnelles suivantes :

- **1^{er} groupe** : Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schéma départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- **2^{ème} groupe** : Politique du logement et du cadre de vie ;
- **3^{ème} groupe** : Création ou aménagement et entretien de la voirie.

3 – GROUPE DE COMPÉTENCES FACULTATIVES

La communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, les compétences facultatives suivantes :

- **Compétences complémentaires GEMAPI**
 - Mise en place de stations hydrométriques repères de crues sur les cours d'eau du bassin versant, la mise en place et l'entretien de piézomètres
 - Étude des pollutions agricoles et industrielles à l'échelle du bassin versant, l'élaboration de plans de réduction des apports polluants, la gestion des flux de polluants
 - Mise en œuvre ou participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et en particulier la lutte contre les pollutions diffuses
 - Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols concourant à prévenir les inondations et les dégradations des cours d'eau
 - Aménagement, exploitation et entretien d'ouvrages hydrauliques existants (bassins de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols)
 - Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance des milieux aquatiques
 - lutte contre les espèces envahissantes ;
- **Gendarmerie** : Extension et gestion du casernement de gendarmerie du pays de l'Ozon à Saint Symphon d'Ozon ;
- **Gymnases des collèges du périmètre communautaire et de ses parkings.**- Étude de faisabilité en vue de créer un gymnase intercommunal complémentaire à ceux de ses communes membres

Création, aménagement et entretien de piscines couvertes sur le territoire communautaire.

- **Transports** : Création, aménagement et entretien des parkings nécessaires à l'attrait des gares ferroviaires. Études stratégiques sur les transports en commun. Complément au service de transport en commun de voyageurs sur le territoire communautaire en lien avec les autorités organisatrices.

Communiquer et soutenir le recours aux modes alternatifs et durables à la voiture individuelle. Réaliser des actions autour de cette thématique ;

- **Covoiturage** : Création, aménagement de parking à destination de co-voitureurs identifiés par une signalisation adaptée. Participation au financement à des parkings de covoiturage implantés sur le périmètre communautaire. Actions de sensibilisation sur la thématique ;

Annexe 1 • Accessibilité : actions de sensibilisation dans cadre de la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Mise en accessibilité du patrimoine immobilier communautaire et viaire ;

• Réseaux de communication : Maintien à niveau et développement des systèmes et des applications informatiques ; établissement, entretien et exploitation de réseaux de communication électroniques, notamment d'un réseau distribuant par câble ou par tout autre support technologique tout service de télévision, de radiodiffusion sonore et de communication ;

• Création et mise en œuvre d'un réseau informatique des bibliothèques du pays de l'Ozon ; le réseau est constitué au minimum de l'ensemble des bibliothèques géré par un agent territorial

• Mise en place et gestion d'un système d'information géographique (SIG) ;
• Actions en faveur de l'emploi des jeunes et de l'insertion ;
• Écoles de musique ;
• Promotion et entretien des chemins de randonnée inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

• Compétence Mobilité définie à l'article L.1231-1-1 du Code des transports.
• Compétence information jeunesse : gestion et animation d'une structure d'information jeunesse labellisée. L'information délivrée dans ce cadre est dite généraliste et couvre tous les sujets qui intéressent les jeunes dans leur vie quotidienne. Le contrat de labellisation définit les missions de la structure ;

Article 4 – Le siège de la communauté de communes du Pays de l'Ozon est fixé au 1 rue du stade, 69360 Saint-Symphorien d'Ozon.

Article 5 – La communauté de communes est constituée pour une durée illimitée.

Article 6 – le conseil communautaire comprend 30 délégués répartis ainsi :

- Marennes, Simandres : deux délégués.
- Sérézin du Rhône : trois délégués.
- Chaponnay, Communay : Cinq délégués.
- Ternay: Six délégués.
- Saint Symphorien d'Ozon : sept délégués.

Les communes membres désignent autant de délégués suppléants que de délégués titulaires. Ils ne sont pas rattachés nominativement aux délégués titulaires.

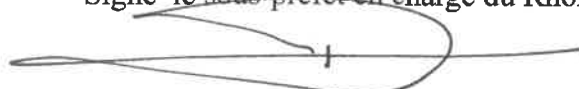
Article 7 – Les fonctions de receveur sont exercées par le comptable désigné par le préfet sur proposition du Directeur régional des Finances Publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône.

Article II – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Article III – le sous-préfet en charge du Rhône-sud auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, le directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, le président de la communauté de communes du pays de l'Ozon et les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon le - 1 **SEP. 2022**

Signé le sous-préfet en charge du Rhône-sud

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Benoît ROCHAS

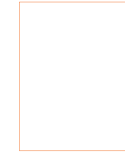
1995 1996



Hôtesse d'accueil/Secrétariat
> **Catherine CROIX**
04 78 02 93 68



Directrice Générale des Services
> **Fabienne MAUREL**
04 78 02 84 55 - 06 83 26 25 22

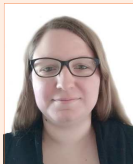


**Chargé de missions
grands projets**
En cours de recrutement



Pôle Communication
Evenementiel/Tourisme
> **Audrey DEMAISON**
04 78 02 40 24

Pôle Ressources



• Responsable
Administration générale/
Finances
> **Clélia MICHEL**
04 69 16 39 60



• Comptabilité Fonctionnement
et assistante du pôle ressources.
> **Isabelle JANIN**
04 78 02 31 31
i.janin@pays-ozon.com

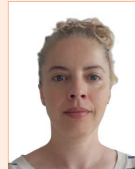


• Comptabilité Investissement/
Marchés publics
> **Murielle MIEVILLY**
04 78 02 31 30



• RH/Prévention santé et
sécurité au travail
> **Murielle RUBALEC**
04 78 02 84 56

Pôle Aménagement et développement



• Responsable
Aménagement du territoire/PLEmploi/ Animation vie
économique
> **Corine BERTHOLET**
04 78 02 02 18 - 07 77 26 23 66



• Assistant pôle Aménagement
et développement
> **Aurélie PICCOLO**
04 69 16 39 61



• Chargée de mission
Environnement, Agriculture, Tran-
sition énergétique
> **Amélie BERTHELOT**
04 78 02 31 34 - 06 70 94 96 14



• ADS / Déma-
terialisation des
actes d'urba-
nisme / Access-
sibilité
> **Anne-Sophie
CHABAL**
07 85 97 81 59



• ADS / Mobilité et
déplacements
> **Estelle
GRANDMENIL**
04 69 16 39 62
> **Bastien
FERNANDES**
(jusqu'au 30/09)
04 69 16 39 63



• Technicienne SIG - Informatique
> **Brigitte WECKER**
06 38 36 28 26



• Structure Information Jeunesse
> **Eric MARCHAND**
06 18 90 70 00

Pôle Technique



• Responsable adjoint pôle technique
> **Nicolas MARTINON**
04 78 02 02 19 - 06 03 93 94 00



• Gestionnaire du domaine public
routier
> **Stéphanie BERTIN-MAGHIT**
04 78 02 31 32



• Technicien
Voirie
> **Hervé BARDIN**
04 78 02 02 21
06 37 38 02 03



• Technicien
Voirie
> **Anne-Lise BRACHET**
07 85 97 73 53



• Agent de maîtrise : Patrimoine/
Voirie/Environnement /
Développement
économique
> **Michel GIORDANA Dit JOURDAN**
04 78 02 31 33 - 06 79 75 33 78



• Assistante du pôle technique
(En cours de recrutement)

Pôle Culture



**ECOLE DE MUSIQUE DE
L'OZON**

• Directeur
> **David THEVENON**
04 78 02 13 24
06 60 10 56 82

• Professeurs de musique

Piano : Alice MOUSSU
Formation musicale et flûte traversière :
Sylvain LANDON
Batterie : Emma MASSARD-CONDE
Saxophone/ Accordéon : Patrick MANGE
Guitare : Claude CONFORT
et Daniel CHABERT
Violon : Angelina HOLZHOFER
Violoncelle : Hansi MECHLING
Trombone et trompette : Adeline COCQ
Formation Musicale et Clarinette :
Laurence DELVINGT
Chant : Stéphanie PERRONE / Dalila
CORTOPLASSI
Formation Musicale : Luce COURCEULLES

RESEAUX DES BIBLIOTHEQUES



• Coordinatrice réseau
«LIAISON»
> **Nelly FABRE**
04 69 16 39 64



• Conseillère numérique
> **Sylvaine JANIER**
06 70 93 32 40



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 8 JUIN 2020

Nombre de conseillers : 30
 - Présent(e)s : 29
 - Pouvoirs : 1
 - Excusé(e)s : /
 - Absent(e)s non excusé(e)s : /

L'an deux mil vingt, le 8 Juin, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 28 Mai, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la salle omnisport du Devès à Ternay, sous la présidence de Monsieur le doyen de l'assemblée communautaire, Pierre BALLELIO.
 Secrétaire : Mme Justine BONNARD

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY, Cécile SUBRA, (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sylvie ALBANI, Chrystelle REMY, Martine JAMES (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennnes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Mireille SIMIAN, René MARTINEZ, Pascale LUCARELLI, Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL, Maryline FERREIRA (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Marie-Laure SALAMONE (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Roberto POLONI, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Patrice LAVERLOCHERE, Justine BONNARD, (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Valérie ALLAGNAT a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)

Excusé(e)s :

/

Absent non excusé :

/

N°2020-59-5.1 08/06/2020	Election du Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon
---	---

Le doyen des membres présents du Conseil, Monsieur Pierre BALLELIO rappelle à l'assemblée que

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 2122-4, L. 2122-7, L. 5211-10, L. 5211-6, L. 5211-9 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°069-2019-10-23-013 en date du 23 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le Procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le conseil communautaire :

- **PROCLAME** Monsieur Pierre BALLELIO, Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon et le déclare installé.

Télétransmise en Préfecture le 12/06/2020
Affichée le
Certifiée exécutoire le 12/06/2020

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président



The image shows a blue circular official stamp of the 'Communauté de Communes du Pays de l'Ozon'. The stamp features a central emblem with a tree and a building, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON' and 'RHONE ALPES'. A blue ink signature, which appears to be 'Ballelio', is written across the stamp and extends to the right.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 8 JUIN 2020

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 29
- Pouvoirs : 1
- Excusé(e)s : /
- Absent(e)s non excusé(e)s : /

L'an deux mil vingt, le 8 Juin, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 28 Mai, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la salle omnisport du Devès à Ternay, sous la présidence Pierre BALLELIO, Président.

Secrétaire : Mme Justine BONNARD

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY, Cécile SUBRA, (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sylvie ALBANI, Chrystelle REMY, Martine JAMES (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennnes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Mireille SIMIAN, René MARTINEZ, Pascale LUCARELLI, Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL, Maryline FERREIRA (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Marie-Laure SALAMONE (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Roberto POLONI, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Patrice LAVERLOCHERE, Justine BONNARD, (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Valérie ALLAGNAT a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)

Excusé(e)s :

/

Absent non excusé :

/

N°2020-61-5.1
08/06/2020

Election des Vice-Président(e)s de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon

Monsieur le Président nouvellement élu, Pierre BALLELIO, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 2122-4, L. 2122-7, L. 5211-6, L. 5211-10 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°069-2019-10-23-013 en date du 23 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu la délibération portant fixation du nombre de Vice-Président(e)s ;

Vu le Procès-verbal de l'élection des Vice-Présidents annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le conseil communautaire :

- PROCLAME :

- Monsieur Nicolas VARIGNY, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Michel BOULOUUD, 2^{ème} Vice-Président
- Madame Mireille BONNEFOY, 3^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Timotéo ABELLAN, 4^{ème} Vice-Président
- Monsieur Mattia SCOTTI, 5^{ème} Vice-Président
- Monsieur Jean Philippe CHONE, 6^{ème} Vice-Président

et les déclare installés.

Télétransmise en Préfecture le 12/06/2020

Affichée le

Certifiée exécutoire le 12/06/2020

Pour extrait conforme au registre,

Pierre BALLELIO

Président



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE RHODÉZIEN" at the top and "RHONE AUVERGNE" at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads "Ballelio".

Rapport d'Activité

2021

Communauté de Communes du Pays de l'Ozon



Chaponnay | Communay | Marennes
Saint-Symphorien-d'Ozon
Sérézín-du-Rhône | Simandres | Ternay



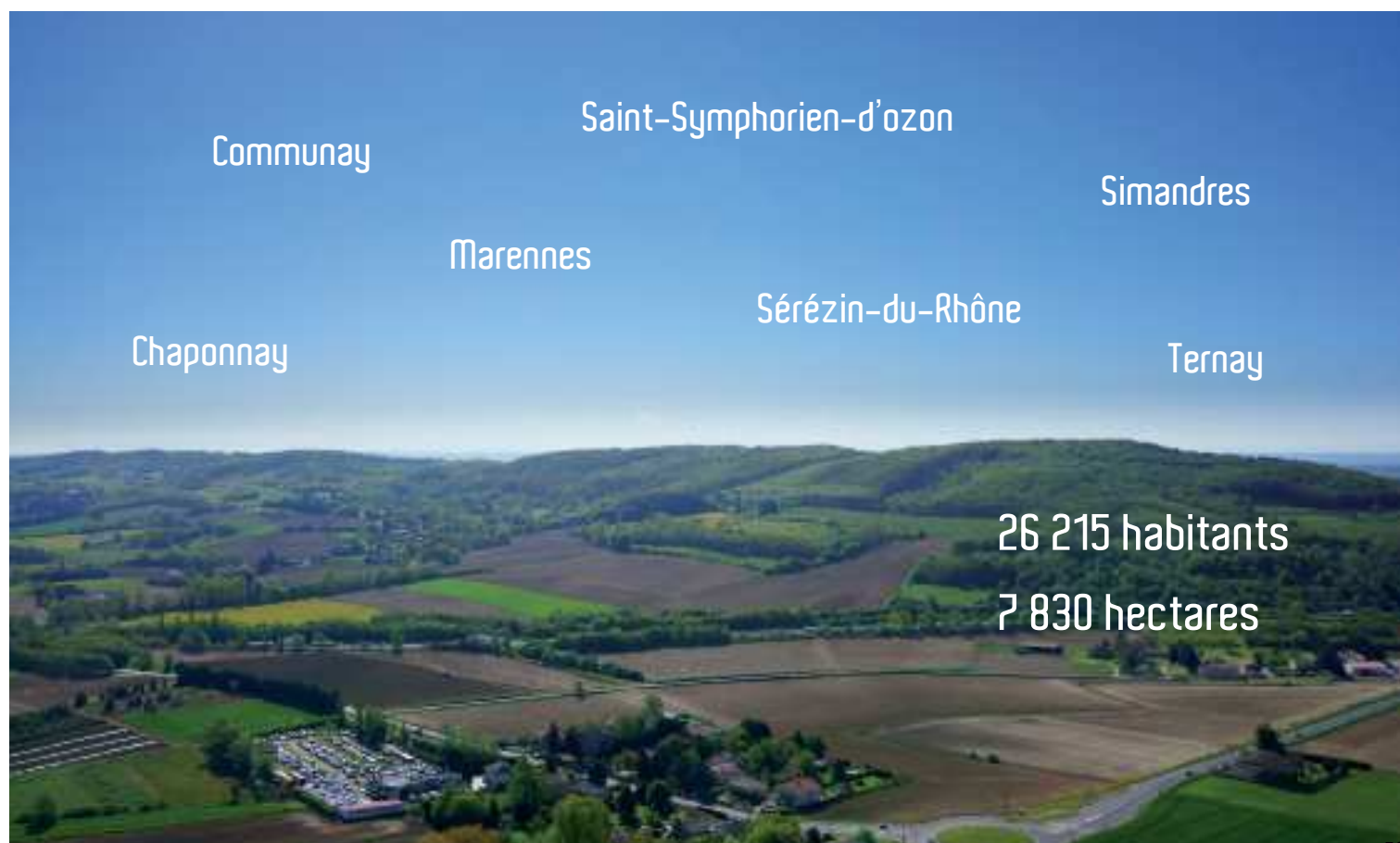


Sommaire

• La CCPO	p3
• Les organes politiques	p4
• Les compétences	p5
• Le personnel	p6
• La formation	p7
• Contrats, études et stratégies	p8/9
• Vie économique	p10/11
• Voirie	p12/13
• Patrimoine	p14
• Emploi et apprentissage	p14
• Accessibilité	p15
• Transition énergétique	p16/17
• REnvironnement	p17/18
• Mobilié	p19/21
• Système d'Information Géographique	p21
• Communication, événementiel, tourisme	p22/23
• Ecole de Musique	p24
• Liaizon	p24/25
• Finances	p26/27

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- **7** communes
- Près de **26 215** habitants
- **7 830** hectares de superficie
- **1** assemblée communautaire constituée de 30 conseillers
- **1** bureau communautaire composé d'un Président et de ses Vice-présidents
- **10** commissions permanentes thématiques
- Et en moyenne 180 élèves à l'Ecole de Musique de l'Ozon (EMO)
- **7** parcs d'activités économiques
- **Plus de 200 km** de routes communautaires
- **90 km** de chemins de randonnée balisés par le Conseil Général du Rhône inscrits au PDIPR
- **2** gymnases intercommunaux (Gymnases des Collèges)
- **1** gare à Sérézin-du-Rhône
- **1** site de covoiturage : www.covoituragepaysozon.com
- **1** site internet : www.pays-ozon.com



LES ORGANES POLITIQUES EN 2021

Le bureau communautaire



Pierre BALLELIO
Président
Maire de Saint- Symphorien-d'Ozon



Nicolas VARIGNY
Vice-président
1er adjoint au Maire de
Chaponnay



Michel BOULUD
Vice-président
Maire de Simandres



Mireille BONNEFOY
Vice-présidente
Maire de Sérézin-du-Rhône



Timotéo ABELLAN
Vice-président
Maire de Marennes



Mattia SCOTTI
Vice-président
Maire de Ternay



Jean-Philippe CHONE
Vice-président
Maire de Communay

Le Conseil Communautaire

30 Conseillers

- Chaponnay : 5 conseillers
- Communay : 5 conseillers
- Marennes : 2 conseillers
- Saint-Symphorien-d'Ozon : 7 conseillers
- Sérézin-du-Rhône : 3 conseillers
- Simandres : 2 conseillers
- Ternay : 6 conseillers

Les commissions en 2021

- Communication, évènementiel, tourisme : Pierre BALLELIO
- Aménagement du territoire, extension des parcs d'activités, logement : Nicolas VARIGNY
- Vie économique, emploi : Michel BOULUD
- Finances : Mireille BONNEFOY
- Ecoles de musiques : Mireille BONNEFOY
- Voirie, requalification des parcs d'activités : Timotéo ABELLAN
- Environnement, transition énergétique, agriculture: Mattia SCOTTI
- Réseau des bibliothèques « Liaison » : Mattia SCOTTI
- Mobilités et déplacements : Jean-Philippe CHONE
- Patrimoine : Jean-Philippe CHONE

LES COMPÉTENCES EN 2021

• Les compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace
- Développement économique/Promotion touristique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Aménagement et entretien des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

• Les compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création ou aménagement et entretien de la voirie

• Les compétences facultatives

- Compétences complémentaires GEMAPI :
 - Mise en place de stations hydrométriques repères
 - Etude des pollutions agricoles et industrielles
 - Mise en oeuvre ou participation à des actions permettant d'améliorer la qualité de l'eau
 - Lutte contre le ruissellement et l'érosion
 - Aménagement, entretien et exploitation d'ouvrages

hydrauliques existants

- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance des milieux aquatiques
- Lutte contre les espèces envahissantes
- Extension et gestion du casernement de la gendarmerie
- Gymnases des collèges du périmètre communautaire et de ses parkings
- Création, aménagement et entretien de piscines couvertes
- Transports :
 - Etude stratégique sur les transports en commun
- Covoiturage
- Accessibilité
- Réseaux de communication
- Mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG)
- Création et mise en oeuvre d'un réseau informatique des bibliothèques du Pays de l'Ozon
- Actions en faveur de l'emploi des jeunes et de l'insertion
- Ecole de Musique
- Promotion et entretien des chemins de randonnée inscrits au PDIPR

LE PERSONNEL EN 2021

19 agents

15 professeurs de musique

DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES

Fabienne MAUREL

HÔTESSE D'ACCUEIL/SECRETARIAT

Catherine CROIX

COMMUNICATION

Audrey DEMAISON

PÔLE RESSOURCES		PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT		PÔLE TECHNIQUE		PÔLE CULTURE			
<ul style="list-style-type: none"> Responsable Clélia MICHEL Marchés publics - Finances Murielle MIEVILLY Valérie FONTANELLE (départ le 01/05) RH – Prévention Murielle RUBALEC 		<ul style="list-style-type: none"> Responsable Corine BERTHOLET Instructrices des autorisations du droit des sols (ADS) Anne-Sophie CHABAL Estelle GRANDMENIL Chargée de mission Mobilité Estelle GRANDMENIL (remplacée par F. PANDROT à compter du 20/09) Chargée de mission Accessibilité Anne-sophie CHABAL Chargée de mission Environnement, agriculture et transition énergétique Amélie BERTHELOT (depuis le 01/07) Assistante du Pôle Aménagement et Développement Aurélie PICCOLO (depuis le 01/10) 		<ul style="list-style-type: none"> Responsable Mathilde FOUIN Développement économique et grands projets Responsable adjoint voirie et patrimoine Nicolas MARTINON Opérateur de gestion du domaine public routier Pierre POMARES (du 18/01 au 17/10) Techniciens voirie Hervé BARDIN Anne-Lise BRACHET (depuis le 20/09) Agent polyvalent Michel GIORDANA dit JOURDAN Gestionnaire patrimoine et assistante des services techniques Magali FOURNIER (remplacée par S. BERTIN-MAGHIT du 13/12 au 24/12) 		<p>ECOLE DE MUSIQUE DE L'OZON</p> <ul style="list-style-type: none"> Directeur Pédagogique EMO D. THEVENON Professeurs de musique Piano : E. DELVINGT (depuis le 01/09) Flûte traversière : S. LANDON Trompette : P. THOMAS Batterie : P. BOUVIER Saxophone : P. MANGE Guitare : C. CONFORT et D. CHABERT Violon : A. HOLZHOFFER Violoncelle : H. MECHLING Clarinette : L. DELVINGT Chant : D. CORTOPASSI (départ le 01/09) – C. PRESLE (depuis le 01/09) Formation musicale : L. LARGE (départ le 01/09) – L. COURCEULLES (depuis le 01/09) Accordéon : P. SOURIAU (départ le 01/09) 		<p>RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES «LIAISON»</p> <ul style="list-style-type: none"> Coordinatrice réseau Adriane PERIGNAT (départ le 01/07) Nelly FABRE (depuis le 01/11) 	

LA FORMATION MUTUALISÉE

• Organisation de formations mutualisées avec les communes membres pour :

La CCPO en collaboration avec le CNFPT a piloté 6 sessions de formations Union en 2021, ce qui représente 9 jours de formation pour 74 participants (57% des participants étaient des agents du territoire CCPO). Le taux global de participation (nb d'inscrits/nb de présents) sur ces 6 sessions est de 91%.

• Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1) dispensée par la Croix Rouge Française

- o 1 session d'1 jour organisée à la CCPO le 3 juin 2021/ 8 présents sur 10 inscrits : 63% des participants étaient des agents du territoire CCPO ;
- o 1 session d'1 jour organisée à la CCPO le 30 juin 2021 / 9 présents sur 10 inscrits : 78% des participants étaient des agents du territoire CCPO.

• Communication et lien entre collègues en télétravail

- o 1 session d'1 jour organisée Salle des Pachottes à Simandres le 10 juin 2021 / 11 présents sur 13 inscrits : 82% des participants étaient des agents du territoire CCPO.

• Marchés publics : exécution financière et administrative

- o 1 session de 2 jours organisée à la salle des fêtes de Communay les 21 et 22 juin 2021 / 20 présents sur 20 inscrits : 35% des participants étaient des agents du territoire CCPO.

• La gestion de la rémunération

- o 1 session de 2 jours organisée Salle du Conseil à Sérézin-du-Rhône les 30 septembre et 1er octobre 2021 / 13 présents sur 14 inscrits : 46% des participants

étaient des agents du territoire CCPO.

• Le travail en mode projet

- o 1 session de 2 jours organisée Salle des Pachottes à Simandres les 7 et 8 octobre 2021 // 13 présents sur 14 inscrits : 62% des participants étaient des agents du territoire CCPO.

La formation « Manager à distance » prévue les 1er et 2 juillet 2021 pour un groupe de 15 personnes a dû être annulée faute d'inscrits (période non propice).

Les deux sessions de formation « Excel les bases » (2 sessions de 2 jours pour 1 groupe de 10 personnes par session) prévues initialement en 2020, reportées sur 2021 ont été à nouveau reportées sur 2022, du fait du dernier confinement et du planning déjà chargé en terme de formation union.



CONTRATS, ÉTUDES ET STRATÉGIES

• Signature du CRTE

La Signature du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) de la Communauté de communes du Pays de l'Ozon a eu lieu le 13 juillet 2021. Le CRTE a pour objectif de décliner localement les priorités nationales et notamment l'ambition forte en matière de transition écologique. Il bénéficie des crédits du Plan de relance dont il incarne la déclinaison territoriale. Ce dernier représente 100 milliards d'euros sur deux ans, mobilisables autour de 3 axes : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion territoriale.

Le CRTE est un document permettant à l'Etat de disposer d'une vue d'ensemble des projets envisagés par les collectivités (CCPO, communes membres, SITOM et SMAAVO) sur le mandat 2020-2026.

• Stratégie D'influence

En 2021 la CCPO a travaillé sur une stratégie d'influence afin de bâtir une identité solide. Celle-ci vise à répondre aux enjeux du territoire sur le mandat 2020-2026 :

3 phases d'actions :

- Temps interne (mars 2021) : Réflexions des élus sur les forces et faiblesses de la CCPO. (restitution avril 2021)
- Temps externe (avril 2021) : Enquête auprès des habitants et des partenaires sur leur perception du territoire, ses missions, sa communication...
- Séminaire du bureau (mai 2021) : identifier ce qui fait consensus ou divergence, dans l'objectif de définir les

actions prioritaires de la CCPO et d'élaborer la stratégie.

- Restitution de la Stratégie et mise en place d'un calendrier d'actions : septembre 2021

• Projet de territoire

En 2021 la CCPO a fait appel à l'agence d'Urbanisme de Lyon pour travailler sur son projet de territoire afin d'établir une vision à long terme de l'évolution de ce dernier. Il a donc fallu dans un premier temps réaliser un diagnostic qui ouvrira sur un programme d'actions locales.

- **18 octobre** : Présentation des 4 axes du projet :
 - 1 - Construire ensemble une identité commune
 - 2 - Initier les transitions du territoire au service des habitants
 - 3 - Construire une stratégie de développement territorial
 - 4 - Structurer un dialogue avec les territoires voisins.
- **26 avril** : Copil nommé " interpellations croisés sur les visions du territoire "
- **Juin** : Mise en place de 4 ateliers thématiques animés par l'agence d'urbanisme :
 - Habitat, cadre de vie, équipement (bibliothèques et école de musique)
 - Environnement, patrimoine, Paysage
 - Mobilité et déplacements, voirie, aménagement du territoire
 - Vie économique, tourisme, agriculture, emploi
- **18 octobre** : Synthèses des ateliers de juin
- **22 novembre** : Copil : Proposition et priorisation des actions

• **Audit organisationnelle des services de la CCPO :**

La CCPO a missionné le CDG 69 afin de réaliser un audit organisationnel de l'ensemble des services

(hors EMO) afin de répondre aux questions suivantes :

- Est-ce que la charge de travail et le temps de travail disponible sont en adéquation, sur les postes du périmètre ?
- Quels sont les besoins prévisionnels en effectifs compte tenu du cadre de référence (projet politique de la CCPO) ?
- Est-ce que la répartition des fonctions entre les postes et les entités est adaptée au cadre de référence ?
- Est-ce que la répartition des rôles et responsabilités entre les postes est adaptée au cadre de référence ?
- Est-ce que le système de relations entre les postes est adapté au cadre de référence ?
- Quelles sont les évolutions souhaitables de l'organisation et comment les mettre en œuvre ?

Afin de répondre à ces questions, l'étude s'est déroulée comme suit :

- **Fin octobre 2021** Lancement de la mission :
- **Novembre-décembre 2021** : Rencontre de tous les agents concernés et recueil des informations sur l'organisation actuelle.
- **Décembre 2021 – janvier 2022** : Exploitation des données recueillies et rédaction d'un rapport de synthèse.

• **Pacte financier et fiscal :**

Depuis décembre 2020, le bureau communautaire et le COPIL composé des membres de la CLETC travaille sur l'élaboration du pacte financier et fiscal entre la CCPO et ses communes membres, avec l'accompagnement du bureau d'études KPMG.

Les objectifs sont les suivants :

- Un accompagnement pour l'élaboration d'un pacte financier fiscal avec ses communes membres pour le

mandat 2020-2026. Pour cela, la CCPO souhaite se fonder à la fois sur un diagnostic de la situation financière et fiscale des 7 communes et sur ses marges de manœuvre budgétaires.

- Un éclairage sur les modalités historiques de calcul des attributions de compensation sur le territoire de la CCPO et une présentation des principes qui régissent les liens intercommunalité/communes.
- Une restitution de l'étude et de ses différentes étapes avec pédagogie et des éléments concrets.

Cette étude comporte 3 phases :

1. Diagnostic financier et fiscal des 7 communes et prospective au fil de l'eau
2. Prospective financière de la CCPO sur 2020-2026
3. Elaboration d'un pacte financier et fiscal

Cette étude est toujours en cours.

• **Travail sur l'intégration de la compétence information jeunesse en 2021**

Le bureau communautaire 30 août 2021 s'est positionné favorablement pour le transfert de la compétence « information jeunesse » à l'échelle de la CCPO. Un 1er COPIL s'est réuni en fin d'année 2021 pour lancer le travail sur cette intégration.

VIE ECONOMIQUE

Animation

• A la rencontre des entreprises du territoire

Au vu de la situation sanitaire liée au COVID en 2021, la CCPO n'a pas pu réaliser les vœux aux entreprises et les rencontres territoriales dont le but est d'aller à la rencontre des entreprises de son territoire.

• Mise en ligne des offres d'emploi des entreprises du territoire sur le site internet de la CCPO

Le service est accessible depuis mi-octobre 2021. De ce fait, une 20^{aine} d'annonces d'entreprises et administrations ont été mise en ligne.

• Soutenir l'installation des commerces avec point de vente en centre-bourgs

La CCPO propose une subvention à destination des petites entreprises du commerce ou de l'artisanat ayant un point de vente qui s'installent en centre-bourg. Cette aide, d'un montant de 1 000€ par entreprise, est cofinancée par la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 2 000€. En 2021, la CCPO a attribué une aide dans le cadre de l'installation d'une boutique dédiée à l'informatique à Sérézin-du-Rhône.

• Avenant 1 à la convention de participation au Fonds « Région Unie »

La Région Auvergne Rhône-Alpes (AURA), en partenariat avec la Banque des Territoires et les collectivités territoriales et EPCI, a créé en juin 2020

le Fonds « Région Unie » afin de soutenir les acteurs économiques touchés par les conséquences de la pandémie de COVID 19. La CCPO a choisi d'abonder ce fonds à hauteur de 2€ par habitant soit un montant total de 52 428,00 €. La convention de participation arrivant à échéance le 31 décembre 2020, la communauté de communes a choisi de signer un avenant en 2021 afin de prolonger la durée du vie du fonds jusqu'en juin 2021 et d'en modifier certains critères.

Au final, sur le territoire de la CCPO, 11 dossiers ont été accordés sur le territoire pour un montant total de 89 484 € selon la répartition suivante :

- Aide n°1 aux entreprises du secteur du tourisme, hébergement et restauration : 7 dossiers attribués pour 25 484 € ;
- Aide n°2 avance remboursable aux micro-entreprises et associations : 4 dossiers attribués pour 64 000 €.

• Favoriser la création ou la reprise d'entreprises en adhérant à l'association Initiative Isère Vallée du Rhône (IIVR)

En 2021, la CCPO a participé à hauteur de 16 100€ pour son adhésion à IIVR, et a ainsi accompagné 7 entrepreneurs du Pays de l'Ozon dans le lancement de leur projet et accordé un prêt d'honneur de 30 000€.



Stratégie et travaux d'aménagement

• Plan de mandat

Mise en œuvre du travail partenarial avec l'agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise pour la rédaction d'un schéma d'accueil des entreprises

- 1e phase : identification et analyse des gisements fonciers à vocation économique

• Extension ZAC du Val de Charvas à Communay.

- **Partie Nord** (ZAC Charvas 2) Le dossier loi sur l'eau a été déposé pour instruction auprès des services de la DDT. Il comprend un volet hydraulique et un autre lié à l'environnement. Un dossier « défrichement » a également été sollicité par les services de l'Etat ;

- Concrétisation des dernières acquisitions foncières à l'amiable.
- Recherche de terrains pour les compensations environnementales et compléments apportés au porter-à-connaissance du dossier loi sur l'eau
- Rencontre de nombreux prospects.

- **Partie sud** : 2.7ha aménagé par un promoteur privé (EM2C). Construction de deux bâtiments divisibles en cellules modulables, à destination de TPE et d'entreprises artisanales. Opération en cours de construction et inauguration en décembre 2021 (commercialisation achevée).

• Travaux de requalification de la voirie des parcs d'activités

- Parc du Chapotin Nord à Chaponnay
- Création de places de stationnement longitudinales Allée de Bourdonnes
- Réfection de voirie chaussée lourde Avenue Marius Berliet
- Poursuite des négociations foncières en prévision de la requalification des rues Tony Garnier et Frères Lumière
- Aménagement d'un écluse Rue Juliette Récamier
- ZAC de Chassagne à Ternay : Aménagement de l'entrée de la ZAC



Rue Juliette récamier

VOIRIE

Dans le cadre de leur enveloppe d'investissement, les communes de la CCPO ont réalisé en 2020 les études ou travaux suivants :

• Chaponnay

• **Route de Flassieu** : Création d'un cheminement piéton route de Flassieu

Travaux réalisés pour sécuriser l'accès au village depuis le lotissement « Les jardins Pastel »

• **Les Clémentières** : création d'un passage piéton et requalification des trottoirs

• **Rue de la Résistance** : Requalification de la voirie, passage à sens unique et création d'un parking de 49 places



Route de Flassieu

• Communay

• **Rue de la Source** : aménagement d'un trottoir

• **Rue du Château** : aménagement d'un trottoir

• **Abords de l'école des Bonnières** : requalification d'un cheminement piéton

• **Rue Centrale** : réfection de voirie

• **Rue Fernand Majorel** : réfection de voirie



Rue du Château

• Marennes

• **Route de Lyon** : aménagement d'un trottoir

• **Chemin de Beyron** : réfection de la voirie en bicouche

• **Chemin d'Aiguebelle** : réfection de la voirie en bicouche

• **Montée de Fontagnière** : réfection de voirie



Chemin de Beyron

• Saint-Symphorien-d'Ozon

• **Requalification « Centre Bourg Barbandière »** : Aménagement de l'espace public avec le requalification des voiries, la mise en valeur d'une placette et d'un cheminement piétons.

• **Place Cinelli, Parking Flascher, Rue de la Barbandière, Rue Thomas Blanchet, Rue du Parc, Rue des Tilleuls, Avenue des Portes de Lyon, Avenue du Champs de Mars** : Création de sites de collecte des déchets en silos enterrés.

• **Rue du Pont Blanc, Rue du Nord et Rue Neuve** : Réfection de voirie en correspondance au programme

- **Avenue Burago / Rue du Richardin** : Aménagement d'un plateau traversant au droit de la crèche et requalification de la voirie
- **Chemin de la Pierre Blanche** : réfection de voirie
- **Rue du Moulin** : réfection de voirie



• Sérézin-du-Rhône

- **Rue Claude Brosse** : aménagement d'un trottoir
- **Rue Maurice Petit** : aménagement de voirie avec la création d'une écluse pour réduire la vitesse. Création de trottoirs aux normes PMR. Aménagement de 8 places de stationnements.



• Ternay

- **Montée St Mayol** : requalification de la voirie
- **Place de l'église** : aménagement d'un site de collecte des déchets en silos enterrés et réorganisation de la circulation et stationnements.
- **Parking école de Fléviu** : réorganisation du sta-

tionnement avec la création d'un sens unique. Création de place de stationnement avec arrêt minute. Création d'une zone bleue.



• Pays de l'Ozon

Radars pédagogiques

La CCPO a investi dans 7 nouveaux radars pédagogiques plus précis ce qui permet de comptabiliser les véhicules dans les deux sens de circulation ainsi que de faire des analyses de trafic plus détaillées.



- **Diverses campagnes de marquage et de fauchage**

PATRIMOINE

• Plan de mandat

Lancement de l'étude de faisabilité pour la création d'un centre aqualudique communautaire.

• Casernement de la gendarmerie

- 2^{ème} tranche du changement de l'ensemble des climatisations.
- Entretien courant de la caserne et des 17 logements
- Construction de la clôture entre les logements et la caserne.

• Siège de la Communauté de Communes

- Réfection de la façade du bâtiment au rez-de-chaussée
- Changement de 3 fenêtres + 2 volets roulants
- Réorganisation et réaménagement des bureaux de la CCPO suite au déménagement du SMAAVO.

• Gymnases communautaires

- Transmission des données nécessaires au renseignement de la plateforme OPERAT en lien avec le décret tertiaire.
- Entretien courant des 2 bâtiments
- Vérification des équipements sportifs (panneaux baskets, cages de hand) plus travaux de mise aux normes (tous les 2 ou 3 ans)



EMPLOI ET APPRENTISSAGE

En 2021, la Communauté de Communes a renouvelé et renforcé son soutien aux dispositifs d'emploi et d'insertion.

• Soutenir les jeunes du territoire au travers du Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ)

En 2021, l'enveloppe attribuée par le Département du Rhône sur la CCPO et répartie par la MLRSE* s'élève à 1 320€ (hors frais de gestion). Cette dernière a quant à elle versée une subvention de 1 500€ au Fond d'Aide aux Jeunes ce qui représente au total un abondement de 2 820€ pour 2021. Ce sont 13 jeunes qui ont été aidés sur le territoire communautaire. A la fin de l'année, il reste un reliquat à hauteur de 793 €.

• Travailler en partenariat avec la Mission Locale Rhône Sud Est

L'antenne du territoire, dont les locaux sont situés à Saint-Symphorien-d'Ozon, a accueilli en 2021, 86 nouveaux jeunes et accompagné 247 jeunes de la CCPO. La CCPO verse une subvention annuelle à la structure d'un montant de 47 011€. La CCPO est rattachée à l'antenne de St Symphorien d'Ozon. Des permanences sont organisées en alternance : Les mardis matin à Chaponnay et St Pierre de Chandieu et les jeudis matin à Communay et Ternay.



• Soutenir l'insertion à l'emploi

La CCPO soutient depuis de nombreuses années l'action de l'association « les Jardins de Lucie » qui œuvre à l'insertion sur le territoire. Une nouvelle convention a été signée pour la période 2021-2023. Ce conventionnement prévoit ainsi un financement maximal de 4 postes occupés sur l'année par des résidents de la CCPO à 4 000€/poste/an. A cela, s'ajoute une prime de 1 000€ dès l'embauche d'une 5ème personne et 1 000€ supplémentaire dès la 6ème personne embauchée.

7 personnes du territoire qui viennent de Ternay et Communay ont été suivies. La CCPO a versé une subvention annuelle de 16 000€.

• Allouer une participation aux jeunes en apprentissage

Chaque apprenti du Pays de l'Ozon inscrit aux Chambres des métiers du Rhône et de l'Isère ainsi qu'aux Maisons familiales rurales reçoit une aide de 30€ de la CCPO. Pour l'année scolaire 2020/2021, c'est un montant total de 420 € qui a été versé par la CCPO pour 14 jeunes provenant de toutes les communes du territoire.

• Permettre aux jeunes de trouver un job d'été

La CCPO a tout d'abord repoussé la date du forum au 19 mai 2021 (au lieu de mars), mais elle a tout de même dû annuler la tenue du forum en dernière minute suite à la situation sanitaire toujours critique. Pour pallier à cette situation, une solution a été proposée aux entreprises qui ont pu publier leurs offres d'emplois en dernière minute sur une

page spécialement créée à cet effet sur le site internet de la CCPO. 9 entreprises ont pu diffuser 23 annonces sur cette page.

En parallèle, La CCPO avait organisée en partenariat avec le point Information jeunesse de Sérézain-du-Rhône et la Mission Locale Rhône Sud Est un atelier CV et conseil en amont du forum pour préparer les jeunes à la journée. 4 personnes ont participé à cet événement (2 de Chaponnay, 1 de Communay et 1 de Ternay) qui a eu lieu le 5 mai 2021 dans les locaux de la CCPO.



POLITIQUE DE L'HABITAT

• Aider les propriétaires privés

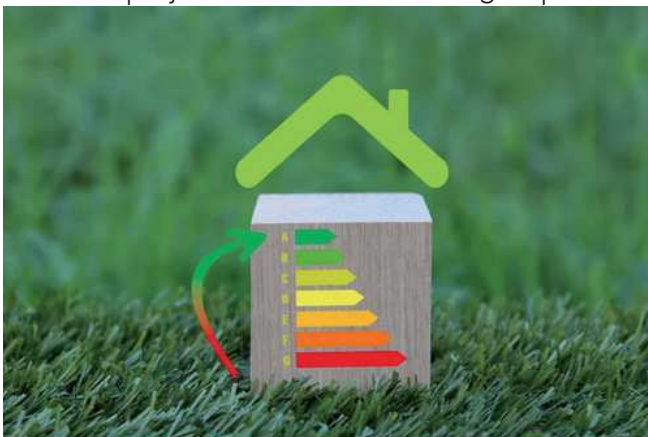
En 2021, 72 personnes ont pris contact avec SOLIHA par téléphone, messagerie électronique ou courrier. En raison de la crise sanitaire, les permanences physiques avaient été annulées pendant le confinement de 2020 (mars à mai) puis de janvier à mai 2021. Sur cette période, des contacts téléphoniques étaient organisés pour informer les particuliers et assurer le suivi de leur projet.

En 2021, 4 permanences ont été tenues au cours desquelles 8 personnes ont été reçues dont un propriétaire bailleur pour le montage de sa demande de subvention.

En 2021, 21 ménages ont bénéficié d'un accompagnement technique pour la définition d'un programme de travaux : 16 pour un projet de rénovation énergétique, 5 pour l'adaptation du logement au handicap.

Des dossiers de financements ont été constitués sur 7 projets de travaux :

- 6 projets de propriétaires occupants (4 pour des travaux de rénovation énergétique et 2 pour des travaux d'adaptation du logement) ;
- 1 projet de rénovation énergétique d'un



• Favoriser la réalisation de logements locatifs aidés

La CCPO a attribué une subvention de 4 000€ à Alliade Habitat pour l'acquisition en VEFA de 2 logements financés en PLAI au sein du programme immobilier situé lieudit « Beauregard » et « Clos de l'Eglise » sur la commune de Chaponnay.

Elle a également accordé 2 garanties partielles d'emprunt à hauteur de 20% à Alliade Habitat dans le cadre des opérations suivantes :

- Opération « Ternay HP 4439 » sis 7 rue de Villeneuve à TERNAY pour 3 logements financés en PLAI et 4 logements financés en PLUS soit un montant de 155 057,00€ ;
- Opération sise 13 rue Louis Buyat à CHAPONNAY pour 3 logements financés en PLAI et 4 logements financés en PLUS soit un montant de 160 213,60€.

Enfin, la Communauté de Communes a mis en place il y a plusieurs années une aide à l'attention des propriétaires bailleurs qui s'engagent à louer leur bien immobilier à des ménages dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond et à un loyer conventionné. Par ce soutien, la CCPO a pour objectif de favoriser la production de logements locatifs sociaux et très sociaux au sein du parc privé.

En 2021, la CCPO a versé une aide de 4 000€ (50€/m² dans la limite de 80m²) à un propriétaire-bailleur qui en a fait la demande pour l'aménagement d'un logement locatif social sur la commune de Communay. Dans le cadre d'un conventionne-

ment avec l'Anah, il s'engage ainsi à réaliser des travaux dans ce logement et à pratiquer un loyer conventionné social pendant une durée minimale de 9 ans.

• **Accompagner la politique foncière des Communes en partenariat avec L'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA)**

L'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) accompagne les communes du territoire dans leur politique foncière de l'habitat. La mission de l'EPORA est de lutter contre l'étalement urbain en fournissant les assiettes foncières nécessaires aux projets d'aménagement des collectivités, qu'il mobilise dans le tissu urbain constitué, pour servir les politiques de l'habitat mais aussi du développement économique et plus largement de l'aménagement du territoire.

La CCPO est partie prenante de ce partenariat de par sa compétence en matière de « cadre de vie et du logement ». C'est dans ce cadre que les conventions suivantes ont été signées en 2021 :

- Convention d'études et de veille foncière n°69B068 sur le secteur « Centre-Ville » intervenant entre l'EPORA, la Commune de TERNAY et la CCPO ;
- Convention opérationnelle n°69B061 sur le secteur « Dessous le Palais » intervenant entre l'EPORA, la Commune de Saint-Symphorien d'Ozon et la CCPO ;
- Convention de veille et de stratégie foncière n°69B073 entre Chaponnay, EPORA et la CCPO ;
- Convention de veille et de stratégie foncière n°69B074 entre Sérézin-du-Rhône, EPORA et la CCPO.

• **Devenir acteur de la politique d'attribution des logements locatifs aidés**

La CCPO a fait le choix de travailler sur la question de la gestion de la demande en logement social. Elle a ainsi lancé une consultation en fin d'année 2021 auprès de bureaux d'étude afin d'être accompagné pour :

- Connaître les caractéristiques du parc social, de son occupation, de ses dynamiques de demandes et d'attributions pour guider le développement de l'offre
- Mettre à plat le suivi des réservations dans le cadre du passage à la gestion en flux, pour être acteur de la politique d'attribution
- Améliorer l'information, l'accueil et l'enregistrement des demandeurs pour permettre aux ménages éligibles du territoire d'accéder au logement social.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

• Mise en place de la Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

A partir du 1^{er} janvier 2022, les communes de la CCPO devaient être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisations d'urbanisme et pour certaines de dématérialiser toute la chaîne d'instruction des dossiers. Pour accompagner cette transformation, la Communauté de communes a travaillé sur l'année 2021 à la mise en place et au déploiement d'un programme de dématérialisation de l'application du droit des sols. De nombreux échanges avec l'éditeur de logiciel, de nombreuses réunions et des formations ont été organisées tout au long de l'année pour anticiper cette évolution.



• Instruction des autorisations d'urbanisme par le service ADS de la CCPO

En 2021, le service ADS a instruit 193 actes d'urbanisme

- 1 pour Communay
- 34 pour Saint-Symphorien d'Ozon
- 42 pour Sérézin-du-Rhône
- 47 pour Simandres
- 69 pour Ternay

• Emission de vœux et d'avis en matière d'aménagement du territoire

En 2021, la CCPO a émis plusieurs vœux ou avis concernant des documents de planification ou des projets ayant des conséquences en matière d'aménagement du territoire :

- Vœu pour la création d'un nouveau pont à Vernaison ;
- Avis sur le projet d'élargissement à 3 voies de l'A 46 sud qui exige la suspension d'un tel projet ;
- Avis défavorable sur le projet d'aménagement de la société Interra Log à Chaponnay ;
- Avis favorable sur la modification n°2 du PLU de Ternay

ACCESSIBILITÉ

La commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite composée d'élus communautaires et d'associations se réunit plusieurs fois par an pour faire évoluer l'accessibilité du territoire.

• Travaux réalisés dans le cadre de l'Ad'AP

L'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) déposé par la CCPO pour son patrimoine immobilier a été approuvé par le Préfet du Rhône le 1er juin 2016.

2019 constituait la troisième et dernière année de mise en œuvre de l'Ad'AP. Toutefois quelques travaux de mise en accessibilité ont été réalisés sur les ERP de la CCPO en 2020, marquant l'achèvement de l'Ad'AP.

Les demandes de dérogation concernant le gymnase de Ravareil à Saint-Symphorien d'Ozon (installation d'un ascenseur) et le gymnase Hector Berlioz à Communay (cheminement extérieur menant aux plateaux sportifs et revêtement) vont être formulées en 2022, en sollicitant les services de l'Etat afin d'être accompagné pour trouver des solutions techniques en vue de répondre aux exigences réglementaires.

• Liste des ERP accessibles

La commission accessibilité a poursuivi en 2021 la démarche engagée en 2015, de tenir à jour par voie électronique la liste des ERP situés sur le territoire ayant élaboré un Ad'AP et la liste des établissements accessibles comme le prévoit l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales. Ces listes sont consultables depuis novembre 2017 sur le site in-

ternet de la CCPO et constituent ainsi l'état de l'accessibilité sur le territoire du Pays de l'Ozon.

• Actions de sensibilisation

Comme ponctuellement au besoin, la CCPO a commandé en 2021 certaines des fournitures de bureau pour ses agents (carnets de post-it, pochettes etc.) à l'entreprise adaptée FLAVIEN GCAT située à Décines. En décembre 2021, lors de l'envoi des cartes de vœux aux différents partenaires, aux entreprises et aux élus, la CCPO a confié la mise sous pli à un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) situé à Pont-Evêque : Association Familiale de l'Isère pour les Personnes Handicapées (AFIPH Entreprises Isère Rhodanienne).

• Les aides de la CCPO à destination des personnes à mobilité réduite

La CCPO accompagne les personnes âgées et/ou à mobilité réduite du territoire dans l'adaptation de leurs logements. Elle finance ainsi des « diagnostics autonomie » aux propriétaires occupants qui ont des travaux de ce type à réaliser afin que ces derniers bénéficient de conseils sur mesure. Pour cela, la CCPO fait appel à l'association SOLIHA par le biais d'une convention triennale.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

• Adhésion à l'Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône (ALTE 69)

La CCPO adhère à l'ALTE du Rhône depuis 2019 sur la base d'une cotisation annuelle de 0,60€/habitant. En 2021, l'ALTE a poursuivi les permanences info-énergie instaurées sur la CCPO à destination des habitants du territoire 2 jours par mois les vendredis de 9h30 à 16h30. Ces dernières permettent de répondre à toutes les questions des habitants sur les thématiques liées à la rénovation énergétique des logements. Au vu de la crise sanitaire, les permanences ont été assurées en distanciel en début d'année avant un rétablissement des rendez-vous en présentiel au printemps.

L'ALTE 69 a mené également deux actions d'animation à destination du grand public sur le territoire :

- Réalisation d'une thermographie de façades sur un lotissement à Sérézin-du-Rhône le vendredi 26 novembre 2021. Les résultats ont été par la suite mis à disposition des habitants du lotissement dont les façades ont été thermographiées. Ces derniers ont pu mettre en avant d'éventuelles pertes thermiques sur les habitations et ainsi encourager les démarches de rénovation énergétique en redirigeant les propriétaires intéressés vers les permanences de conseil info-énergie.
- Visite d'une installation solaire photovoltaïque le samedi 27 novembre à Sérézin-du-Rhône, à laquelle 50 personnes ont participé.



Partenariat avec l'association DOREMI :

L'ALTE 69 adhère à l'association DOREMI qui forme les entreprises à la rénovation énergétique des bâtiments. L'objectif du dispositif est de former des groupements d'entreprises sur le territoire du Rhône. Les entreprises volontaires participeront ainsi à un parcours de formations sur une période de 2 ans (réalisation de chantiers en groupement) avec à l'issue une qualification du groupement.

Le lancement du dispositif prévu pour 2020 ayant été retardé en raison de la crise sanitaire, la recherche d'artisans RGE (Reconnus Garants de l'Environnement) intéressés par le dispositif n'a débuté qu'à partir de 2021. L'ALTE 69 s'est chargée elle-même de solliciter les artisans du sud-est du département pour la participation à ce dispositif et une réunion d'information s'est tenue le jeudi 9 septembre, à laquelle six entreprises du territoire ont participé.

• Plan Climat-Air-Energie

Le PCAET est un document de planification à la fois stratégique et opérationnel ayant pour objectif de répondre localement aux objectifs nationaux sur les enjeux climat-air-énergie. Ainsi, tout EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants est désigné porteur de la réalisation du PCAET sur son territoire, et la CCPO a officiellement lancé l'élaboration de ce document par délibération lors du conseil communautaire du 29 novembre 2021.

L'élaboration du PCAET se déroulera en quatre phases (diagnostic, stratégie, plan d'actions et suivi).

En parallèle de ces modalités de mise en place du PCAET, une évaluation environnementale stratégique (EES) sera réalisée. Elle permettra d'anticiper et de

ENVIRONNEMENT

réduire les potentiels impacts négatifs sur l'environnement des actions prévues dans le PCAET.

- **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)**

La CCPO est située dans le périmètre du PPA et s'est ainsi inscrite dans la démarche en menant des actions en faveur de la mobilité douce (aides à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique et les animations interne et externe réalisées sur le sujet avec notamment la participation au Challenge mobilité). Les élus de la CCPO ont été conviés aux différents comités de pilotage organisés en 2021 afin de travailler sur le projet de PPA n°3 qui sera arrêté en 2022.

- **Moustique-tigre**

Le moustique tigre est implanté sur le département du Rhône depuis le début des années 2010. Actif principalement de jour, les nuisances que subissent les habitants de la CCPO sont de plus en plus importantes. En complément des bons réflexes à adopter à l'échelle individuelle, la CCPO a souhaité aider financièrement les foyers qui feront l'acquisition de pièges à moustiques.

D'une hauteur de 15 €, la subvention a été mise en place pour les pièges spécifiques aux moustiques-tigres à placer en extérieur. Sur l'année 2021, 46 foyers ont pu bénéficier de la subvention.



- **Frelon asiatique**

La CCPO a renouvelé son partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire du département du Rhône (GDS 69) en 2021, sa section apicole est chargée de coordonner et d'animer les actions en matière de lutte contre le frelon asiatique.

Elle gère en particulier la plateforme de signalements de frelons asiatiques : <https://www.frelonsasiatiques.fr>. Cette plateforme est accessible à tous les habitants du territoire et les signalements peuvent à la fois

concerner les nids de frelons asiatiques aussi bien que les individus.

Par ailleurs, une campagne de piégeage des femelles fondatrices mise en place en 2019 a été relancée en mars 2021. 54 référents ont ainsi bénéficié d'un piège et 15 d'entre eux ont fait parvenir à la CCPO un retour sur les prises capturées. Bien qu'ayant permis la prise de frelons asiatiques, les pièges n'ont pas montré une assez grande sélectivité dans la mesure où d'autres espèces ont été capturées.



AGRICULTURE

• Dispositif de prévention et de lutte active contre la grêle

L'association Paragrêle 69 réunit plus de 200 agriculteurs du territoire rhodanien et déploie un dispositif de lutte contre la grêle. Le dispositif repose sur un système de surveillance (au moyen d'un réseau de radars), complété d'un système constitué de postes de tirs permettant l'envoi de torches conduisant à la fonte de la grêle directement au sein du nuage orageux. La CCPO qui avait participé au fonctionnement du dispositif en 2020 a poursuivi son soutien financier en 2021 en versant une subvention de 15 000 € à l'association.



• Plan Agro-Environnemental Climatique (PAEC)

Le PAEC est un projet ayant pour objectif de soutenir les modifications de pratiques agricoles afin de répondre aux enjeux biodiversité, ressources et changement climatique.

Définissant une stratégie sur une durée de 7 ans, ce projet prévoit la mise en place et le développement

MOBILITÉ

de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), avec en parallèle des actions d'animations et d'accompagnement agricole (diagnostic, conseil...)

En répondant à un appel à projet PAEC en 2015, la Métropole de Lyon et les Communautés de communes de l'Est lyonnais et du Pays de l'Ozon se sont associées à la Chambre d'agriculture du Rhône et aux organisations agricoles afin de mettre en œuvre le PAEC de l'agglomération lyonnaise sur les années 2016 à 2022. Le PAEC de l'agglomération lyonnaise a ainsi pu bénéficier de financements du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

La CCPO participe ainsi au volet Animation de PAEC sur le volet biodiversité en participant à hauteur de 2 500 € sur l'année 2021.

• **Projet de la Cuma de Communay**

A la suite de l'aménagement de la déviation de Communay, des mesures compensatoires agricoles ont été approuvées et plus particulièrement le financement d'un hangar à matériel dont est bénéficiaire la Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole de Communay (CUMA). Une convention a été signée en 2017 regroupant les différents partenaires financiers du projet que sont : les départements du Rhône et de l'Isère, Vienne Condrieu Agglomération et la CCPO. Les agriculteurs de la CUMA ont sollicité les partenaires financiers lors d'un COPIL en date du 24 février 2021 afin de présenter les avancées du projet et son évolution.

• **Subventionner l'achat de vélos à assistance électrique**

Afin d'encourager l'utilisation des modes doux sur le territoire, la Communauté de communes du Pays de l'Ozon soutient depuis le 15 juillet 2018, l'achat de vélo à assistance électrique par le biais d'une subvention d'un montant de 200€ par foyer fiscal. Connaissant un succès certain, ce dispositif a évolué depuis sa création :

- Le nombre d'aides attribuées a évolué passant de 50 à 100/aides/an ;

- Le type de vélo subventionné a également évolué, incluant en plus des Vélos à assistance électrique neuf, les vélos cargos et l'électrification de vélo standard.

La CCPO a attribué 94 subventions en 2021.



• **Travail sur l'intégration de la CCPO au nouveau périmètre du SYTRAL**

La Loi d'orientation des Mobilités (LOM) a prévu la création d'un établissement public local unique pour exercer les compétences de transports publics réguliers des personnes, de transport à la demande et de transports scolaires. C'est ainsi que la CCPO doit intégrer le nouvel établissement SYTRAL au 1er janvier 2022.

L'année 2021 a été une année d'échange intenses entre ce futur établissement et la CCPO au travers des conférences des Présidents afin de travailler notamment sur ses conditions de création, de gouvernance, de participations financières...

La CCPO a délibéré le 29 novembre 2021 afin de désigner des représentants et suppléants au conseil d'administration du futur établissement et d'adopter l'accord sur la participation à verser à l'Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais pour l'exercice 2022.

• **Prise de compétence Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM)**

Suite à la Loi d'Orientation des mobilités (LOM), la CCPO a modifié ses statuts en 2021 afin de devenir AOM soit compétente en matière de mobilité active (vélo, marche à pied), mobilité partagée (covoiturage) et mobilité solidaire.

• **Echanger et informer sur l'offre de transport existante sur le territoire**

La Communauté de communes du Pays de l'Ozon échange régulièrement avec les usagers sur l'offre en transport en commun. Elle se fait le relais auprès de la Région AURA, du Sytral et des transports sur les dysfonctionnements recensés (retard, renfort...) dans l'optique d'améliorer le service.

• **Développement de la pratique cyclable sur le territoire**

Durant l'année 2021, la CCPO a travaillé sur la réalisation de son plan vélo qui a été présenté au bureau communautaire le 13 décembre 2021. Par cela, la CCPO souhaite augmenter la part modale du vélo dans les déplacements en développant des aména-

gements cyclables sur son territoire.

Le 26 juin 2021, les élus en charge de la mobilité se sont réunis pour parcourir les routes du Pays de l'Ozon. Les cyclistes ont parcouru 26 km pour mesurer au mieux les aménagements à réaliser dans les prochaines années.



• **Covoiturage : un projet de parking d'envergure**

Le projet d'aménagement du parking de covoiturage au niveau de l'échangeur n°16 - A46 Sud à Communay mené en partenariat avec les Autoroutes du Sud de la France (ASF) a avancé en 2021. Une convention a été signée avec les ASF afin de définir les modalités de financement du site entre les parties prenantes. Des 1ers contacts ont été pris avec l'Etat pour l'acquisition du terrain par la CCPO.

• **Participer au Challenge mobilité 2021**

Evènement phare de la mobilité durable, le Challenge mobilité vise à faire évoluer les comportements en matière de déplacements.

Les agents de la Communauté de communes du Pays de l'Ozon sont restés fidèles à ce défi mobilité pour leur 8ème année consécutive en

abandonnant pour l'occasion leur voiture individuelle au profit du covoiturage, du vélo ou des transports en commun !



SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

• Intégration de données sur le portail cartographique XMap

- Espaces Naturels Sensibles
- Inondations 2014
- PPRNi
- Vulnérabilité de nappe
- PPRT
- PENAP
- Réseau d'irrigation du SMHAR
- Arbres d'alignement
- ERP
- Résultats de l'étude Geoptis sur l'état des chaussées
- Données en lien avec le transport : lignes des cars du Rhône, arrêts de cars, navettes TER, aires de covoiturage.



COMMUNICATION EVÈNEMENTIEL TOURISME

• Communiquer

En 2021 la crise sanitaire a continué d'impacter fortement la promotion du territoire et notamment sur l'évènementiel avec l'annulation :

- Des voeux aux entreprises
- Des réunions d'entreprises
- Des séminaires des élus
- Du forum Jobs d'été

Cependant, divers supports de communication ont été diffusés pour promouvoir les actions de la Communauté de communes dans ses diverses compétences :

- Site internet et Newsletter
- Magazine communautaire «Ozon Mag'»,
- Les plaquettes relatives à l'habitat et au logement, au transport, à l'emploi, au réseau des bibliothèques, à la voirie et à la vie économique, à l'environnement...



• Communication et Stratégie d'influence et plan de mandat

Le pôle communication a été sollicité en ce début de mandat sur la mise en place de la stratégie d'influence et le plan de mandat.

• Réseau des Communicants du Pays de l'Ozon

Une rencontre avec les chargées de communication des communes a été organisée au siège de la CCPO afin de présenter dans un premier temps les locaux et les compétences de cette dernière. Le but étant de créer un réseau, de profiter de l'expérience de chacun et d'échanger sur les projets en cours.

• Mettre à jour l'annuaire associatif «Que faire?»

Le «Que faire?» est mis à jour chaque année. Il regroupe les associations des 7 communes de la CCPO. Il est distribué en août, afin d'aider les habitants du territoire dans leur choix d'activité de rentrée.



• **Tourisme**

> **Guide touristique**

Mise à jour du guide touristique.

Renouvellement des visuels par la commande de prises photographiques du territoire.



> **Ozon Rando**

Cette nouvelle édition organisée le 8 octobre proposait deux parcours de 13 et 6,5 km. Les marcheurs les plus aguerris étaient présents dès 8h du matin pour prendre le départ au parc des Pachottes de Simandres. Créée en 2017 par la CCPO «Ozon Rando» est une manifestation gratuite, ludique et familiale vouée à faire découvrir les richesses du territoire.

Elle rencontre aujourd’hui un franc succès avec un taux de fréquentation toujours plus élevé, soit environ 800 randonneurs pour cette édition 2021. La manifestation ayant eu lieu en période de pandémie, un contrôle du pass sanitaire a dû être mis en place pour l’occasion avec le recrutement de personnel de sécurité.



• **Presse**

> **Campagne de communication** via le journal et les réseaux sociaux le Progrès.

- 1/2 page tourisme dans le «Rhône Guide été «
- 1/2 page tourisme «Rhône guide Balade»
- 1/2 page tourisme «Rhône guide Balade»
- 1/2 page Est Lyonnais Le Progrès : Ozon Rando et Forum Jobs d’été.

Sélection Partenaire : 5 jours sur Facebook + Progrès.fr : Voeux CCPO, Forum jobs d’été, communication touristique d’été, Ozon Rando, Zac des Trénassets.



ECOLE DE MUSIQUE DE L'OZON

- **Promouvoir l'Ecole de Musique du Pays de l'Ozon (EMO)**

Malgré la crise sanitaire, la fréquentation de l'école de musique est repartie à la hausse en 2021 avec un total de 190 élèves.

L'EMO a su se réinventer et se mobiliser face aux différents confinements et restrictions sur l'accueil du public. Elle a proposé une offre pédagogique en distanciel. Les professeurs ont ainsi su mobiliser leurs élèves dans la pratique de leur instrument ; le tout, dans un contexte où les cours collectifs, les orchestres où la programmation musicale n'étaient pas réalisables.



RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES «LIAISON»

- **Développer le réseau des bibliothèques du Pays de l'Ozon : LIAISON**

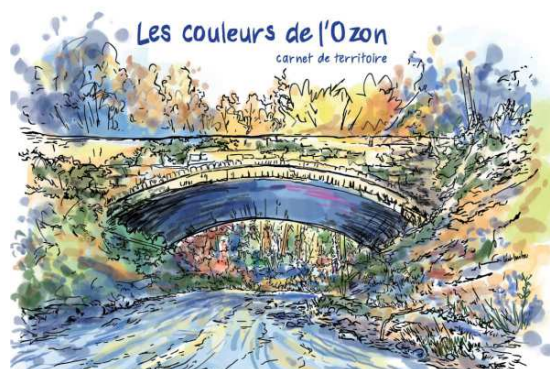
- **Le réseau présente Léah Toutou**

A l'occasion de « BD 2021 », événement national pour promouvoir la bande dessinée, les bibliothèques du réseau ont accueilli l'auteure et illustratrice lyonnaise Léah Toutou. A l'occasion des expositions, des ateliers et une conférence dessinée ont été organisées dans les bibliothèques du réseau.

- **Création d'un carnet de territoire « Les couleurs de l'Ozon »**

82 jeunes de 6 à 16 ans ont participé aux ateliers animés par l'auteure Léa Toutou sur le thème « ce que j'aime dans ma commune ».

Le but étant de regrouper les œuvres réalisées par les participants pour les intégrer dans un carnet de voyage » du Pays de l'Ozon



Annexe 4

- **Les actions culturelles**

- Nuit de la lecture
- Prix bulles de sang d'encre



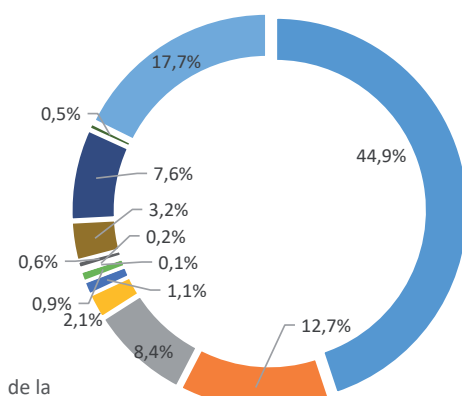
LES FINANCES

Compte administratif 2021

Fonctionnement et investissement hors écriture d'ordre

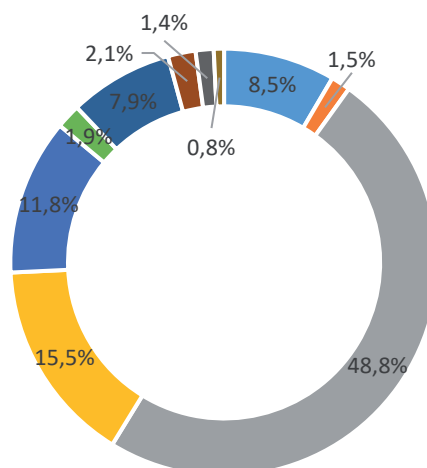
RECETTES : 24 687 820 €

- Fiscalité : 11 083 899 €
- Dotations : 3 138 398 €
- Ordures ménagères : 2 064 892 €
- Fonds de compensation de la TVA : 516 977 €
- Subventions / fonds de concours : 280 311 €
- Loyer du casernement de la Gendarmerie : 217 105 €
- Loyer et charges SMAAVO : 17 297 €
- Remboursement budget Annexe de l'EMO : 43 600 €
- Participation de St Symphorien d'Ozon pour l'opération de la Barbandière : 150 000 €
- Remboursement avance budget annexe Trénassets : 800 268 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) et excédent investissement reporté (001) : 1 885 117 €
- Diverses (RODP, Sinistres, IJ, mise à dispo ADS, remboursements divers) : 125 119 €
- Résultat de fonctionnement reporté - Excédent (002) : 4 364 837 €



DEPENSES : 17 386 631€

- Administration Générale / Communication / Tourisme / Bibliothèque : 1 470 971 €
- Remboursement de la dette : 255 149 €
- Attribution de compensation réservée aux communes membres-FPIC : 8 490 278 €
- Voirie : 2 692 431 €
- Ordures Ménagères : 2 052 934 €
- Patrimoine / Accessibilité / Gendarmerie : 323 043 €
- Développement économique/ Emploi / Mobilité : 1 366 454 €
- Participation SMAAVO GEMAPI / complémentaire GEMAPI : 363 474 €
- Virement au budget annexe EMO : 237 148 €
- Aménagement du Territoire / Environnement / Logement : 134 749 €





Communauté de Communes du Pays de l'Ozon

1, rue du Stade

69390 Saint-Symphorien-d'Ozon

Tél. 04 78 02 93 68 - Fax. 04 78 02 40 23

ccpo@pays-ozon.com - www.pays-ozon.com

Point Information Jeunesse de Sérézin du Rhône



**Direction Régionale et Départementale
de la Jeunesse et des Sports**

239 – 241 rue Garibaldi - 69422 Lyon cedex 03
Tél 04 72 84 55 55

**Centre Régional Information Jeunesse
Rhône-Alpes**

10 quai Jean Moulin – 69282 Lyon Cedex 01
Tél 04 72 77 00 66

**Convention d'attribution du label
Information Jeunesse
Région Rhône-Alpes**

Vu le décret n° 94-169 du 25 février 1994, relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de la jeunesse et des sports, et notamment ses articles 2-6° et 5-5°,

Vu la charte de l'information jeunesse du 20 mars 2001,

Vu l'instruction jeunesse et sports n° 01-188 JS, du 18 octobre 2001 relative à l'information jeunesse,

Vu le cahier des charges des Bureaux et Points Information Jeunesse en date du 15 mai 2007 établi par le ministère de la santé de la jeunesse et des sports,

Vu le référentiel de bonnes pratiques intitulé « Qualité des services de l'Information Jeunesse » établi par l'AFNOR en novembre 2006,

La présente convention a pour objet de définir les engagements des signataires afin de développer l'information des jeunes et de déterminer les modalités d'attribution et d'utilisation du label Information Jeunesse.

Il est conclu entre :

- L'Etat, représenté - par le Préfet de Région Rhône-Alpes
- par le Préfet du département,

- La Commune de Sérézin du Rhône, représentée par son Maire, Monsieur Joseph COLETTA
ci-dessous dénommée la Collectivité Territoriale,

- Le CRIJ Rhône-Alpes, représenté par son Président, Monsieur Frédéric PRELLE
ci-dessous dénommé le CRIJ

ce qui suit :

- **Article 1**

Il est créé un Point Information Jeunesse :

- Dans la commune de Sérézin du Rhône

Dans le respect de la Charte de l'Information Jeunesse et du cahier des charges annexés à la présente convention, il reçoit pour mission d'assurer à l'échelon local l'accueil et l'information des jeunes en mettant à leur disposition l'ensemble de la documentation produite par le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse) et le CRIJ ainsi qu'un ensemble d'informations locales.

TITRE I – ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME SUPPORT

- **Article 2 : respect des critères de labellisation**

La Collectivité Territoriale signataire s'engage à respecter les conditions suivantes :

- Le Point Information Jeunesse accueille et informe le public conformément aux dispositions de la charte de l'Information Jeunesse et du cahier des charges.
- La Collectivité Territoriale assure la continuité de la mission d'accueil du public, notamment en cas d'absence des Informateurs Jeunesse (formation, relations extérieures, congés ...).
- La Collectivité Territoriale fournit au Point Information Jeunesse tout ou partie d'un local facile d'accès et bien repérable et y appose le logo commun aux structures Information Jeunesse labellisées par le Ministère chargé de la Jeunesse. Ce logo sera d'une dimension minimum de 60 cm X 60 cm. Le local peut être un local municipal ou intercommunal mis à la disposition de l'organisme - support par la Collectivité Locale, il aura au minimum une superficie de 15 m2.
- La Collectivité Territoriale doit respecter les recommandations qui lui sont faites par la Commission de labellisation au vu de l'étude réalisée par le CRIJ et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour l'implantation du Point Information Jeunesse.

- **Article 3 : Personnel**

La Collectivité Territoriale s'engage à désigner un responsable permanent du fonctionnement du Point Information Jeunesse selon les obligations inscrites dans le cahier des charges. Au moins une personne employée par l'organisme support, désignée ci-après "informateur", assurera les permanences et l'animation du Point Information Jeunesse sous le contrôle du responsable. Cette personne aura minimum un niveau IV et devra être préparée à la fonction.

La Collectivité Territoriale s'engage à ce que le ou les informateurs suivent les formations spécifiques organisées contre rémunération par le CRIJ avec le concours de l'Etat.

En cas de changement dans le personnel, une nouvelle personne désignée "informateur" ne pourra exercer ses fonctions sans avoir suivi cette formation.

Un informateur du Point Information Jeunesse participe en outre aux réunions d'animation et de coordination du réseau, organisées par le CRIJ ou la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

- **Article 4 : Accueil du public**

La Collectivité Territoriale s'engage à mettre en place un accueil régulier du public d'au moins 15 heures par semaine en s'adaptant aux plages horaires de fréquentation des jeunes. Cet accueil sera assuré par un informateur.

- **Article 5 : Vie locale, animation**

La Collectivité Territoriale s'engage à faire connaître l'activité du Point Information Jeunesse et du réseau régional d'Information Jeunesse dans sa sphère d'influence, auprès de son public et des relais institutionnels.

L'Information Jeunesse est un concept dynamique : le Point Information Jeunesse réalise des actions d'animation (ateliers, séances collectives d'information, rencontres autour d'expositions, de vidéo, etc.) sur l'ensemble des secteurs documentaires en utilisant les techniques les plus actuelles et en considérant les jeunes comme des contributeurs potentiels. Pour cela le Point Information Jeunesse doit être en possession d'un matériel adapté aux NTIC.

Le Point Information Jeunesse participe aux animations proposées par le CRIJ et le Ministère chargé de la Jeunesse.

Le Point Information Jeunesse assure au sein de ses locaux la promotion des activités du réseau départemental d'Information Jeunesse de son département. Il s'engage à renvoyer les jeunes sur les autres structures du département.

Il appartient à la collectivité locale de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'intégration du Point Information Jeunesse dans l'environnement de la politique jeunesse locale. Pour cela, l'organisme support s'engage à piloter l'activité du BIJ dans le cadre d'une instance existante ou à créer. La Direction Départementale de la Jeunesse et le Centre Régional d'Information Jeunesse seront invités à ces comités de pilotage pour lesquels la participation des jeunes sera recherchée.

- **Article 6 : Documentation**

La Collectivité Territoriale constitue obligatoirement le fonds documentaire national et régional disponible au CIDJ et dans les CRIJ Rhône-Alpes. Il doit souscrire un abonnement annuel auprès de ces mêmes structures pour la mise à jour de sa documentation.

Le Point Information Jeunesse est tenu de diffuser et de mettre à disposition du public tout type de documents complémentaires élaborés par le CRIJ.

Le Point Information Jeunesse constitue en complément un fonds documentaire local sur les activités intéressant les jeunes de sa commune, dans l'agglomération et sur le département.

La documentation sera présentée au public suivant les normes en vigueur, fixées par le CRIJ pour ce qui concerne le matériel d'affichage et le mobilier.

- **Article 7 : la participation au réseau régional information jeunesse**

Le Point Information Jeunesse s'engage à mener toutes les actions destinées à se faire connaître auprès du public jeune.

Le Point Information Jeunesse s'engage à faire connaître le CRIJ et le réseau régional information jeunesse. Il mettra en évidence le pictogramme Information Jeunesse et son appartenance au réseau dans tous ses supports de communication.

Le Point Information Jeunesse s'engage à transmettre au CRIJ toutes les informations locales et départementales afin que l'ensemble du réseau en bénéficie.

Les informateurs du Point Information Jeunesse participent aux réunions locales, départementales ou régionales du réseau. L'orientation du réseau départemental est assurée conjointement par le CRIJ et la DDJS.

Le Point Information Jeunesse participe aux actions locales, départementales, régionales ou nationales coordonnées par le CRIJ.

Le Point Information Jeunesse tient des statistiques de fréquentation mensuelle dont il rend compte dans son rapport annuel d'activité incluant les comptes de l'année écoulée et dont 1 exemplaire sera remis au CRIJ, 1 exemplaire à la DDJS et 1 à la Collectivité Locale signataire de cette convention.

- **Article 8 : modifications**

La Collectivité Territoriale s'engage à signaler, au préalable et par courrier à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports concernée et au CRIJ, toute modification relative à l'implantation du Point Information Jeunesse et à son fonctionnement (changements dans les membres de l'équipe, dans les horaires, etc..).

TITRE II – ENGAGEMENTS DU CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE - CRIJ

- **Article 9 : documentation - Information**

Le CRIJ s'engage à fournir au Point Information Jeunesse toute la documentation dont il dispose.

Il mettra à la disposition du Point Information Jeunesse tous ses moyens d'information (expositions, montages diapos, etc..) et pourra participer aux journées d'information organisées par le Point Information Jeunesse.

Lors de la création du Point Information Jeunesse, il fournit gratuitement la documentation nationale (que le CIDJ lui transmet à cet effet) ainsi que sa propre documentation régionale.

Il autorise le Point Information Jeunesse à utiliser sa documentation à condition qu'il en cite la source.

- **Article 10 : animation du réseau**

Le CRIJ s'engage à organiser régulièrement, en partenariat avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, des réunions d'information et de concertation au niveau départemental et régional à l'intention du Point Information Jeunesse.

Il apporte au Point Information Jeunesse une aide technique et de conseil qui lui permette de remplir au mieux sa mission et de se développer autour d'une démarche qualité basée sur le référentiel des bonnes pratiques établi par l'AFNOR.

Article 11 : formations

Le CRIJ s'engage à assurer les formations nécessaires au personnel du Point Information Jeunesse :

- formation en matière documentaire,
- formation à l'accueil des jeunes et à l'information,
- formation à l'animation d'un Point Information Jeunesse,

- et le cas échéant formation professionnelle et qualifiante, en liaison avec la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports.

- **Article 12 : Promotion**

Le CRIJ met à la disposition du Point Information Jeunesse, dans la limite de ses disponibilités, les moyens de promotion du réseau (affiches, dépliants...) dont il dispose.

Il fait connaître l'existence du Réseau Information Jeunesse et du Point Information Jeunesse par différents moyens à sa disposition et indique à toute personne intéressée les jours et heures d'ouverture du Point Information Jeunesse.

TITRE III – ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT – MINISTÈRE DE LA JEUNESSE

- **Article 13 : Instruction du dossier**

La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports instruit le dossier de création du Point Information Jeunesse en vue de l'attribution du label information jeunesse, après expertise de la Direction Départementale en relation avec le CRIJ et après avis du Comité Régional de Développement.

- **Article 14 : soutien et information**

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports s'engage à fournir au Point Information Jeunesse toutes les informations relatives aux programmes ministériels et interministériels en faveur des jeunes.

Elle s'engage à lui assurer l'aide technique et le conseil dont il pourrait avoir besoin.

TITRE IV - APPLICATION DE LA CONVENTION

- **Article 15 : Suivi de l'activité du Point Information Jeunesse**

Une visite-bilan du Point Information Jeunesse réunissant la Ville, le CRIJ, la DDJS et les collectivités publiques et autres organismes financeurs aura lieu au moins une fois par an. Ce temps d'observation et d'échange servira à dresser le bilan d'activité annuel du BIJ, de définir les objectifs d'activité pour l'année suivante dans le respect de la présente convention.

Le suivi de l'application de la présente convention est assuré par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et le CRIJ qui en rendent compte au Comité Régional de Développement et à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

Les parties signataires s'engagent à procéder conjointement à l'évaluation triennale de l'activité du Point Information Jeunesse.

Article 16 : Durée de la convention

La présente convention est signée pour une durée de trois ans à compter du :

11 octobre 2008

À l'issue de la première année, le Comité Régional de Développement dressera un bilan de fonctionnement et de respect de la convention confirmant le label Information Jeunesse.

• **Article 17 : Dénonciation de la convention**

En cas de non respect par la Collectivité Territoriale des différentes clauses, il appartiendra à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et au CRIJ de dénoncer cette convention après avis du Comité Régional de Développement.


Le label Information Jeunesse sera alors automatiquement retiré par le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports à la structure support après un préavis de trois mois.

La convention pourra être dénoncée dans les mêmes conditions par la Collectivité Territoriale ou la collectivité territoriale signataire.

Fait en 4 exemplaires, à

le

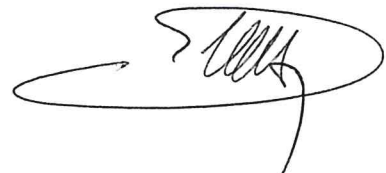
Pour le Préfet



Pour le CRIJ



Pour la Collectivité Territoriale



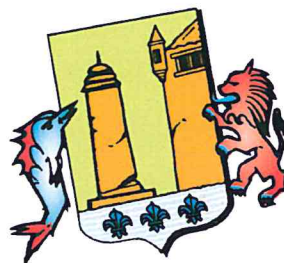
La signature de la présente convention permet au Préfet de Région (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports) d'accorder le label Information Jeunesse à la Collectivité Territoriale et, le cas échéant, de lui attribuer une aide financière au démarrage.

Date :

Signature du Préfet de Région :

Monsieur le préfet de région
et par délégation
Le directeur régional et départemental
de la Jeunesse et des Sports

Max RULLIER



Point Information Jeunesse de **SEREZIN**



**Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale**

245 rue Garibaldi - 69422 Lyon cedex 03
Tél 04 72 84 55 55



**Centre Régional Information Jeunesse
Rhône-Alpes**

66 cours Charlemagne – 69002 Lyon Cedex 01
Tél 04 72 77 00 66

**Convention d'attribution du label
Information Jeunesse
Région Rhône-Alpes**

Vu le décret n° 94-169 du 25 février 1994, relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de la jeunesse et des sports, et notamment ses articles 2-6° et 5-5°,

Vu la charte de l'information jeunesse du 20 mars 2001,

Vu l'instruction jeunesse et sports n° 01-188 JS, du 18 octobre 2001 relative à l'information jeunesse,

Vu le cahier des charges des Bureaux et Points Information Jeunesse en date du 15 mai 2007 établi par le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports,

Vu le référentiel de bonnes pratiques intitulé « Qualité des services de l'information jeunesse » établi par l'AFNOR en novembre 2013

La présente convention a pour objet de définir les engagements des signataires afin de développer l'information des jeunes et de déterminer les modalités d'attribution et d'utilisation du label Information Jeunesse.

Il est conclu entre :

- L'Etat, représenté par le Préfet de Région Rhône-Alpes
par le Préfet du département,
- La commune de SEREZIN DU RHONE, représentée par le Maire, Monsieur COLLETTA
Joseph
ci-dessous dénommée la Collectivité Territoriale,
- Le CRIJ Rhône-Alpes, représenté par son Président, Monsieur Frédéric PRELLE
ci-dessous dénommé le CRIJ

ce qui suit :

■ Article 1

Il a été créé un Point Information Jeunesse :

- dans la commune de SEREZIN DU RHONE

- au sein de l'espace OXYGENE

Dans le respect de la Charte de l'Information Jeunesse et du cahier des charges annexés à la présente convention, il reçoit pour mission d'assurer à l'échelon local l'accueil et l'information des jeunes en mettant à leur disposition l'ensemble de la documentation produite par le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse) et le CRIJ ainsi qu'un ensemble d'informations locales.

Préambule

Dans le cadre du développement du Point Information Jeunesse au bénéfice des jeunes sur le territoire de la CCPO, son périmètre d'action pourrait être élargi. Ce développement devrait tenir compte des enjeux correspondants aux problématiques de l'orientation et des pratiques numériques des jeunes.

D'autre part, un nouveau projet intergénérationnel pourrait être élaboré au sein de la future implantation du PIJ.

Pour l'évolution de la structure l'équipe d'animation préconise les objectifs suivants :

- 1- Au vu de l'évolution de la fréquentation et des coûts engendrés par le fonctionnement de la structure et de son expansion, il serait souhaitable d'avoir une réflexion globale avec l'ensemble des représentants des communes de la CCPO afin d'envisager l'opportunité de faire évoluer le PIJ Communal vers un BIJ intercommunal. Si cette proposition est validée par le Conseil Municipal de la Commune de Sérézin-du-Rhône, il serait souhaitable que les services de l'Etat représentés par la DDCS du Rhône et de la Région représentés par le CRIJ Rhône Alpes puissent accompagner les Elus et les techniciens dans leurs démarches auprès des autres communes.

- 2- Il serait judicieux de pouvoir se positionner et s'impliquer dans la mise en œuvre du SPRO (Service public régional de l'orientation) sur le territoire de la CCPO. Notre investissement auprès des partenaires de l'orientation et de l'insertion, notre connaissance des métiers et des études et des dispositifs de formation, nos réseaux d'employeurs locaux, notre approche globale du jeune nous permettent aujourd'hui encore plus qu'hier de devenir un partenaire incontournable dans la mise en œuvre de ce dispositif.

- 3- Afin d'être en phase avec le projet de l'équipe municipale portant sur la construction d'une résidence seniors avec le PIJ qui se positionnera au sein de celle-ci, nous souhaitons mettre en œuvre un projet en lien avec la santé, concernant les seniors et les jeunes qui s'intitulera « A la croisée des chemins ». Ce projet aurait pour objectif de travailler autour de l'isolement psychologique des jeunes en recherche de repères et aussi celui des personnes âgées qui peuvent tomber dans l'isolement psychologique et se retrouver seul de par l'éclatement et /ou la mobilité des familles, la maladie, l'allongement de la durée de la vie, etc.. Comment faire se rencontrer ces 2 publics et les aider à avancer ensemble pour acquérir plus d'autonomie (échange de services, rencontres, discussion sur les expériences et le vécu, animations, journal, exposition....)

- 4- Dans le cadre de l'évolution des pratiques numériques, il faudrait travailler en partenariat avec la Région Rhône Alpes autour d'un cahier des charges (financements, formation des

animateurs...) afin d'avoir une vision globale sur l'opportunité d'obtenir la labélisation EPN (Espace Public Numérique) pour mettre en œuvre et devenir partenaire du dispositif « Pass numérique ». Ceci permettrait une meilleure prise en compte des enjeux mais aussi d'accompagner d'avantage les jeunes dans leurs propres pratiques numériques

TITRE I – ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME SUPPORT

■ Article 2 : respect des critères de labellisation

La structure support signataire s'engage à respecter les conditions suivantes :

- Le Point Information Jeunesse accueille et informe le public conformément aux dispositions de la charte de l'Information Jeunesse et du cahier des charges.
- La Structure support assure la continuité de la mission d'accueil du public, notamment en cas d'absence des Informateurs Jeunesse (formation, relations extérieures, congés ...).
- La Structure support fournit au Point Information Jeunesse tout ou partie d'un local facile d'accès et bien repérable et y appose le logo commun aux structures Information Jeunesse labellisées par le Ministère chargé de la Jeunesse. Ce logo sera d'une dimension minimum de 60 CM X 60 CM. Le local peut être un local municipal ou intercommunal mis à la disposition de l'organisme - support par la Collectivité Locale, il aura au minimum une superficie de 15 m2.
- La Structure support doit respecter les recommandations qui lui sont faites par la Commission de labellisation au vu de l'étude réalisée par le CRIJ et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour l'implantation du Point Information Jeunesse.

■ Article 3 : Personnel

La Structure support s'engage à désigner un responsable permanent du fonctionnement du Point Information Jeunesse selon les obligations inscrites dans le cahier des charges. Au moins une personne employée par l'organisme support, désignée ci-après "informateur", assurera les permanences et l'animation du Point Information Jeunesse sous le contrôle du responsable. Cette personne aura minimum un niveau IV et devra être préparée à la fonction.

La Structure support s'engage à ce que le ou les informateurs suivent les formations spécifiques organisées contre rémunération par le CRIJ avec le concours de l'Etat.

En cas de changement dans le personnel, une nouvelle personne désignée "informateur" ne pourra exercer ses fonctions sans avoir suivi cette formation.

Un informateur du Point Information Jeunesse participe en outre aux réunions d'animation et de coordination du réseau, organisées par le CRIJ ou la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

■ Article 4 : Accueil du public

La Structure support s'engage à mettre en place un accueil régulier du public d'au moins 15 heures par semaine en s'adaptant aux plages horaires de fréquentation des jeunes. Cet accueil sera assuré par un informateur.

■ Article 5 : Vie locale, animation

La Structure support s'engage à faire connaître l'activité du Point Information Jeunesse et du réseau régional d'Information Jeunesse dans sa sphère d'influence, auprès de son public et des relais institutionnels.

L'Information Jeunesse est un concept dynamique : le Point Information Jeunesse réalise des actions d'animation (ateliers, séances collectives d'information, rencontres autour d'expositions, de vidéo, etc.) sur l'ensemble des secteurs documentaires en utilisant les techniques les plus actuelles et en considérant les jeunes comme des contributeurs potentiels. Pour cela le Point Information Jeunesse doit être en possession d'un matériel adapté aux NTIC.

Le Point Information Jeunesse participe aux animations proposées par le CRIJ et le Ministère chargé de la Jeunesse.

Le Point Information Jeunesse assure au sein de ses locaux la promotion des activités du réseau départemental d'Information Jeunesse de son département. Il s'engage à renvoyer les jeunes sur les autres structures du département.

Il appartient à la collectivité locale de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'intégration du Point Information Jeunesse dans l'environnement de la politique jeunesse locale. Pour cela, l'organisme support s'engage à piloter l'activité du PIJ dans le cadre d'une instance existante ou à créer. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Centre Régional d'Information Jeunesse seront invités à ces comités de pilotage pour lesquels la participation des jeunes sera recherchée.

■ Article 6 : Documentation

La Structure support constitue obligatoirement le fonds documentaire national et régional disponible au CIDJ et dans les CRIJ Rhône-Alpes. Il doit souscrire un abonnement annuel auprès de ces mêmes structures pour la mise à jour de sa documentation.

Le Point Information Jeunesse est tenu de diffuser et de mettre à disposition du public tout type de documents complémentaires élaborés par le CRIJ.

Le Point Information Jeunesse constitue en complément un fonds documentaire local sur les activités intéressant les jeunes de sa commune, dans l'agglomération et sur le département.

La documentation sera présentée au public suivant les normes en vigueur, fixées par le CRIJ pour ce qui concerne le matériel d'affichage et le mobilier.

▣ Article 7 : la participation au réseau régional information jeunesse

Le Point Information Jeunesse s'engage à mener toutes les actions destinées à se faire connaître auprès du public jeune.

Le Point Information Jeunesse s'engage à faire connaître le CRIJ et le réseau régional information jeunesse. Il mettra en évidence le pictogramme Information Jeunesse et son appartenance au réseau dans tous ses supports de communication.

Le Point Information Jeunesse s'engage à transmettre au CRIJ toutes les informations locales et départementales afin que l'ensemble du réseau en bénéficie.

Les informateurs du Point Information Jeunesse participent aux réunions locales, départementales ou régionales du réseau. L'orientation du réseau départemental est assurée conjointement par le CRIJ et la DDCS.

Le Point Information Jeunesse participe aux actions locales, départementales, régionales ou nationales coordonnées par le CRIJ.

Le Point Information Jeunesse tient des statistiques de fréquentation mensuelle dont il rend compte dans son rapport annuel d'activité incluant les comptes de l'année écoulée et dont 1 exemplaire sera remis au CRIJ, 1 exemplaire à la DDCS et 1 à la collectivité locale signataire de cette convention.

▣ Article 8 : modifications

La Structure support s'engage à signaler, au préalable et par courrier à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale concernée et au CRIJ, toute modification relative à l'implantation du Point Information Jeunesse et à son fonctionnement (changements dans les membres de l'équipe, dans les horaires, etc..).

TITRE II – ENGAGEMENTS DU CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE - CRIJ

▣ Article 9 : documentation - Information

Le CRIJ s'engage à fournir au Point Information Jeunesse toute la documentation dont il dispose. Il mettra à la disposition du Point Information Jeunesse tous ses moyens d'information (expositions, montages diapos, etc..) et pourra participer aux journées d'information organisées par le Point Information Jeunesse.

Lors de la création du Point Information Jeunesse, il fournit gratuitement la documentation nationale (que le CIDJ lui transmet à cet effet) ainsi que sa propre documentation régionale.

Il autorise le Point Information Jeunesse à utiliser sa documentation à condition qu'il en cite la source.

▣ Article 10 : animation du réseau

Le CRIJ s'engage à organiser régulièrement, en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, des réunions d'information et de concertation au niveau départemental et régional à l'intention du Point Information Jeunesse.

Il apporte au Point Information Jeunesse une aide technique et de conseil qui lui permette de remplir au mieux sa mission et de se développer autour d'une démarche qualité basée sur le référentiel des bonnes pratiques établi par l'AFNOR.

Article 11 : formations

Le CRIJ s'engage à assurer les formations nécessaires au personnel du Point Information Jeunesse :

- formation en matière documentaire,
- formation à l'accueil des jeunes et à l'information,
- formation à l'animation d'un Point Information Jeunesse,
- et le cas échéant formation professionnelle et qualifiante, en liaison avec la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

▣ Article 12 : Promotion

Le CRIJ met à la disposition du Point Information Jeunesse, dans la limite de ses disponibilités, les moyens de promotion du réseau (affiches, dépliants...) dont il dispose.

Il fait connaître l'existence du Réseau Information Jeunesse et du Point Information Jeunesse par différents moyens à sa disposition et indique à toute personne intéressée les jours et heures d'ouverture du Point Information Jeunesse.

TITRE III – ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT – MINISTÈRE DE LA JEUNESSE

▣ Article 13 : Instruction du dossier

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale instruit le dossier de création du Point Information Jeunesse en vue de l'attribution du label information jeunesse,

Fait en 4 exemplaires, à Serezin du Rhône le 06 novembre 2013

Pour le Préfet

Pour le directeur départemental
L'inspectrice, chef du département


Cécile DELANOË

Pour le CRIJ

*Par délégation
le Directeur*

Pour la collectivité territoriale



La signature de la présente convention permet au Préfet de Région (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) d'accorder le label Information Jeunesse à la Structure support et, le cas échéant, de lui attribuer une aide financière au démarrage.

Date : **31 JAN. 2014**

Signature du Préfet de Région :

~~Par délégation~~

~~Le Directeur Régional de
Des Sports et de la Cohésion Sociale~~

Alain PARODI

**Annexe 6 - Résultats enquête jeune 15-30 ans sur la CCPO
JUIN - NOVEMBRE 2022**

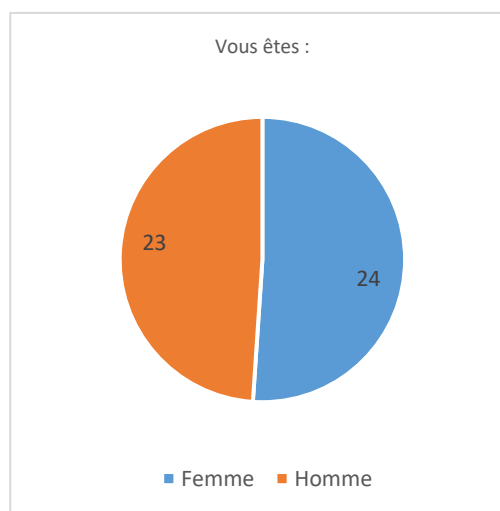
Vous êtes :

Total réponses

47

Femme
Homme

Nbre	%
24	51
23	49

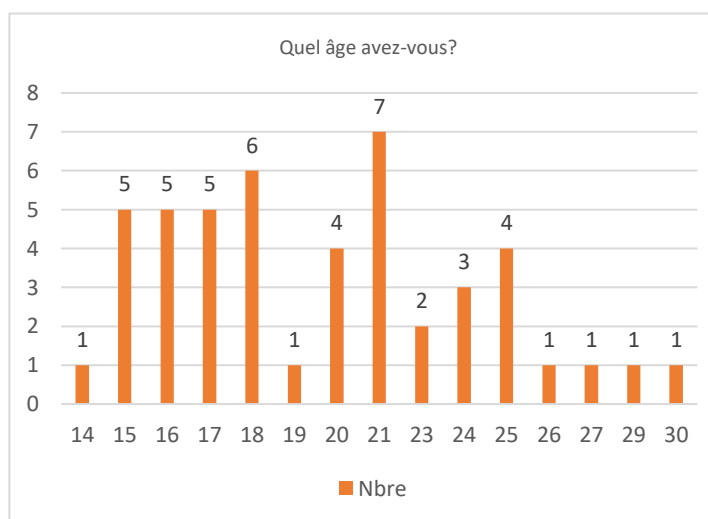


Quel âge avez-vous?

Total réponses

47

Age	Nbre	%
14	1	2
15	5	11
16	5	11
17	5	11
18	6	13
19	1	2
20	4	9
21	7	15
23	2	4
24	3	6
25	4	9
26	1	2
27	1	2
29	1	2
30	1	2



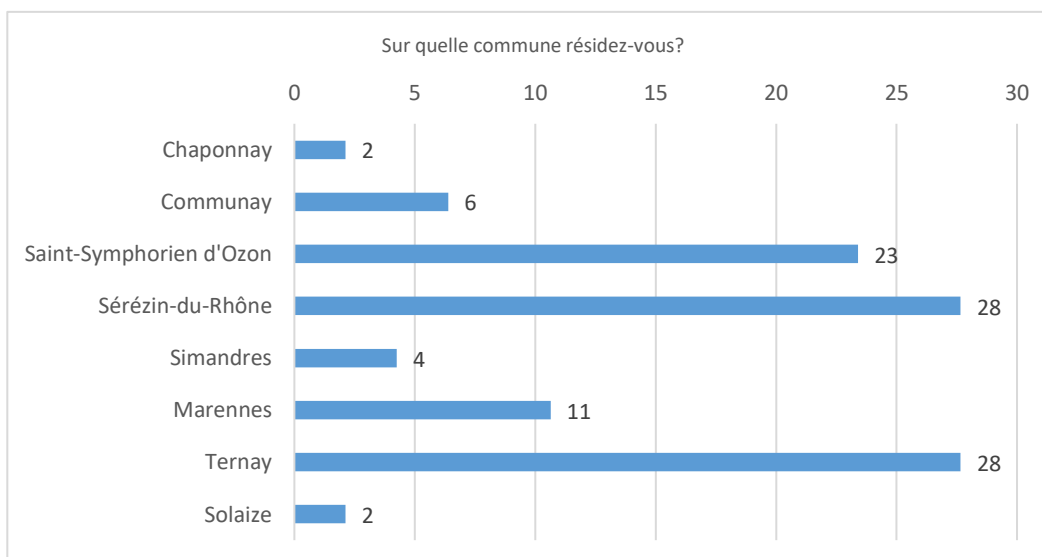
Sur quelle commune résidez-vous?

Total réponses

47

Chaponnay
Communay
Saint-Symphorien d'Ozon
Sérézin-du-Rhône
Simandres
Marennnes
Ternay
Solaize

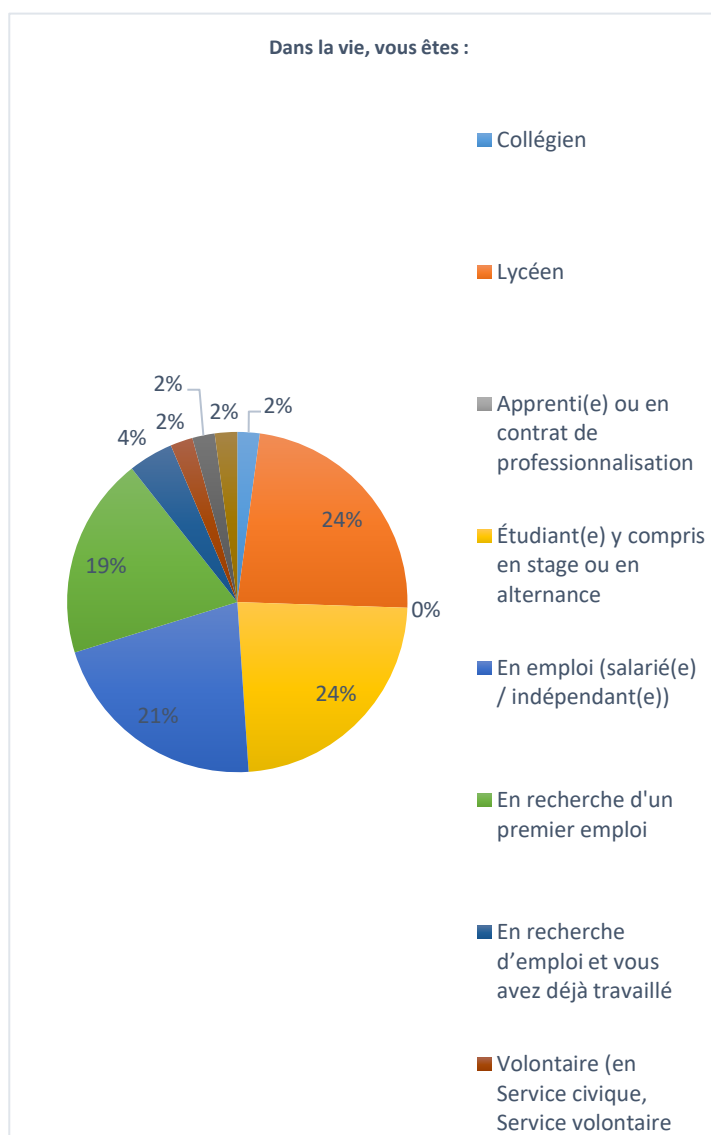
	Nbre	%
Chaponnay	1	2
Communay	3	6
Saint-Symphorien d'Ozon	11	23
Sérézin-du-Rhône	13	28
Simandres	2	4
Marennnes	5	11
Ternay	13	28
Solaize	1	2



Annexe 6 - Résultats enquête jeune 15-30 ans sur la CCPO JUIN - NOVEMBRE 2022

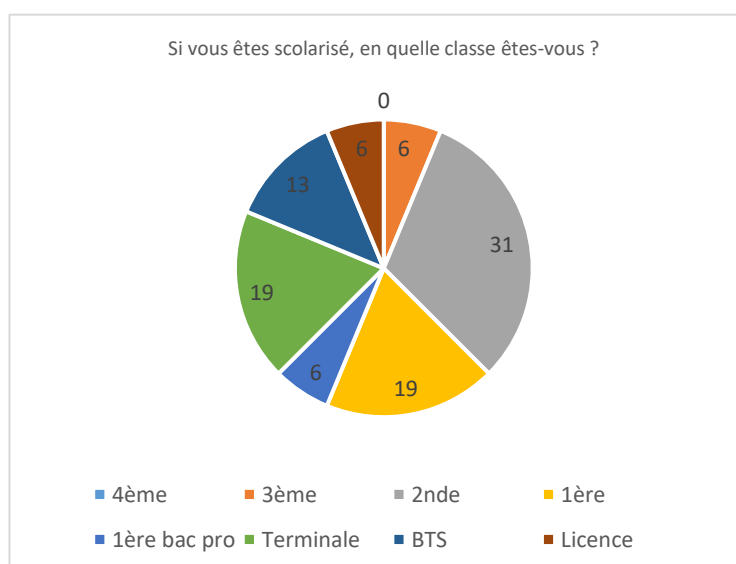
Dans la vie, vous êtes :

Total réponses	47	%
Collégien	1	2
Lycéen	11	23
Apprenti(e) ou en contrat de professionnalisation	0	0
Étudiant(e) y compris en stage ou en alternance	11	23
En emploi (salarié(e) / indépendant(e))	10	21
En recherche d'un premier emploi	9	19
En recherche d'emploi et vous avez déjà travaillé	2	4
Volontaire (en Service civique, Service volontaire international,)	1	2
Sans activité professionnelle, ...	1	2
En formation	1	2



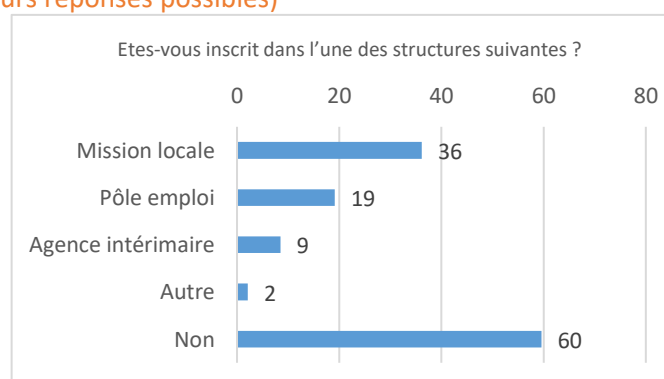
Si vous êtes scolarisé, en quelle classe êtes-vous ?

Total réponses	16	%
4ème	0	0
3ème	1	6
2nde	5	31
1ère	3	19
1ère bac pro	1	6
Terminale	3	19
BTS	2	13
Licence	1	6



Etes-vous inscrit dans l'une des structures suivantes ? (Plusieurs réponses possibles)

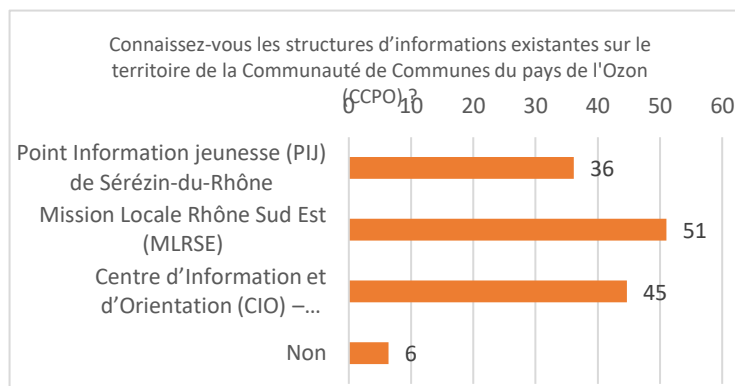
Total réponses	47	%
Mission locale	17	36
Pôle emploi	9	19
Agence intérimaire	4	9
Autre	1	2
Non	28	60



Annexe 6 - Résultats enquête jeune 15-30 ans sur la CCPO JUIN - NOVEMBRE 2022

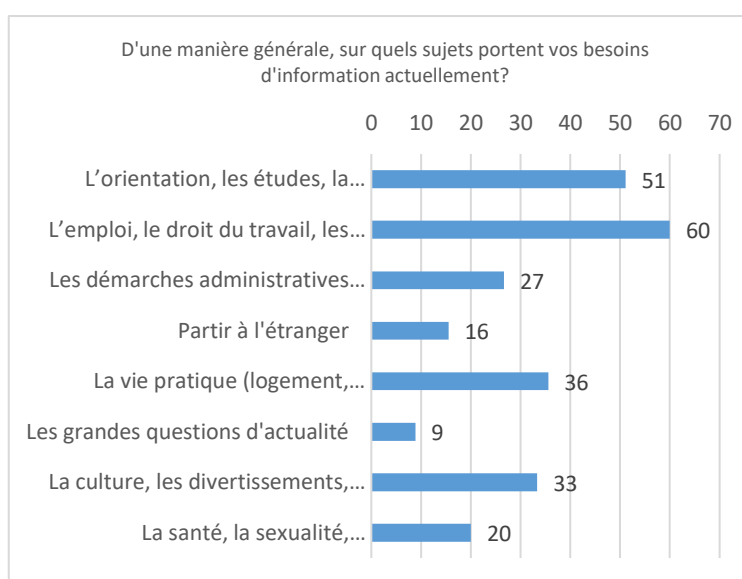
Connaissez-vous les structures d'informations existantes sur le territoire de la Communauté de Communes du pays de l'Ozon (CCPO) ? (Plusieurs réponses possibles)

Total réponses	47	%
Point Information jeunesse (PIJ) de Sérézin-du-Rhône	17	36
Mission Locale Rhône Sud Est (MLRSE)	24	51
Centre d'Information et d'Orientation (CIO) – permanences dans les collèges	21	45
Non	3	6



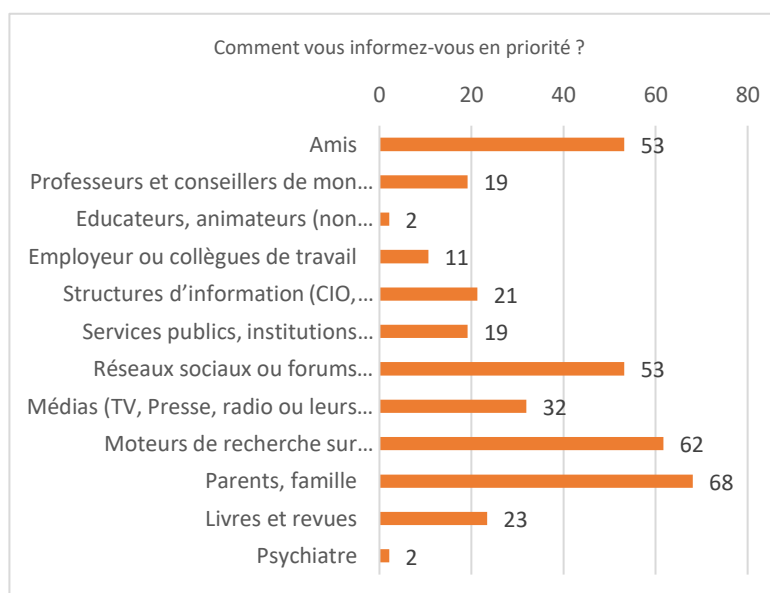
D'une manière générale, sur quels sujets portent vos besoins d'information actuellement ? (3 réponses maximum)

Total réponses	45	%
L'orientation, les études, la formation professionnelle	23	51
L'emploi, le droit du travail, les stages et le bénévolat	27	60
Les démarches administratives en général, les droits sociaux	12	27
Partir à l'étranger	7	16
La vie pratique (logement, transports...)	16	36
Les grandes questions d'actualité	4	9
La culture, les divertissements, le sport, les loisirs	15	33
La santé, la sexualité, l'information sur les addictions...	9	20



Comment vous informez-vous en priorité ? (Plusieurs réponses possibles)

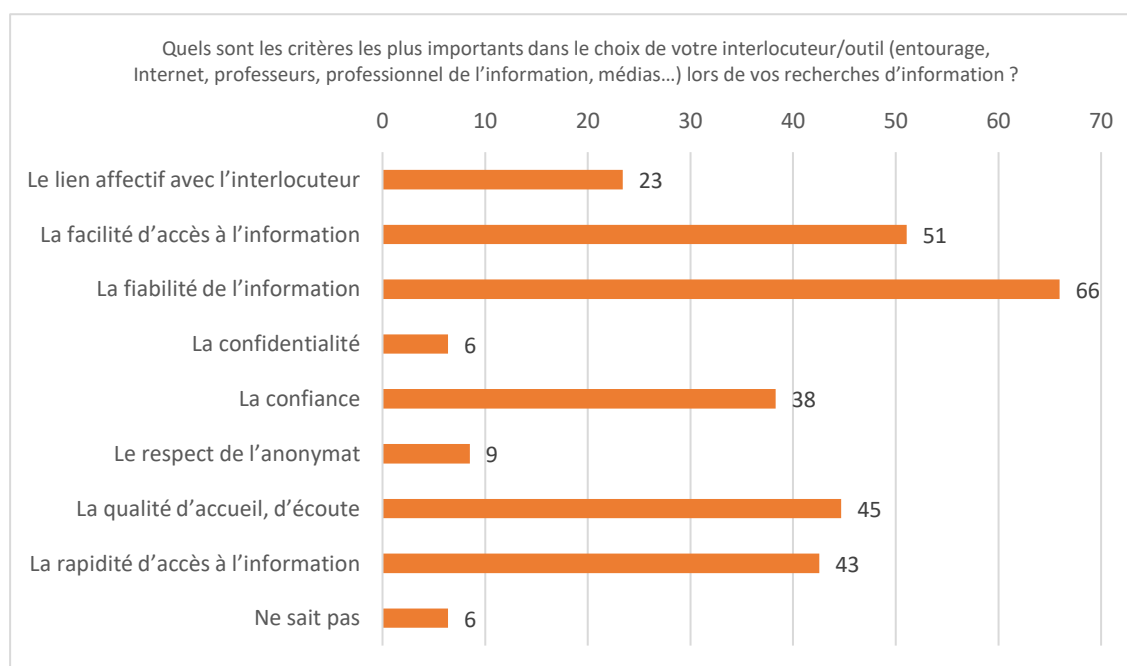
Total réponses	47	%
Amis	25	53
Professeurs et conseillers de mon établissement scolaire	9	19
Educateurs, animateurs (non scolaires)	1	2
Employeur ou collègues de travail	5	11
Structures d'information (CIO, Information Jeunesse...)	10	21
Services publics, institutions (mairie, CAF, préfecture... y compris leurs sites web)	9	19
Réseaux sociaux ou forums (personnes que vous ne connaissez pas forcément)	25	53
Médias (TV, Presse, radio ou leurs sites Internet)	15	32
Moteurs de recherche sur Internet (Google, Safari, Qwant...)	29	62
Parents, famille	32	68
Livres et revues	11	23
Psychiatre	1	2



Annexe 6 - Résultats enquête jeune 15-30 ans sur la CCPO JUIN - NOVEMBRE 2022

Quels sont les critères les plus importants dans le choix de votre interlocuteur/outil (entourage, Internet, professeurs, professionnel de l'information, médias...) lors de vos recherches d'information ? (3 réponses maximum)

Total réponses	47	%
Le lien affectif avec l'interlocuteur	11	23
La facilité d'accès à l'information	24	51
La fiabilité de l'information	31	66
La confidentialité	3	6
La confiance	18	38
Le respect de l'anonymat	4	9
La qualité d'accueil, d'écoute	21	45
La rapidité d'accès à l'information	20	43
Ne sait pas	3	6



Questionnaire sur les modes d'information des jeunes sur la CCPO

Vous avez entre 15 et 30 ans, vous résidez sur le territoire de la CCPO, votre avis nous intéresse !

La Communauté de Communes prévoit de transférer le Point information Jeunesse (PIJ) de Sérézin-du-Rhône à l'échelle intercommunale dès la rentrée de septembre 2022.

L'objectif est de permettre à tous les jeunes du territoire d'être accueilli et informé dans les meilleures conditions sur le territoire communautaire. Afin de nous aider à mettre en place le projet de cette nouvelle structure et de nous permettre de répondre au mieux à vos attentes, nous avons besoin de connaître vos pratiques et vos besoins d'information.

Merci de prendre quelques minutes pour compléter ce questionnaire

*Obligatoire



1. Vous êtes : *

Une seule réponse possible.

Une femme

Un homme

2. Quel âge avez-vous? *

3. Sur quelle commune résidez-vous? *

4. Dans la vie, vous êtes : *

Une seule réponse possible.

- Collégien
- Lycéen
- Apprenti(e) ou en contrat de professionnalisation
- Étudiant(e) y compris en stage ou en alternance
- En emploi (salarié(e) / indépendant(e))
- En recherche d'un premier emploi
- En recherche d'emploi et vous avez déjà travaillé
- Volontaire (en Service civique, Service volontaire international,)
- Sans activité professionnelle, ...
- Autre : _____

5. Si vous êtes scolarisé, en quelle classe êtes-vous ?

Une seule réponse possible.

- 4ème
- 3ème
- 2nde
- 1ère
- Terminale
- Autre : _____

6. Etes-vous inscrit dans l'une des structures suivantes ? (Plusieurs réponses possibles) *

Plusieurs réponses possibles.

- Mission Locale
- Pôle emploi
- Agence intérimaire
- Non
- Autre : _____

7. Connaissez-vous les structures d'informations existantes sur le territoire de la CCPO ? (Plusieurs réponses possibles) *

Plusieurs réponses possibles.

- Point Information jeunesse (PIJ) de Sérézin-du-Rhône
- Mission Locale Rhône Sud Est (MLRSE)
- Centre d'Information et d'Orientation (CIO) – permanences dans les collèges
- Non

8. D'une manière générale, sur quels sujets portent vos besoins d'information actuellement ? (3 réponses maximum)

Plusieurs réponses possibles.

- L'orientation, les études, la formation professionnelle
- L'emploi, le droit du travail, les stages et le bénévolat
- Les démarches administratives en général, les droits sociaux
- Partir à l'étranger
- La vie pratique (logement, transports...)
- Les grandes questions d'actualité
- La culture, les divertissements, le sport, les loisirs
- La santé, la sexualité, l'information sur les addictions...
- Autre : _____

9. Comment vous informez-vous en priorité ? (Plusieurs réponses possibles) *

Plusieurs réponses possibles.

- Amis
- Professeurs et conseillers de mon établissement scolaire
- Educateurs, animateurs (non scolaires)
- Employeur ou collègues de travail
- Structures d'information (CIO, Information Jeunesse...)
- Services publics, institutions (mairie, CAF, préfecture... y compris leurs sites web)
- Réseaux sociaux ou forums (personnes que vous ne connaissez pas forcément)
- Médias (TV, Presse, radio ou leurs sites Internet)
- Moteurs de recherche sur Internet (Google, Safari, Qwant...)
- Parents, famille
- Livres et revues
- Autre : _____

10. Quels sont les critères les plus importants dans le choix de votre interlocuteur/outil (entourage, Internet, professeurs, professionnel de l'information, médias...) lors de vos recherches d'information ? (3 réponses maximum) *

Plusieurs réponses possibles.

- Le lien affectif avec l'interlocuteur
- La facilité d'accès à l'information
- La fiabilité de l'information
- La confidentialité
- La confiance
- Le respect de l'anonymat
- La qualité d'accueil, d'écoute
- La rapidité d'accès à l'information
- Ne sais pas
- Autre : _____

11. Accepteriez-vous d'être recontacté d'ici la fin d'année 2022 pour répondre à un questionnaire plus précis sur vos besoins et vos attentes en matière d'information ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

12. Si oui, merci d'indiquer vos coordonnées ci-dessous (Nom, Prénom et e-mail) :

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

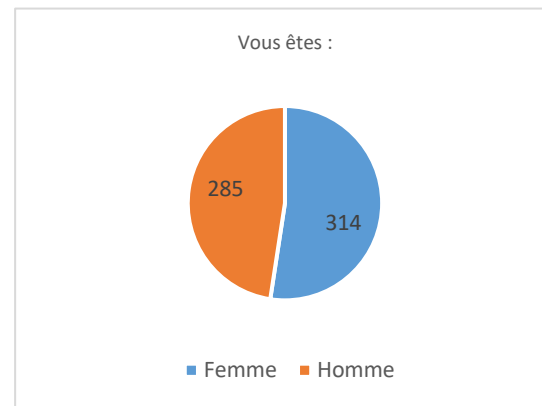
Google Forms

Annexe 7 - Résultats enquête jeune dans les Collèges de St-Symphorien d'ozon, Communay, St-Pierre de Chandieu NOVEMBRE 2022



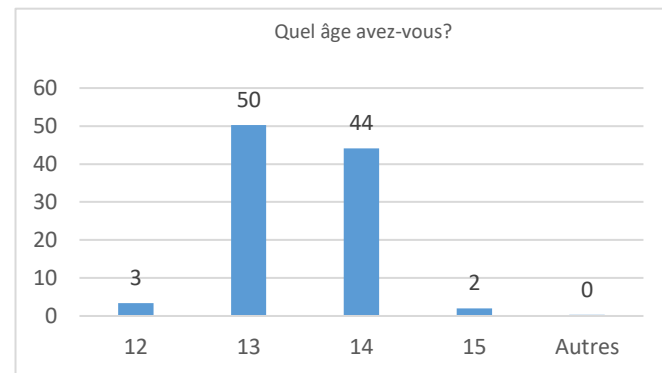
Vous êtes :

Total réponses		
	Nbre	%
Femme	314	52,4
Homme	285	47,6



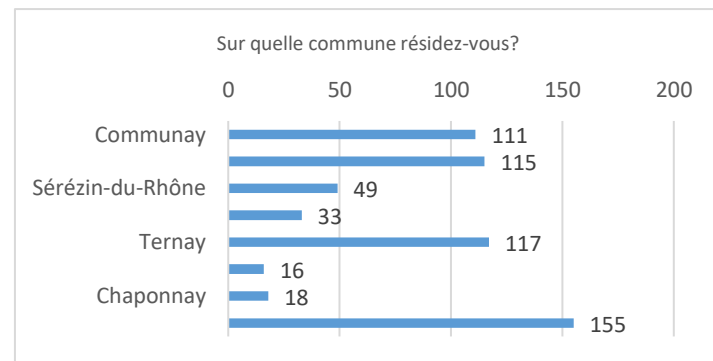
Quel âge avez-vous?

Total réponses		
Age	Nbre	%
12	20	3
13	301	50
14	264	44
15	12	2
Autres	2	0



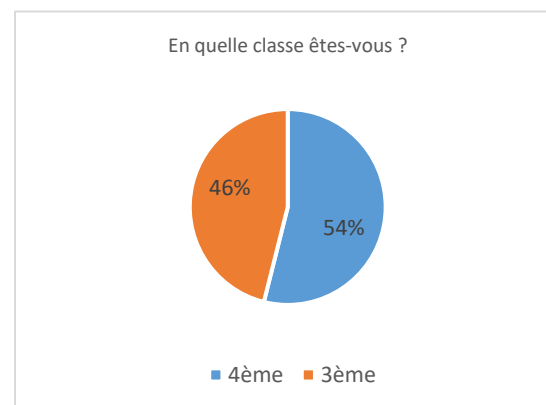
Sur quelle commune résidez-vous?

Total réponses		
Commune	Nbre	%
Communay	111	18,5
Saint-Symphorien d'Ozon	115	19,2
Sérézin-du-Rhône	49	8,2
Simandres	33	5,5
Ternay	117	19,5
Marennas	16	2,7
Chaponnay	18	3,0
Autre	155	25,9
Total	614	



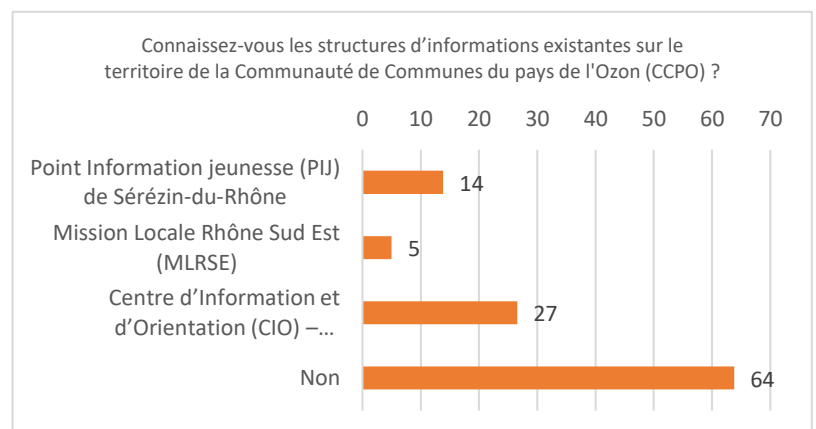
En quelle classe êtes-vous ?

Total réponses		
Classe	Nbre	%
4ème	323	54
3ème	276	46



Connaissez-vous les structures d'informations existantes sur le territoire de la Communauté de Communes du pays de l'Ozon (CCPO) ? (Plusieurs réponses possibles)

Total réponses		
Structure	Nbre	%
Point Information jeunesse (PIJ) de Sérézin-du-Rhône	83	14
Mission Locale Rhône Sud Est (MLRSE)	30	5
Centre d'Information et d'Orientation (CIO) – permanences dans les collèges	159	27
Non	382	64

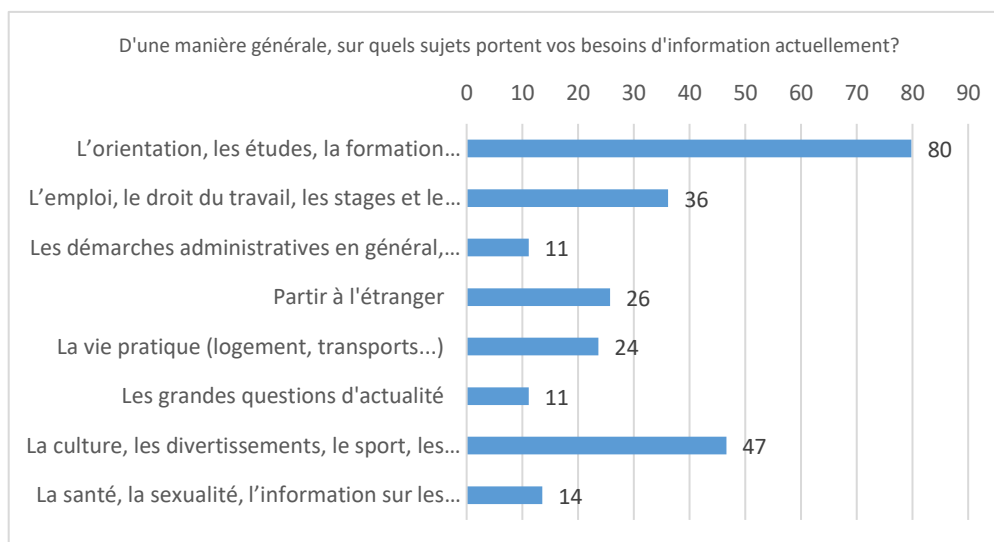


Annexe 7 - Résultats enquête jeune dans les Collèges de St-Symphorien d'ozon, Communay, St-Pierre de Chandieu NOVEMBRE 2022



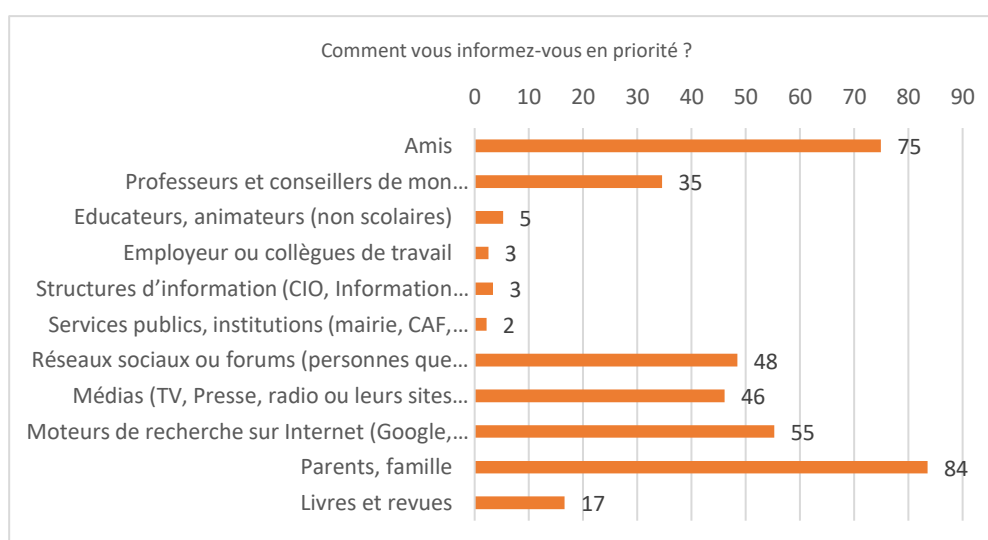
D'une manière générale, sur quels sujets portent vos besoins d'information actuellement ? (3 réponses maximum)

Total réponses	575	%
L'orientation, les études, la formation professionnelle	459	80
L'emploi, le droit du travail, les stages et le bénévolat	208	36
Les démarches administratives en général, les droits sociaux	64	11
Partir à l'étranger	148	26
La vie pratique (logement, transports...)	136	24
Les grandes questions d'actualité	64	11
La culture, les divertissements, le sport, les loisirs	268	47
La santé, la sexualité, l'information sur les addictions...	78	14



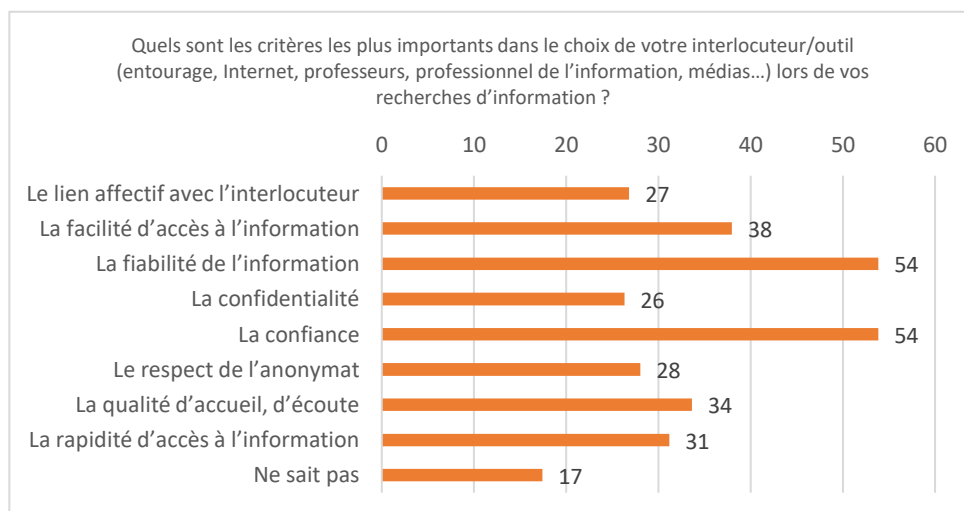
Comment vous informez-vous en priorité ? (Plusieurs réponses possibles)

Total réponses	590	%
Amis	442	75
Professeurs et conseillers de mon établissement scolaire	204	35
Educateurs, animateurs (non scolaires)	31	5
Employeur ou collègues de travail	15	3
Structures d'information (CIO, Information Jeunesse...)	20	3
Services publics, institutions (mairie, CAF, préfecture... y compris leurs sites web)	13	2
Réseaux sociaux ou forums (personnes que vous ne connaissez pas forcément)	286	48
Médias (TV, Presse, radio ou leurs sites Internet)	272	46
Moteurs de recherche sur Internet (Google, Safari, Qwant...)	326	55
Parents, famille	493	84
Livres et revues	98	17



Quels sont les critères les plus importants dans le choix de votre interlocuteur/outil (entourage, Internet, professeurs, professionnel de l'information, médias...) lors de vos recherches d'information ? (3 réponses maximum)

Total réponses	574	%
Le lien affectif avec l'interlocuteur	154	27
La facilité d'accès à l'information	218	38
La fiabilité de l'information	309	54
La confidentialité	151	26
La confiance	309	54
Le respect de l'anonymat	161	28
La qualité d'accueil, d'écoute	193	34
La rapidité d'accès à l'information	179	31
Ne sait pas	100	17



Questionnaire sur les modes d'informations des jeunes - Collège SSO et Communay

La Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO) a pris la compétence "Information jeunesse" le 1er septembre 2022 et travaille activement à la mise en place d'une structure d'information jeunesse.

Afin de permettre à tous les jeunes du territoire d'être accueilli et informé dans les meilleurs conditions, la Communauté de Communes souhaite connaître les pratiques et besoins en matière d'information des jeunes de 4ème et 3ème .

Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire afin de nous aider à mettre en place le projet de cette nouvelle structure et ainsi de répondre au mieux aux besoins des jeunes.

Votre avis nous intéresse!

*Obligatoire



1. Vous êtes : *

Une seule réponse possible.

Une femme

Un homme

2. Quel âge avez-vous? *

3. Sur quelle commune résidez-vous? *

Plusieurs réponses possibles.

Chaponnay

Communay

Saint-Symphorien d'Ozon

Sérézin-du-Rhône

Simandres

Ternay

Marennnes

Autre : _____

4. Si vous avez cocher "Autre", merci de préciser la Commune de résidence :

5. En quelle classe êtes-vous ? *

Une seule réponse possible.

4ème

3ème

Autre : _____

6. Connaissez-vous les structures d'informations existantes sur le territoire de la Communauté de Communes du pays de l'Ozon (CCPO) ? (Plusieurs réponses possibles) *

Plusieurs réponses possibles.

- Point Information jeunesse (PIJ) de Sérézin-du-Rhône
- Mission Locale Rhône Sud Est (MLRSE)
- Centre d'Information et d'Orientation (CIO) – permanences dans les collèges
- Non

7. D'une manière générale, sur quels sujets portent vos besoins d'information actuellement ? (3 réponses maximum)

Plusieurs réponses possibles.

- L'orientation, les études, la formation professionnelle
- L'emploi, le droit du travail, les stages et le bénévolat
- Les démarches administratives en général, les droits sociaux
- Partir à l'étranger
- La vie pratique (logement, transports...)
- Les grandes questions d'actualité
- La culture, les divertissements, le sport, les loisirs
- La santé, la sexualité, l'information sur les addictions...
- Autre : _____

8. Comment vous informez-vous en priorité ? (Plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Amis
- Professeurs et conseillers de mon établissement scolaire
- Educateurs, animateurs (non scolaires)
- Employeur ou collègues de travail
- Structures d'information (CIO, Information Jeunesse...)
- Services publics, institutions (mairie, CAF, préfecture... y compris leurs sites web)
- Réseaux sociaux ou forums (personnes que vous ne connaissez pas forcément)
- Médias (TV, Presse, radio ou leurs sites Internet)
- Moteurs de recherche sur Internet (Google, Safari, Qwant...)
- Parents, famille
- Livres et revues
- Autre : _____

9. Quels sont les critères les plus importants dans le choix de votre interlocuteur/outil (entourage, Internet, professeurs, professionnel de l'information, médias...) lors de vos recherches d'information ? (3 réponses maximum)

Plusieurs réponses possibles.

- Le lien affectif avec l'interlocuteur
- La facilité d'accès à l'information
- La fiabilité de l'information
- La confidentialité
- La confiance
- Le respect de l'anonymat
- La qualité d'accueil, d'écoute
- La rapidité d'accès à l'information
- Ne sais pas
- Autre : _____

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Questionnaire sur les modes d'informations des jeunes

La Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO) a pris la compétence "Information jeunesse" le 1er septembre 2022 et travaille activement à la mise en place d'une structure d'information jeunesse.

Afin de permettre à tous les jeunes du territoire d'être accueilli et informé dans les meilleures conditions, la Communauté de Communes souhaite connaître les pratiques et besoins en matière d'information des jeunes de 4ème et 3ème .

Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire afin de nous aider à mettre en place le projet de cette nouvelle structure et ainsi de répondre au mieux aux besoins des jeunes.

Votre avis nous intéresse!

*Obligatoire



1. Vous êtes : *

Une seule réponse possible.

Une femme

Un homme

2. Quel âge avez-vous? *

3. Sur quelle commune résidez-vous? *

Plusieurs réponses possibles.

- Chaponnay
 Saint-Pierre de Chandieu
 Autre :

4. Si vous avez cocher "Autre", merci de préciser la Commune de résidence :

5. En quelle classe êtes-vous ? *

Une seule réponse possible.

- 4ème
 3ème
 Autre : _____

6. Connaissez-vous les structures d'informations existantes sur le territoire de la Communauté de Communes du pays de l'Ozon (CCPO) ? (Plusieurs réponses possibles) *

Plusieurs réponses possibles.

- Point Information jeunesse (PIJ) de Sérézin-du-Rhône
 Mission Locale Rhône Sud Est (MLRSE)
 Centre d'Information et d'Orientation (CIO) – permanences dans les collèges
 Non

7. D'une manière générale, sur quels sujets portent vos besoins d'information actuellement ? (3 réponses maximum)

Plusieurs réponses possibles.

- L'orientation, les études, la formation professionnelle
- L'emploi, le droit du travail, les stages et le bénévolat
- Les démarches administratives en général, les droits sociaux
- Partir à l'étranger
- La vie pratique (logement, transports...)
- Les grandes questions d'actualité
- La culture, les divertissements, le sport, les loisirs
- La santé, la sexualité, l'information sur les addictions...
- Autre : _____

8. Comment vous informez-vous en priorité ? (Plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Amis
- Professeurs et conseillers de mon établissement scolaire
- Educateurs, animateurs (non scolaires)
- Employeur ou collègues de travail
- Structures d'information (CIO, Information Jeunesse...)
- Services publics, institutions (mairie, CAF, préfecture... y compris leurs sites web)
- Réseaux sociaux ou forums (personnes que vous ne connaissez pas forcément)
- Médias (TV, Presse, radio ou leurs sites Internet)
- Moteurs de recherche sur Internet (Google, Safari, Qwant...)
- Parents, famille
- Livres et revues
- Autre : _____

9. Quels sont les critères les plus importants dans le choix de votre interlocuteur/outil (entourage, Internet, professeurs, professionnel de l'information, médias...) lors de vos recherches d'information ? (3 réponses maximum)

Plusieurs réponses possibles.

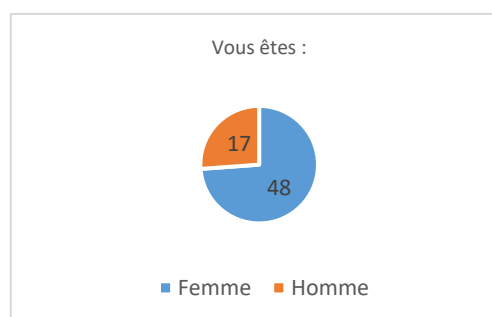
- Le lien affectif avec l'interlocuteur
- La facilité d'accès à l'information
- La fiabilité de l'information
- La confidentialité
- La confiance
- Le respect de l'anonymat
- La qualité d'accueil, d'écoute
- La rapidité d'accès à l'information
- Ne sais pas
- Autre : _____

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

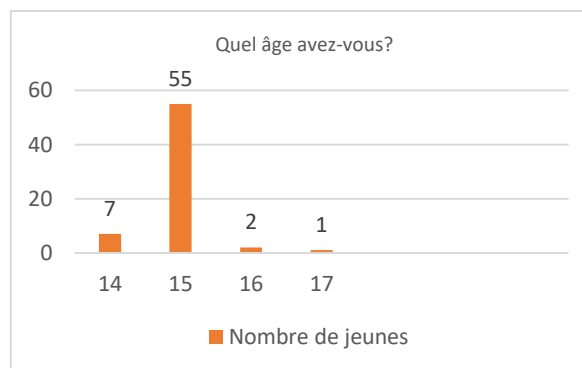
Vous êtes :

<i>Total réponses</i>	65	
	Nbre	%
Femme	48	74
Homme	17	26



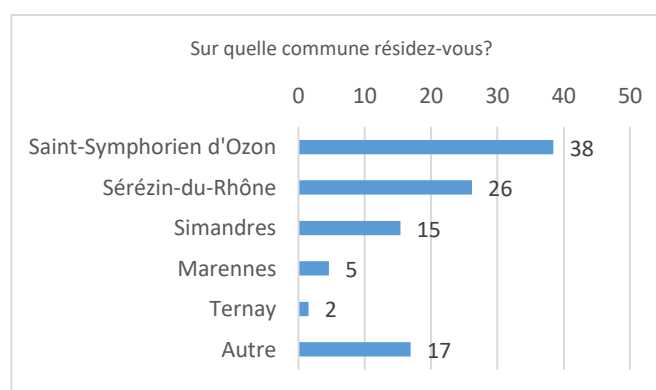
Quel âge avez-vous?

<i>Total réponses</i>	112	
	Age : de jeunes	%
	14	7
	15	55
	16	2
	17	1



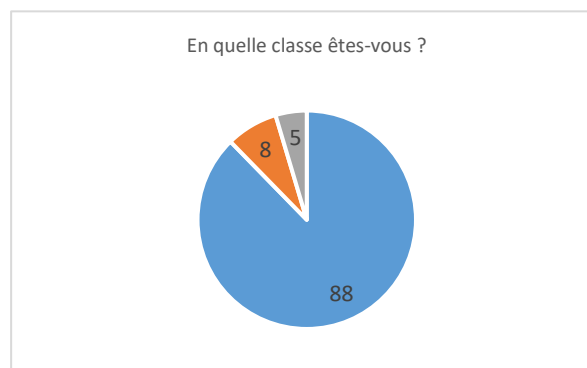
Sur quelle commune résidez-vous?

<i>Total réponses</i>	65	%
Saint-Symphorien d'Ozon	25	38
Sérézin-du-Rhône	17	26
Simandres	10	15
Marennes	3	5
Ternay	1	2
Autre	11	17



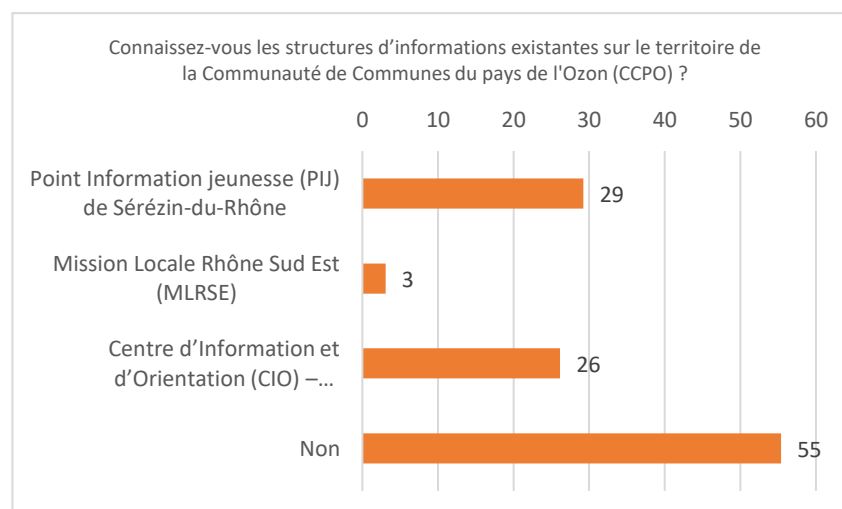
En quelle classe êtes vous,

<i>Total réponses</i>	65	%
2nde	57	88
2nde professionnelle	5	8
1ère année de CAP	3	5



Connaissez-vous les structures d'informations existantes sur le territoire de la Communauté de Communes du pays de l'Ozon (CCPO) ? (Plusieurs réponses possibles)

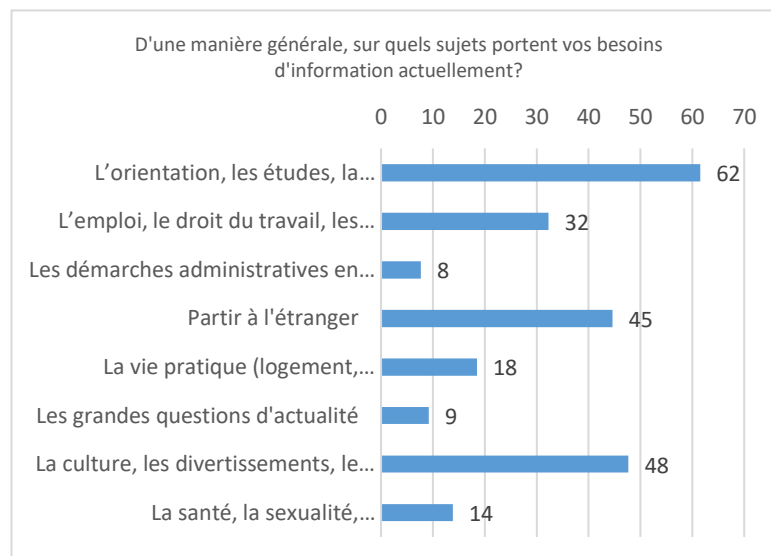
<i>Total réponses</i>	65	%
Point Information jeunesse (PIJ) de Sérézin-du-Rhône	19	29
Mission Locale Rhône Sud Est (MLRSE)	2	3
Centre d'Information et d'Orientation (CIO) – permanences dans les collèges	17	26
Non	36	55



D'une manière générale, sur quels sujets portent vos besoins d'information actuellement ? (3 réponses maximum)

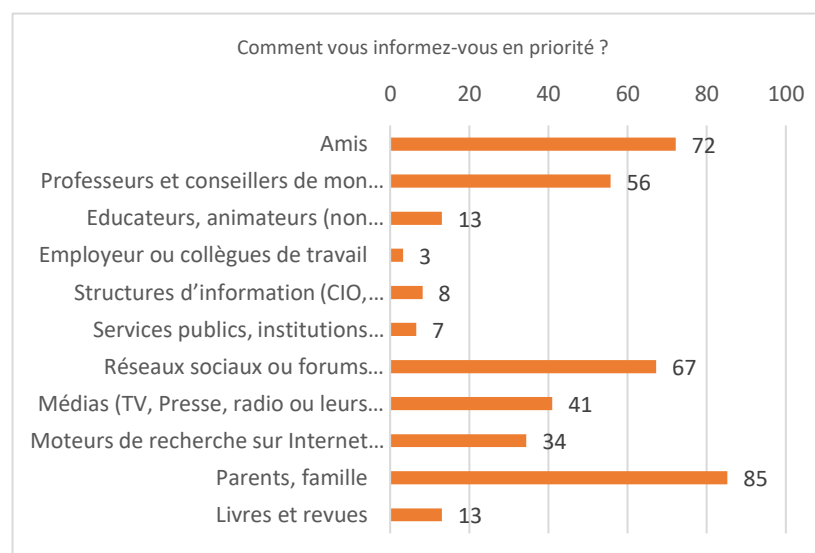


Total réponses	65	%
L'orientation, les études, la formation professionnelle	40	62
L'emploi, le droit du travail, les stages et le bénévolat	21	32
Les démarches administratives en général, les droits sociaux	5	8
Partir à l'étranger	29	45
La vie pratique (logement, transports...)	12	18
Les grandes questions d'actualité	6	9
La culture, les divertissements, le sport, les loisirs	31	48
La santé, la sexualité, l'information sur les addictions...	9	14



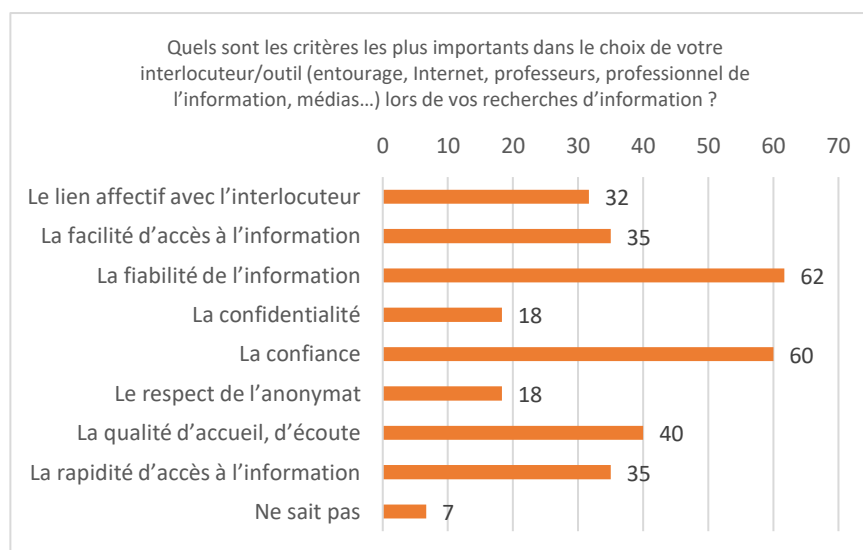
Comment vous informez-vous en priorité ? (Plusieurs réponses possibles)

Total réponses	61	%
Amis	44	72
Professeurs et conseillers de mon établissement scolaire	34	56
Educateurs, animateurs (non scolaires)	8	13
Employeur ou collègues de travail	2	3
Structures d'information (CIO, Information Jeunesse...)	5	8
Services publics, institutions (mairie, CAF, préfecture... y compris leurs sites web)	4	7
Réseaux sociaux ou forums (personnes que vous ne connaissez pas forcément)	41	67
Médias (TV, Presse, radio ou leurs sites Internet)	25	41
Moteurs de recherche sur Internet (Google, Safari, Qwant...)	21	34
Parents, famille	52	85
Livres et revues	8	13



Quels sont les critères les plus importants dans le choix de votre interlocuteur/outil (entourage, Internet, professeurs, professionnel de l'information, médias...) lors de vos recherches d'information ? (3 réponses maximum)

Total réponses	60	%
Le lien affectif avec l'interlocuteur	19	32
La facilité d'accès à l'information	21	35
La fiabilité de l'information	37	62
La confidentialité	11	18
La confiance	36	60
Le respect de l'anonymat	11	18
La qualité d'accueil, d'écoute	24	40
La rapidité d'accès à l'information	21	35
Ne sait pas	4	7



Questionnaire sur les modes d'information des jeunes sur la CCPO

Vous êtes un ancien collégien scolarisé en classe de seconde générale, de seconde professionnelle ou en 1ère année de CAP?

Votre avis nous intéresse!

*Obligatoire



1. Vous êtes : *

Une seule réponse possible.

Une femme

Un homme

2. Quel âge avez-vous? *

3. Sur quelle commune résidez-vous? *

Plusieurs réponses possibles.

- Chaponnay
- Communay
- Saint-Symphorien d'Ozon
- Sérézín-du-Rhône
- Simandres
- Marennes
- Ternay
- Autre :

4. En quelle classe êtes-vous ?

Une seule réponse possible.

- Seconde générale
- Seconde professionnelle
- 1ère année de CAP

5. Connaissez-vous les structures d'informations existantes sur le territoire de la Communauté de Communes du pays de l'Ozon (CCPO) ? (Plusieurs réponses possibles) *

Plusieurs réponses possibles.

- Point Information jeunesse (PIJ) de Sérézín-du-Rhône
- Mission Locale Rhône Sud Est (MLRSE)
- Centre d'Information et d'Orientation (CIO) – permanences dans les collèges
- Non

6. D'une manière générale, sur quels sujets portent vos besoins d'information actuellement ? (3 réponses maximum)

Plusieurs réponses possibles.

- L'orientation, les études, la formation professionnelle
- L'emploi, le droit du travail, les stages et le bénévolat
- Les démarches administratives en général, les droits sociaux
- Partir à l'étranger
- La vie pratique (logement, transports...)
- Les grandes questions d'actualité
- La culture, les divertissements, le sport, les loisirs
- La santé, la sexualité, l'information sur les addictions...
- Autre : _____

7. Comment vous informez-vous en priorité ? (Plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Amis
- Professeurs et conseillers de mon établissement scolaire
- Educateurs, animateurs (non scolaires)
- Employeur ou collègues de travail
- Structures d'information (CIO, Information Jeunesse...)
- Services publics, institutions (mairie, CAF, préfecture... y compris leurs sites web)
- Réseaux sociaux ou forums (personnes que vous ne connaissez pas forcément)
- Médias (TV, Presse, radio ou leurs sites Internet)
- Moteurs de recherche sur Internet (Google, Safari, Qwant...)
- Parents, famille
- Livres et revues
- Autre : _____

8. Quels sont les critères les plus importants dans le choix de votre interlocuteur/outil (entourage, Internet, professeurs, professionnel de l'information, médias...) lors de vos recherches d'information ? (3 réponses maximum)

Plusieurs réponses possibles.

- Le lien affectif avec l'interlocuteur
- La facilité d'accès à l'information
- La fiabilité de l'information
- La confidentialité
- La confiance
- Le respect de l'anonymat
- La qualité d'accueil, d'écoute
- La rapidité d'accès à l'information
- Ne sais pas
- Autre : _____

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Annexe 9 – Entretiens individuels acteurs du territoire

Attentes des acteurs locaux de la Jeunesse du territoire communautaires

Entretiens individuels 2^{ème} semestre 2022

Mission locale Rhône Sud Est

- **Favoriser des passerelles** dans l'accompagnement des jeunes entre la SIJ, les jeunes collégiens en cours de décrochage scolaire, et la mission locale. (Identification et visite de la structure, explication des missions auprès du public ciblé) ;
- **Pérenniser la formation BAFA** sur le territoire communautaire afin de répondre à un besoin structurel ;
- **Accompagner** la mise en place et le suivi de chantiers jeunes ;
- **Être partenaire** dans l'organisation du forum Opération jobs d'été ;
- **Valoriser les dispositifs d'alternance** et créer du lien entre les jeunes et les employeurs locaux ;
- **Organiser et animer des rencontres** découverte des métiers en externe des structures scolaires sur le territoire communautaire.

Collèges

- **Mettre en relation les collégiens** avec les entreprises locales et organiser le suivi des stages en immersion pour les décrocheurs scolaires ;
- **Bâtir, développer et alimenter** un réseau d'employeurs afin d'étoffer les offres de stage ;
- **Accompagner et suivre** les jeunes dans leur recherche de stage en immersion professionnelle ;
- **Mettre en œuvre et Accompagner** le dispositif des TIG ;
- **Aider à la recherche de stage** en milieu professionnel niveau 4^{ème} et 3^{ème} ;
- **Animer des ateliers** découverte des métiers au sein des établissements, mais aussi en externe sur le territoire communautaire (établir un calendrier).

Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) :

- **Être le catalyseur** d'actions collectives auprès des jeunes et force de proposition pour générer des actions d'animation et de communication dans les structures d'accueil des jeunes du territoire ;

- **Aller vers les jeunes** en s'appuyant sur les réseaux des ALSH et des bibliothèques de façon transversale en proposant des journées attractives autour de thématiques adaptées à la demande et aux envies de ce public spécifique ;
- **Associer les jeunes** pour mieux les impliquer dans l'élaboration de projets ou d'activités avec les associations locales.

Chambre des métiers et de l'artisanat AURA


- Co organiser des ateliers découverte des métiers et de l'artisanat dans les collèges du territoire ;
- Organiser et animer un atelier osez l'apprentissage en externe du collège (16 ans et plus).

ALYSEE

- **Continuité** des actions dans le cadre du CLE (Comité locale école/entreprise) de St Symphorien d'Ozon et de Communay ;
- **Partenariat** dans le cadre de l'organisation du forum jobs d'été.

Foyer de la Tour (Le Prado) :

- **Accompagnement** à la rédaction de CV et de lettre de motivation ;
- **Recherche de stage** en milieu professionnel en lien avec les éducateurs spécialisés référents.

A vertical orange bar is positioned to the left of the main title.

Rencontre avec les Communes Janvier – février 2022

Rencontre avec les Communes de la CCPO

Février / mars 2022 : rencontre avec toutes les communes dans les locaux du PIJ de Sérézin

- **Quelles sont les structures associatives ou municipales ou autres instances qui interviennent dans des actions auprès des jeunes sur votre commune ?**
- **Quels sont les besoins que vous avez identifié, concernant l'accompagnement des jeunes sur votre commune ? Pouvez-vous les hiérarchiser en fonction de vos priorités ?**
- **Avez-vous des demandes particulières à formuler qui puissent être intégrées au projet de labélisation de la future structure information jeunesse intercommunale ?**

Rencontre avec les Communes de la CCPO

Quelle vision de la jeunesse ?

- Population invisible, pas de connaissance de la jeunesse
- Quelques jeunes qui errent, qui trainent sur les places des villages :
 - ✓ jusqu'à 20-22 ans
 - ✓ ramènent des jeunes d'autres communes hors CCPO
 - ✓ parlent fort, fument, jettent des saletés et éventuellement quelques petites dégradations
- Des questionnements :
 - ✓ Une jeunesse qui n'a pas forcément besoin d'aide/d'accompagnement car les familles sont assez aisées, bien dotées, pas de besoin ?
 - ✓ Une jeunesse qui n'ose pas venir chercher de l'aide ou qui ne va pas dans les lieux institutionnels pour en chercher?

Rencontre avec les Communes de la CCPO

Quelles sont les structures associatives ou municipales ou autres instances qui interviennent dans des actions auprès des jeunes sur votre commune ?

- Beaucoup d'associations sportives ou culturelles
- Des centres de loisirs mais peu d'accueil après 12 ans :
 - ✓ Soit pas d'accueil au-delà
 - ✓ Soit peu fréquenté
- Des conseils municipaux des jeunes mais jusqu'en 5^{ème} maximum
- La MLRSE / Le PIJ de Sérézin

Rencontre avec les Communes de la CCPO

En terme de service aux jeunes :

- Une offre de service vers la jeunesse peu développée sur le territoire selon la CAF (peu ou pas identifiable)
- Peu d'accompagnement social :
 - ✓ De nouvelles familles qui arrivent sur le territoire. Elles ont besoin d'aides et se tournent vers les communes, problématique dans quelques années

Rencontre avec les Communes de la CCPO

Quels sont les besoins que vous avez identifié, concernant l'accompagnement des jeunes sur votre commune ? Pouvez-vous les hiérarchiser en fonction de vos priorités ?

Rencontre avec les Communes de la CCPO

- **Métiers / emplois / orientations**

- ✓ Question de l'orientation professionnelle, de l'accompagnement par des professionnels, connaissance des métiers
- ✓ Soutien dans la recherche de stage de 3^{ème} / professionnalisant / d'emploi, de jobs d'été
- ✓ Promouvoir les métiers en tension en direction des publics jeunes scolarisés et déscolarisés (ex.: réseau d'ambassadeur)
- ✓ Accompagner dans la construction d'un projet personnel
- ✓ Être en contact avec l'entreprise, avec les centres de formation et avec l'équipe éducative

- **Enseignement**

- ✓ Pérenniser l'accompagnement des décrocheurs scolaires des collèges en lien avec le secteur économique de la CCPO et en articulation avec les dispositifs de la MLRSE
- ✓ Faire de l'accompagnement scolaire

Rencontre avec les Communes de la CCPO

- **Avoir une politique communautaire sur la jeunesse**
 - ✓ Uniformiser les actions sur le sujet (ex.: prise en charge du BAFA)
 - ✓ Mutualiser des actions d'animation entre les différents ALSH et promouvoir les actions du PIJ auprès des adolescents
 - ✓ Faire un travail de cohérence et de maillage sur le territoire
 - ✓ Coordonner les projets éducatifs dès l'enfance
- **Faire de la prévention**
 - ✓ Faire des permanences dans les villages, dans les collèges et en ligne dans le cadre du réseau des Promeneurs du Net (soutenu par la CAF)
 - ✓ Bus avec un AMI (accueil/médiation/insertion)
 - ✓ Lieu d'animation jeunesse sur lequel le PIJ vient se greffer 1 à 2 jours par semaine

Rencontre avec les Communes de la CCPO

- **Créer du lien avec la jeunesse**
 - ✓ Aller chercher les jeunes / aller vers eux pour les toucher
 - ✓ Prévoir des outils de communication dédiés aux jeunes
 - ✓ Créer et accompagner des projets collectifs communs : par ex., projets qui développent les relations intergénérationnelles, projet de voyage à l'étranger, organisation d'un marathon dans la ville avec concert,...
 - ✓ Proposer un lieu de rencontre, un lieu commun aux jeunes : lieu à eux, convivial, échange
- **Soutenir financièrement des projets / des actions**
 - ✓ Aider code de la route/permis de conduire
 - ✓ Soutenir le BAFA et les chantiers jeunes
 - ✓ Aider les jeunes qui ont un projet collectif,...

Rencontre avec les Communes de la CCPO

- **D'autres thèmes à aborder**
 - ✓ Démocratie et citoyenneté
 - ✓ Précarité
 - ✓ Mal-être et intégration dans la société
 - ✓ Soutien à la parentalité
 - ✓ Recherche de logement
 - ✓ Projet à l'étranger

Rencontre avec les Communes de la CCPO

Avez-vous des demandes particulières à formuler qui puissent être intégrées au projet de labélisation de la future structure information jeunesse intercommunale ?

- Public cible : 11 – 29 ans avec amorce de la communication dès le CM2
- Formation/atelier des élus pour que la politique jeunesse soit une préoccupation transversale
- **Le lieu :**
 - ✓ Prévoir un lieu fixe ou un système d'itinérance clairement identifié (date, horaire, lieu, aménagement spécifique pour les jeunes...)
 - ✓ Etudier la possibilité d'installer la Structure d'Information Jeunesse à proximité de la MLRSE : articuler les actions d'accompagnements des jeunes tout profil confondu, créer une passerelle entre les missions de chaque entité pour gagner en lisibilité et en efficacité, mener des actions conjointes et complémentaires

La jeunesse, une part importante de la population du territoire mais pas forcément visible

Un besoin d'accompagnement des jeunes identifié par les professionnels et peu de dispositifs existants

Des acteurs institutionnels et/ou associatifs présents mais qui ne connaissent pas forcément les besoins des jeunes sur le territoire

A ce stade, besoin de compléments d'informations :

- **Connaitre mieux les besoins en information de la jeunesse**
- **Avoir des outils d'analyses partagés supplémentaires pour affiner le diagnostic et définir les orientations politiques du projet de labellisation**